

Trudeau lance la réforme le 9 juin

par **Lise Bissonnette**

Le coup d'envoi de la nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels aura lieu le lundi 9 juin, quand les premiers ministres des provinces et le premier ministre canadien se réuniront seuls et à huis clos, probablement au lac Harrington, résidence d'été du chef du gouvernement fédéral.

C'est ce que LE DEVOIR a appris de source sûre hier, dans l'une des capitales visitées la semaine dernière par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien. Ottawa n'a pas encore fait parvenir de convocation écrite aux premiers ministres provinciaux mais le choix de la date serait toutefois convenu.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a confirmé cette information hier soir au cours d'une émission d'affaires publiques diffusée au réseau anglais de Radio-Canada.

M. Chrétien, qui a pérégriné partout sauf au Québec de jeudi à samedi dernier, a annoncé aux chefs de gouvernements provinciaux que M. Trudeau ne déposerait pas de propositions spécifiques mais qu'il ferait une déclaration liminaire con-

tenant les grands principes de refonte constitutionnelle auxquels il voudrait rallier ses interlocuteurs.

Aucune «négociation» proprement dite aura lieu durant cette rencontre de retrouvailles, près de 15 mois après la dernière conférence fédérale-provinciale sur la constitution, en février 1979 à Ottawa, qui avait pris fin sans conclure et

dans l'ambiguïté. Les premiers ministres seront plutôt invités à approuver la mécanique et l'échéancier des discussions, de même que leurs priorités pour la réforme. Une conférence constitutionnelle en bonne et due forme, selon les canons connus, devrait avoir lieu un peu plus tard, en juillet ou au début d'août.

Selon la même source, M. Chrétien se

serait montré particulièrement pressé d'aborder le chapitre de la réforme des institutions centrales, notamment celle du Sénat. M. Trudeau aurait renoncé à mettre sur la table sa propre proposition à cet égard, contenue dans le projet de loi C-60 et se serait plutôt rallié à la formule mise de l'avant par la Colombie-Britannique depuis 1978.

Cette formule propose de transformer la Chambre haute en une sorte de Chambre des provinces, où siègeraient en nombre égal des représentants des «cinq grandes régions du Canada». Cette Chambre aurait un certain droit de regard sur les amendements constitutionnels et surtout sur les projets de loi touchant aux affaires provinciales. Le bill

C-60 proposait plutôt une Chambre de la Fédération dont les membres seraient nommés moitié par les Communes d'Ottawa, moitié par les provinces. Ce nouveau Sénat aurait eu un droit de veto suspensif pour certains projets de loi et un pouvoir décisionnel en matière linguistique. Le projet de la Colombie-Britannique va plus loin que le projet fédéral quant aux pouvoirs de la nouvelle Chambre, mais les deux sont plus timides que la proposition du livre beige du Parti libéral du Québec, notamment au chapitre de la représentation québécoise, et des pouvoirs linguistiques.

M. Chrétien avait aussi souligné le désir du gouvernement fédéral d'entreprendre immédiatement les discussions sur le partage des pouvoirs, en particulier sur la question de la propriété des ressources minières sous-marines, revendiquées par Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Quand M. Trudeau avait dévoilé sa propre stratégie de réforme, contenue dans son livre blanc *Le temps d'agir*, en 1978, il avait reporté à une dernière phase la question du partage des pouvoirs.

Voir page 18: Trudeau

Chrétien n'a pas prévenu Morin

par **Michel Roy**

M. Claude Morin a déclaré hier au DEVOIR que le gouvernement du Québec n'a pas été officiellement avisé, ni même informé du projet fédéral de réunir les premiers ministres à Harrington Lake le 9 juin pour examiner le calendrier et les modalités de la révision constitutionnelle. Mais le

ministre des Affaires intergouvernementales tient de bonne source que tels sont en effet la date et le lieu auxquels M. Trudeau se propose de convoquer les représentants des provinces.

M. Morin croit savoir que M. Jean Chrétien a obtenu des premiers ministres provinciaux, au cours de sa fulgurante tournée transcanadienne, un

accord de principe sur la date et l'endroit. Le ministre fédéral de la Justice aurait indiqué à ses interlocuteurs que cette rencontre se déroulerait à huis clos et qu'elle n'aurait pas un caractère formel.

«N'ayant pas été saisi de cette proposition, a dit le ministre, nous n'avons pas encore étudié la possibilité d'y donner suite.»

Tout indique toutefois que le gouvernement de M. Lévesque, suivant l'engagement qu'il a publiquement annoncé vendredi, se rendrait à une telle invitation malgré les réserves que lui inspire une date aussi hâtive, «et en pleine session de l'Assemblée nationale», tient à préciser le ministre.

«Mais il est absolument certain que

Voir page 18: Chrétien

Négociations ardues avec le Mexique

L'accord sur le pétrole limité à 50,000 barils?

par **Michel Vastel**

OTTAWA — Après de difficiles négociations de dernière minute, le gouvernement mexicain semble avoir accepté de s'engager à livrer au moins 50,000 barils de pétrole brut par jour, mais ce ne sera pas sans concessions de la part du gouvernement canadien.

Les Mexicains ne seront pas les porteurs d'eau de l'Amérique du Nord, tel est le message que le président Jose Lopez Portillo semble en effet avoir voulu passer hier au Parlement canadien.

Avec une fermeté qui en a surpris plusieurs, le président du Mexique a rappelé

qu'il y a, tout compte fait, peu d'intérêts communs entre le Mexique et ses deux voisins du continent, les Etats-Unis et le Canada. M. Portillo a rejeté tout projet d'intégration économique des trois pays. Faisant allusion au modèle européen, le président mexicain a prétendu qu'une telle entité «freinerait inévitablement le développement industriel (du Mexique) et peut-être même le condamnerait à extraire et exporter éternellement des matières premières dont ne profiteraient guère que les sociétés les plus avancées».

Aux observateurs canadiens qui ne montraient guère d'intérêt à cette visite que pour la promesse qu'elle comportait

d'un accord sur la vente de 100,000 barils de pétrole mexicain par jour, le président Portillo a rappelé que «l'exploitation des hydrocarbures revêt un sens très différent selon le degré de développement».

«Au Mexique, elle servira avant tout à créer de nouvelles sources d'emploi et à promouvoir les activités industrielles et agricoles. Dans une société nantie, une forte — excessive pour certains — consommation d'hydrocarbures sert à maintenir un niveau de vie très élevé auquel nous ne pouvons actuellement aspirer».

Le ton du discours de M. Lopez Portillo, devant une Chambre des communes et un Sénat incidemment à moitié vides, en dit long sur la nature des négociations qui se poursuivaient hier soir encore quant à l'accord qu'on espère faire signer à midi à MM. Pierre Trudeau et Lopez Portillo.

Courtoisés de toutes part — notamment par les Japonais et les Européens — les Mexicains veulent tirer le maximum de leur pétrole. «Ce ne sont pas nos dollars qui les intéressent», confiait hier un officiel canadien. En fait, le gouvernement mexicain a dénoncé il y a quelques semaines seulement, — et alors que la visite du président du Mexique était déjà prévue — un accord intervenu entre les deux pays il y a plus d'un an.

Le 7 mai dernier à Ottawa, les ministres de l'Énergie et de l'Industrie annonçaient la signature de deux accords de coopération, l'un sur l'énergie et l'autre sur la coopération industrielle. L'accord sur l'énergie prévoyait la vente, par la société d'État mexicaine, Pemex, de 100,000 barils par jour à Pétro-Canada. Le Mexique s'engageait à étudier, pendant 18 mois, les qualités du modèle canadien de centrale nucléaire — Candu — dont le Mexique a besoin à une quarantaine d'exemplaires d'ici à l'an 2000.

L'accord de coopération industrielle restait par contre plutôt vague, identifiant neuf secteurs de coopération et recensait

Voir page 18: Pétrole



Le premier ministre Trudeau a accueilli le président du Mexique, M. Jose Lopez Portillo, à son arrivée hier matin pour une visite de trois jours à Ottawa. Ils ont ensuite pris le déjeuner ensemble avant de discuter d'un échange de technologie canadienne contre du pétrole mexicain. (Photolaser CP)



George Bush annonce à la presse qu'il se retire de la course à l'investiture républicaine, concédant la victoire à Ronald Reagan. (Photolaser AP)

Bush aidera Reagan

HOUSTON (AFP) — M. George Bush a annoncé hier qu'il n'était plus candidat du parti républicain à la présidence des Etats-Unis et qu'il allait maintenant aider M. Ronald Reagan à battre le président Jimmy Carter en novembre prochain.

M. Bush, 56 ans, ancien représentant du Texas, ancien ambassadeur et ancien directeur de la CIA, n'a surpris personne en annonçant le retrait de sa candidature après trois jours de réflexion dans sa résidence. Il avait déjà renoncé à disputer à M. Reagan les élections primaires de Californie et n'avait plus assez d'argent pour mener activement campagne dans les derniers Etats à tenir des primaires le 3 juin.

Devant des centaines de ses partisans déçus, M. Bush a déclaré qu'il avait déjà envoyé un télégramme de félicitations à M. Reagan pour sa «superbe victoire» dans les élections primaires du parti républicain. Il était le dernier candidat à avoir résisté à l'avance de l'ancien gouverneur de Californie.

Le plus important maintenant, a-t-il dit, est que les républicains soient «unis pour sauver notre pays de l'incompétence, de la faiblesse et de l'absence de direction de Jimmy Carter».

«Je n'ai jamais abandonné un combat de ma vie», a dit M. Bush avec émotion. «Mais je sais compter jusqu'à 996... et la campagne est finie». Le candidat du parti républicain doit obtenir au moins 998 mandats de députés pour avoir la majorité des voix à la convention nationale du parti. La plupart des pointages non-officiels donnent déjà plus 1,000 mandats à M. Reagan.

M. Bush, qui est un conservateur plus modéré que M. Reagan, avait remporté depuis le début de l'année quelques succès dans les élections primaires, notamment dans les gros Etats industriels du Michigan, de Pennsylvanie et du Massachusetts. Mais au moment où il a renoncé hier, il n'avait encore amassé que 250 mandats environ, soit quatre fois moins que l'ancien gouverneur.

L'ancien directeur de la CIA a précisé qu'il demanderait à ses députés de voter pour Ronald Reagan, lorsque la convention nationale du parti républicain se réunira à Detroit en juillet prochain pour élire son candidat.

M. Bush a fait preuve d'un agacement visible quand on lui a demandé, pour la centième fois, s'il accepterait d'être candidat à la vice-présidence à côté de M. Reagan. «Je ne veux plus répondre à d'autres questions à ce sujet», a-t-il dit. Il figure néanmoins parmi les quatre ou cinq personnalités susceptibles d'être retenues par le candidat républicain à la présidence.

Dans son télégramme de félicitations à Ronald Reagan, M. Bush lui déclare: «Je m'engage à soutenir de tout coeur les efforts d'un parti uni cet automne pour battre Jimmy Carter et faire élire non seulement un président républicain, mais des sénateurs, des représentants et des dirigeants locaux républicains qui travail-

Voir page 18: Bush

AU SOMMAIRE

- Québec est sur le point d'intervenir dans le conflit à la CECM. — page 2
- La situation financière de la CSN est excellente. — page 3
- Weizman accuse Begin de péter sur la voie de la paix. — page 5
- Le Canada se prépare à construire un super brise-glace nucléaire. — page 9
- Les Expos poursuivent leur marche triomphale. — page 13
- Les atermoiements de General Dynamics: un éditorial de Michel Nadeau. — page 16
- \$9 millions de plus pour le Conseil scolaire de l'île de Montréal. — page 18

La Cour déclare constitutionnelle la loi d'expropriation de l'Asbestos

par **Guy Bourdon**

A moins que la Société Asbestos en appelle, dans les dix jours, du jugement rendu hier par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, le gouvernement du Québec pourra procéder à l'expropriation des biens de cette société à Québec comme l'autorisent les lois 70 et 121 adoptées en mai 1978 et en juin 1979.

Ces deux lois viennent en effet d'être reconnues constitutionnelles à l'encontre d'une requête en sens opposée de la Société Asbestos et qui a fait l'objet d'un long débat judiciaire.

Dans un jugement de 77 pages, le juge

Deschênes déboute la requérante de chacune des cinq prétentions que ces lois violeraient l'un ou l'autre des articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Du même coup, une fois les délais d'appel expirés concernant le présent jugement, l'effet d'une injonction, précédemment obtenue par la Société Asbestos, tombera et permettra l'expropriation visée. Il est plus que probable cependant que les procureurs de la requérante se prévaudront de leur droit d'en appeler du jugement Deschênes. Ce ne sera donc pas encore demain que la Société nationale de l'amiante, créée par la loi 70, pourra mettre la main sur les biens convoités de

l'Asbestos à Thetford-Mines.

Mais pour l'instant, et jusqu'à ce que de nouveaux recours aient été entamés, le gouvernement du Québec obtient le feu vert. Le juge Deschênes a opposé des fins de non-recevoir aux quatre principales prétentions de la Société Asbestos que la loi 121 (autorisant l'expropriation) violerait les articles 91, 91 (2) et 96 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ainsi que l'article 407 du code civil. Le juge Deschênes ne retient pas, non plus, la prétention que les lois 70 et 121 violeraient l'article 133 de l'AANB parce qu'elles n'auraient été adoptées qu'en français seulement.

Pendant le procès, la Société Asbestos

avait tenté de convaincre le tribunal que par ces lois le gouvernement du Québec visait à «stériliser» une société à charte fédérale; que ces lois empiétaient sur le domaine du commerce international; qu'elles confiaient la procédure d'arbitrage de l'indemnité d'expropriation à des personnes que ne sont pas nommées par le gouverneur général, et qu'elles s'opposaient à l'article 10 de la loi d'interprétation de Québec de 1868.

En appendice, le tribunal déclare que la loi 121 n'a pas de portée extra-territoriale et qu'elle peut affecter seulement les biens de la Société Asbestos et de ses filiales situées au Québec. Le juge reconnaît qu'un problème nouveau pourrait surgir de l'application de l'article 45 de la loi 121 s'il devait y avoir expropriation des installations d'Asbestos dans l'Ungava vu que l'usine de cette société en Allemagne est alimentée exclusivement par le minerai de l'Ungava. Pour l'instant, toutefois, ce ne sont là que conjectures.

Voir page 18: Asbestos

L'armée prend par surprise la ville rebelle de Kwangju

SEOUL (d'après AFP, Reuter et AP) — L'armée sud-coréenne a pris ce matin le contrôle, par une attaque-éclair, de la ville de Kwangju, (250 km au sud de Séoul), aux mains des rebelles depuis plus de huit jours, annonce-t-on officiellement à Séoul.

Deux insurgés ont été tués et quatre soldats blessés, au cours de l'attaque surprise contre le centre-ville de Kwangju, qui a débuté à 3 h 30 locales, et s'est terminée une heure quarante plus tard, a précisé le commandement militaire. Deux cents personnes ont été arrêtées, a-t-il précisé.

Toutes les communications avec Kwangju sont toujours coupées avec l'extérieur et ne seront rétablies qu'après le retour de la «loi et de l'ordre», a-t-il ajouté.

L'armée a lancé une double attaque contre le centre de la ville tenu par les insurgés: les hélicoptères ont atterri au centre et les parachutistes se sont immédiatement déployés dans les principales artères, tandis que l'infanterie protégée par les blindés progressait à travers l'agglomération.

Les forces spéciales sud-coréennes ont reçu l'ordre de tirer sur quiconque tenterait de forcer les barrages installés à la périphérie.

Il semble que les combats aient fait de nombreux morts parmi les étudiants qui étaient l'âme de la rébellion.

Les forces armées ont dès le début attaqué le Capitole, siège du gouvernement provincial, qui servait de quartier général aux insurgés.

Il semble que les insurgés n'ont pas fait

sauter à la dynamite le bâtiment du gouvernement provincial, situé au centre de la ville, comme ils avaient menacé à plusieurs reprises de le faire, si l'armée décidait de donner l'assaut.

Le commandant des opérations militaires a précisé que l'ordre d'intervention avait été donné après le refus des insurgés de rendre leurs armes et en dépit d'un dernier appel au dialogue lancé par le président sud-coréen Choi Kyu-Hah.

Quelque 3,000 armes ont jusqu'à présent été récupérées. Deux cents insurgés environ semblent décidés à poursuivre le combat, selon des informations encore fragmentaires.

Avant que les troupes donnent l'assaut au centre de la ville, elles s'en étaient approchées jusqu'à deux kilomètres, avec

Voir page 18: Kwangju

LA CUISINE DE
MONIQUE CHEVRIER
SA TECHNIQUE, \$19.95
SES RECETTES

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES
DUSSAULT
ET DANS LES LIBRAIRIES
GARNEAU

Grève à la CECM

Québec est sur le point d'intervenir

par Paule des Rivières

Le gouvernement pourrait intervenir aujourd'hui ou demain pour dénouer le conflit scolaire à Montréal, qui se traduit par un congé forcé pour plus de 100,000 élèves. De leur côté, les commissaires montréalais sont partagés quant à l'attitude qu'ils doivent adopter dans ces pénibles négociations.

Mais le gouvernement n'attendra peut-être pas que la CECM retrouve son unité. Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a déclaré hier que l'État prendrait ses responsabilités dans les prochaines heures. Il n'a évidemment pas élaboré sur les desseins gouvernementaux.

C'était la première fois hier que le ministre Morin commentait publiquement le conflit qui oppose la CECM à l'Alliance des professeurs de Montréal, dont rien ne laissait prévoir hier un dénouement sans intervention gouvernementale. Non seulement le ministre a-t-il invité la Commission à reprendre la médiation qu'elle a unilatéralement interrompue et qui, selon M. Morin, «semblait être en très bonne voie», mais il a aussi déploré que l'employeur montréalais n'ait pas accepté le projet soumis aux parties le 7 mai dernier par les conciliateurs.

La CECM propose un arbitrage aussitôt rejeté par l'Alliance

Sitôt proposé, sitôt rejeté. Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Luc Larivée, a proposé hier soir à l'Alliance des professeurs de Montréal de soumettre le litige qui oppose les deux parties à un conseil d'arbitrage. Mais le président de l'Alliance, M. Rodrigue Dubé, a immédiatement répondu que cet arbitrage était inacceptable au syndicat des professeurs, en grève depuis le 16 mai.

des 6,500 enseignants, M. Morin fait écho aux propos du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson. Ce dernier ne s'était pas gêné pour questionner l'attitude de la CECM.

Rappelons que le principal point de discordance entre les parties porte sur les critères de transferts des enseignants, opération annuelle dont l'importance est proportionnelle à la baisse de la clientèle scolaire. La CECM veut se garder une marge de manoeuvre dans l'attribution des postes et exige des conditions particulières pour certains champs d'enseignement. Le syndicat de son côté soutient que le temps des décisions arbitraires est révolu et que les capacités de l'enseignant peuvent aisément être définies en terme d'expérience et qualifications légales.

La CECM ne semble pas disposée à reprendre la médiation telle qu'elle existait il y a deux semaines. En fait, les commissaires sont très divisés sur l'attitude à adopter et n'ont pu en arriver à un consensus dimanche soir après cinq heures de débat.

Il est étudié diverses propositions qui pourraient être transmises à l'Alliance lesquelles, étrangement, font toutes appel à une tierce partie. Ces voies de reprise du dialogue pourraient être l'arbitrage obligatoire ou une médiation dont les conclusions lieraient les parties, ou encore le mécanisme de la sélection des offres finales, par lequel un tiers est invité à imposer aux parties ou bien les projet syndical ou bien le projet patronal.

Le président de la CECM, M. Luc Larivée, souhaite que le gouvernement n'intervienne pas aussi promptement. Il aimerait avoir le temps de réunir ses commissaires, aujourd'hui, demain ou jeudi.

Un programme d'animation culturelle, sans voler le spectacle aux fleurs

Si les grandes vedettes des Floriales internationales de Montréal — lesquelles prendront fin au vélodrome olympique jeudi soir pour être ensuite présentées sur l'île Notre-Dame à compter de samedi — sont les plantes ornementales elles-mêmes, et les principaux artistes, les horticulteurs responsables des présentations, on n'en a pas moins jugé bon d'assortir l'exposition extérieure d'une forme d'animation culturelle génératrice, espère-t-on, de «galeté discrète».

Divulguant hier à la presse les détails de ce programme auxiliaire de divertissement, le «ministre des Floriales», M. Jean Garon, a expliqué qu'il avait fallu relever un défi de taille, celui du dosage, pour mener le projet d'animation à bonne fin sans littéralement voler le spectacle aux fleurs.

Comment en effet assurer la présence discrète de 1,800 musiciens, chanteurs, comédiens, acrobates et jongleurs qui fourniront aux visiteurs cette trame de divertissements légers et de fond sonore agréable, sans piétiner ces plate-bandes qui sont précisément la raison d'être du grand déploiement?

«Un des principaux volets de ce programme d'activité culturelle est celui de l'animation-terrain, qui cherche à accompagner le visiteur dans sa tournée de l'emplacement sans la lui faire interrompre, à moins qu'il ne décide de son propre chef de profiter d'un mini concert à l'ombre d'un jardin ou du passage d'un groupe de comédiens ambulants pour prendre quelques instants de repos distrayant», d'expliquer le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et l'un des instigateurs de la venue des Floriales dans la métropole.

Ce décor en mouvement sera le lot de l'Animagique Théâtre, une formation de 16 comédiens, musiciens, jongleurs et acrobates professionnels. Tous les jours, entre midi et 18 h, à compter de samedi jusqu'au 1er septembre, date de la fermeture des Floriales, ils déambuleront sur les principales voies de l'île Notre-Dame avec différents éléments scéniques: notamment un oiseau multicolore de 30 pieds de long, une «famille» de quatre jardiniers de 15 pieds de haut, des fleurs et des ballons géants.

M. Garon a précisé que l'Animagique Théâtre donnerait de courts spectacles d'une durée de 15 à 20 minutes, tout en ne manquant pas de souligner d'une façon spéciale les événements sortant de l'ordinaire tels que la remise des prix horticoles ou la fête de telle ou telle fleur.

On portera une attention particulière à la musique, «cette forme d'art qui se marie sans doute le mieux à la magnificence d'un jardin fleuri». De jeunes musiciens professionnels auront donc pour mission de parcourir l'île fleurie afin d'y présenter sporadiquement de brefs récitals, toujours en solo, de flûte ou de cor français.

Tous les jours à 18 h, la foule pourra assister à un spectacle de variétés au théâtre en plein air, situé à proximité du pavillon du Québec. Une place importante y sera accordée à la jeune chanson québécoise, mais on retrouvera également les noms d'artistes plus chevronnés.

Au troisième étage du pavillon des Flo-

ralies (ex-pavillon de la France), une série d'expositions sur les plantes se dérouleront tout au cours de l'été, de même que plusieurs colloques internationaux sur l'horticulture. Des collections aussi célèbres que l'Herbier de Louis XIV et des gravures des 17e et 18e siècles seront alors en montre.

Douze pays de l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Extrême-Orient, outre le Canada, le Québec, plusieurs villes canadiennes ainsi que des entreprises publiques ou privées, auront leur jardin sur

l'île Notre-Dame qui deviendra, dès l'an prochain, un jardin permanent.

Les visiteurs auront également accès, au prix de \$0.25, aux Ballades Via, 28 petits trains commandités par Via Rail et qui se promèneront sur les divers emplacements de Terre des Hommes, y compris l'île Notre-Dame. Ces trains transporteront bon nombre des 4 à 6 millions de visiteurs attendus sur le site au cours de l'été. Les responsables estiment que cet achat génèrera \$40 millions en retombées touristiques pour la

métropole.

Après l'affluence extraordinaire aux Floriales intérieures, la direction, voulant accommoder le plus grand nombre de visiteurs possible sur l'île Notre-Dame, annonçait hier des visites guidées pour groupes d'au moins 15 personnes. Ces visites, gratuites à l'exception du billet d'entrée, sont surtout à l'intention des personnes âgées, des étudiants et des personnes handicapées. Elles s'effectueront chaque jour entre 9 h et 17 h et dureront 90 minutes.

Les 1,500 mineurs de la Société Asbestos reprennent le travail

Les quelque 1,500 employés de la Société Asbestos, de Therford Mines, ont repris le travail hier, après une grève de presque trois mois.

En effet, les travailleurs, membres de la Fédération de la métallurgie (CSN), ont ratifié, dimanche, dans une proportion de 81% l'entente intervenue la veille entre les représentants syndicaux et la compagnie. Les mineurs ont fait des gains importants tant au point de vue salarial que sur la sécurité et la santé au travail.

C'est ainsi, qu'à l'avenir, tout travailleur qui aura des raisons de croire que sa santé ou sa sécurité sont en danger pourra cesser son travail sans courir le risque de mesures disciplinaires. «C'est là un gain important comparé aux dispositions de la loi 17 qui ouvre la porte à des

pénalités infligées à des travailleurs qui pourraient se prévaloir de ce droit», a indiqué hier le président du syndicat, M. Oliva Lemay.

L'entente prévoit que c'est le médecin du travailleur et non celui de la compagnie qui rendra le verdict dans toute question touchant la santé.

Le syndicat estime que la convention collective assurera des augmentations de salaires de l'ordre de 38% pour les trois prochaines années, en tenant compte d'une indexation partielle, qui s'intègre annuellement à l'échelle des salaires.

Le salaire horaire moyen passera de \$9.46 à \$10.90 à la fin de la première année de la convention. En mai 1982, le salaire de base d'un journalier sera de \$23,000. Les syndiqués ont également ob-

tenu certaines améliorations de leur régime de retraite.

«Ce n'est pas facile de négocier avec l'Asbestos Corporation puisqu'il faut faire un téléphone au grand «boss» de Saint-Louis au Missouri, pour déplacer un quart de cent à la table de négociation», a déclaré M. Lemay.

La grève des 1,500 mineurs n'a pas manqué de se répercuter sur l'économie de la ville et des environs de Therford Mines. Avec des prestations de grève de \$65 par semaine pendant près de trois mois, ils ont dû réduire leur consommation.

Pendant cette période, la compagnie Asbestos a annoncé une diminution de profits de l'ordre de \$2.8 millions au cours du premier trimestre, soit la première baisse depuis cinq ans. L'an dernier, les profits nets ont été de \$3.4 millions.

DEUX COMPTES VALENT MIEUX QU'UN.

La Banque Nationale offre aux gens d'aujourd'hui l'avantage de faire des chèques sans frais et de profiter de l'intérêt quotidien.

Il suffit d'avoir deux comptes :

Compte chèques sans frais

N'y maintenez que l'argent nécessaire pour couvrir vos chèques personnels.

Avantages:

- aucun solde minimum exigé
- tirage illimité de chèques sans frais
- chèques personnalisés et numérotés
- carnet de position
- relevé mensuel
- transfert sans frais au compte intérêt quotidien

Compte intérêt quotidien

Déposez-y l'argent non nécessaire pour couvrir vos chèques personnels.

Avantages:

- intérêt très élevé calculé quotidiennement et versé semestriellement
- deux retraits sans frais par mois
- transfert sans frais du compte chèques
- aucun solde minimum requis.

Économie et rendement. À vous d'en profiter.

Renseignez-vous sans tarder à l'une de nos succursales.



BANQUE NATIONALE

La banque d'aujourd'hui

Racolage et buveurs sur les places publiques

Des règlements abusifs, disent les conseillers de l'opposition

par Alain Duhamel

Les deux projets de règlement de l'administration municipale pour réprimer le racolage et les rassemblements de buveurs dans les endroits publics apparaissent aux conseillers de l'opposition abusifs et méprisants à l'égard des droits civils.

Le conseiller Nick Auf Der Maur, du Groupe d'action municipale, a laissé entendre que ces règlements pouvaient permettre à la police d'arrêter n'importe quel citoyen partageant une boisson avec un autre dans un parc. «Ces questions ne m'apparaissent pas comme de très graves problèmes et les règlements pourraient être utilisés n'importe où dans la ville où ces problèmes ne se posent pas.»

Pour le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Michael Fainstat, les deux projets de règlement masquent l'impuissance de la police dans l'application des règlements municipaux. «Le problème, a dit M. Fainstat, c'est que la police n'est pas très efficace. Elle a déjà des pouvoirs de répression et elle en veut d'autres.»

Le Conseil municipal avait à l'étude, hier, deux projets de règlement inspirés tous deux d'un règlement municipal plus large sur la libre circulation des personnes dans les endroits publics.

Le premier veut réprimer le racolage et la prostitution en considérant la sollicitation à des fins de prostitution comme un geste en contravention des règlements municipaux. Le second veut mettre un

terme au rassemblement de buveurs dans les endroits publics en interdisant la consommation de boissons alcooliques dans le domaine public sauf dans un café-terrasse et dans certaines aires de pique-nique désignées.

Dans les deux cas, ni les lois fédérales, ni les lois provinciales, ni les règlements municipaux n'ont permis aux policiers d'intervenir avec efficacité. Les démarches entreprises auprès des gouvernements supérieurs, a indiqué M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif, n'ont pas abouti jusqu'à ce jour de telle sorte que l'administration municipale s'en remet à ses règlements pour suppléer aux défaillances des lois.

Toutefois, les règlements apparaissent aux yeux de M. Fainstat ouvrir la porte des abus de la police. «Une femme qui se promène seule dans un parc et qui s'arrête, au lieu d'être protégée, pourrait être arrêtée et accusée de racolage.»

Sur un autre plan, ces règlements posent le problème de la violence contre les femmes au sujet de laquelle les interventions municipales se sont faites rares.

«C'est un gros problème à Montréal, a dit M. Fainstat. Pourquoi ne pas présenter quelque chose au sujet de la violence contre les femmes». Pas moyen d'acheter un savon sans rencontrer la pornographie.

Dans un autre domaine, le comité exécutif a retiré de l'ordre du jour le projet de règlement qui aurait permis l'établissement des commerces de dépanneur-pompiste dans la ville. Ce projet de règlement a suscité le mécontentement d'une trentaine de conseillers municipaux qui y voient une concurrence déloyale aux commerçants des quartiers établis depuis longtemps.

nous n'avons pas l'intention de saisir les biens des personnes qui vivent d'allocations sociales», a dit M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif.

Les manifestants soutiennent que l'administration municipale les terrorise en allant jusqu'à mettre en marche l'appareil judiciaire.

L'opération de l'administration municipale s'inscrit dans le cadre des modifications à sa charte par lesquelles les propriétaires d'immeubles deviendront responsables de la perception de la taxe d'eau et de services en l'intégrant, par exemple, dans le loyer mensuel.

Cette invitation s'adresse à notre clientèle raffinée:

CHRISTIAN DE GAGEAC est fier d'annoncer l'arrivée, d'une autre célèbre collection de meubles français de styles: Louis XII, XIV, XV et Louis XVI.

Christian-de-Gageac

Importateur Exclusif

5500 Chemin de la Reine Marie (Fermé le lundi matin)
Montréal (514) 481-3589
Tous les jours de 10h30 à 17h30
Samedi inclusivement.

HUGO

du 22 au 31 mai

20%

de rabais sur tous nos Livres et Disques en magasin

sauf sur marchandise étiquetée en rouge

Librairie Hugo
Centre commercial Wilderton
2735, Van Horne, Montréal
739-9251 — 739-0512

NOUVEAUTÉS ■ PSYCHOLOGIE ■ PHILOSOPHIE ■ DICTIONNAIRES ■

LIVRES DE POCHE ■ COMMANDES SPÉCIALES ■ DISQUES

Sans hausser les cotisations

La CSN prévoit majorer de 20% les prestations de grève

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN prévoit augmenter de 20% dès le 1er juin ses prestations aux grévistes sans avoir à hausser pour autant les cotisations au cours des deux prochaines années.

Cette proposition du trésorier de la centrale, M. Léopold Beaulieu, s'explique en grande partie par l'excellente santé financière de la centrale, qui sort définitivement du «tunnel financier» des dernières années.

Néanmoins, les prévisions budgétaires des deux prochaines années, qui ont été soumises aux délégués du 50e congrès hier, laissent entrevoir un déficit de moins de \$150,000 sur un budget total de plus de \$41 millions. Ce léger déficit anticipé ne permet pas de dire si la centrale utilise la présentation de son budget d'opérations comme arme de négociation avec ses permanents ou si le gel prévu des cotisations réduira bel et bien la marge de manoeuvre de la CSN devant l'accroissement rapide de ses dépenses.

Ces mêmes prévisions budgétaires contiennent des déboursés additionnels de \$1.5 million aux employés permanents de la centrale actuellement en grève, mais le trésorier a tenu à préciser que l'adoption de ce budget par le congrès n'équivalait pas à «une loi spéciale» de la base contre

ses employés. Le conseil confédéral, a-t-il dit, aura toute la marge de manoeuvre nécessaire pour ajuster le budget en fonction des ententes éventuelles.

L'augmentation prévue des prestations de grève était réclamée depuis longtemps et il se trouve enclavée de nombreux militants à la juger insuffisante par rapport à la réalité économique des grévistes.

Cette augmentation devait initialement survenir à la fin de l'année 1980 et la proposition de l'exécutif avance comme toute son application de six mois. Si cette proposition est adoptée, un gréviste touchera entre les quatrième et les septième semaines de conflit un montant de \$30 ou de \$48 s'il doit soutenir une famille. Après sept semaines de grève, le même syndiqué touchera \$48 ou \$78 par semaine, selon qu'il est seul ou responsable d'une famille.

Au cours des deux prochaines années, la CSN prévoit dépenser \$41 millions, \$18 millions étant consacrés au budget de «fonctionnement» et plus de \$21 millions étant consacrés au fond de défense professionnel. Le déficit anticipé de \$128,000 se limitera à cette somme si le congrès autorise la trésorerie à puiser une somme de \$2 millions dans le fonds de Soutien extraordinaire, cette troisième caisse qui sert d'amortisseur en cas de crise ou de conflit imprévu. Ce fonds, qui contient

déjà plus de \$5 millions, soit l'équivalent de 100,000 cotisations, doit s'accroître au cours des deux prochaines années.

Le dernier exercice financier 1978-80 se solde par un surplus de \$1.2 million même si la trésorerie héritait d'un déficit de \$311,795. La performance réalisée grâce au nouveau système de cotisations à pourcentage est tel que ce surplus a pu être réalisé tout en comptabilisant au passif les \$2.4 millions que la CSN devra verser à la compagnie Reynolds Aluminium à la suite d'un jugement de la Cour supérieure. Le paiement de cette somme a été étalé sur cinq ans à l'occasion d'un règlement hors cours.

Le fonds de défense professionnel (FDP), c'est-à-dire le fonds de grève, enregistre un surplus de \$3.7 millions. En 1978, le surplus était de \$2.9 millions.

Au dépit de ces surplus, les prévisions budgétaires pour les années 1978-80 ont été dépassées dans presque tous les domaines par la direction et, si le surplus enregistré s'avère lui aussi supérieur aux prévisions, c'est que les prévisions de revenus avaient été aussi calculées de façon fort conservatrice. Les revenus du dernier exercice se sont élevés, en effet, à plus de \$15 millions alors que la CSN prévoyait des rentrées de fonds de l'ordre de \$13.5 millions. Les dépenses anticipées de \$12.5 millions ont finalement dépassé \$14 millions.

Le Comité de surveillance des finances de la CSN explique ce surplus enregistré par une baisse de la moyenne des grévistes, laquelle est passée de 2,500 à 1,500. Il note aussi que le nombre de cotisants a augmenté plus vite que prévu, quelque 17,000 nouveaux membres ayant en effet été inscrits dans les livres. Ce qui porte le nombre de syndiqués cotisants de la CSN à plus de 156,000 pour un grand total de membres se situant, dit-on, aux alentours de 220,000. Selon le trésorier de la centrale, le prochain exercice financier devrait permettre à la CSN de retrouver un effectif comparable à celui qui était le sien avant le mouvement de désaffiliation engendré par le départ des trois «D» en 1972 et par le changement de système de cotisations, il y a quelques années.

Le Comité de surveillance, qui constitue une sorte de vérificateur général syndical, émet toutefois un certain nombre de critiques sur la gestion. Il note d'une part l'augmentation très forte des dépenses, soit plus de \$1.5 million, que personne n'avait prévu. Il souligne d'autre part que le Conseil confédéral a procédé à plusieurs virements de crédits en deux ans, pour un grand total de \$1.6 millions, afin de faire face aux augmentations de coûts imprévues.

Ces virements, a expliqué le comité au 50e congrès, ont pour effet de «créer un mouvement des obligations supplémentaires incompatibles avec l'accroissement de nos revenus» en plus de déléster la troisième réserve financière de \$500,000 au cours du dernier exercice. Analysant cette tendance au débordement des prévisions, le Comité de surveillance conclut qu'en l'absence d'un coup de barre au bon moment, les membres pourraient se retrouver aux prises avec une augmentation de cotisations dans un avenir pas très éloigné. D'autre part, le Comité de surveillance a émis l'avis que la ponction de \$500,000 faite au détriment du Fonds de soutien extraordinaire ne lui semblait pas conforme, du moins en partie, aux résolutions créant cet «amortisseur» financier.



Le Cours Le Royer, rue de Brésolas, recycle des entrepôts en habitation et restitue au Vieux-Montréal des espaces de verdure qu'il a perdus depuis plus d'un siècle. (Photo Jacques Grenier)

Au Cours Le Royer, dans le Vieux-Montréal Un siècle plus tard, un jardin

par Alain Duhamel

Depuis un siècle au moins, il n'était plus question d'un jardin dans le quartier ancien de Montréal.

Après plus d'un siècle, une rue, la rue Le Royer, cédera la place à un espace de verdure au milieu des immeubles qui, au siècle dernier, prénaît la place d'un hôpital en s'inscrivant dans un courant de développement voué tout entier aux fins du commerce, de l'entreposage des marchandises et de l'industrie. L'accroissement de l'activité portuaire abattait les murs de la forteresse, repoussait les institutions au nord, refoulait les habitations vers la montagne et sur le plateau.

Seuls les Messieurs de Saint-Sulpice ont conservé, dans un enclos muré derrière l'église Notre-Dame, un petit espace de verdure. A tous les autres endroits, à l'intérieur des murs ou sur le Pointe-à-Caillères, les immeubles d'affaires, les entrepôts, les établissements de commerce et les rues ont occupé l'espace, tout l'espace au point de rendre inhabitable le quartier connu aujourd'hui comme étant le Vieux-Montréal.

Les Soeurs Grises ont aménagé au siècle dernier les entrepôts de la rue Saint-Pierre en laissant charcuter leur hôpital et leur chapelle. Les Soeurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu construisaient, en lieu et place de leur hôpital, de leur jardin et de leurs arbres, les entrepôts de la

rue Brésolas et de la rue Le Royer.

«A cette période-ci de l'année, les membres de la communauté et leurs malades assez bien portants pouvaient se promener dans le jardin clos, entre ses arbres en fleur et ses plates-bandes multicolores entourant les potagers et les herbes médicinales. Dès le milieu des années 1850, le vacarme des activités industrielles et commerciales en croissance rapide étouffait cette atmosphère idyllique», a dit Mme Phyllis Lambert, architecte et présidente de la fondation Héritage Montréal, devant un auditoire réuni pour souligner le lancement de la troisième phase du Cours Le Royer.

Le Cours Le Royer, premier projet important de recyclage des entrepôts du Vieux-Montréal à des fins d'habitation, entend sa troisième phase avec le concours du ministère des Affaires culturelles, de la ville de Montréal et de l'entreprise privée laquelle, grâce à une mise de fonds de CEMP Investments, a donné depuis cinq ans le ton dans le Vieux-Montréal.

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a rappelé à cette occasion les objectifs du protocole d'entente intervenu entre l'administration municipale et le ministère des Affaires culturelles dans le but d'administrer financièrement à la vaste entreprise de revitalisation du Vieux-Montréal. Le ministre des Affaires culturelles, M.

Denis Vaugeois, a souligné la perspective économique de la sauvegarde du patrimoine dans un contexte où les centres-ville, pour être sauvés, doivent redevenir attractifs à la population.

Les promoteurs, par la voix de M. Arthur Tratt, président de la Société immobilière du Cours Le Royer, ont rappelé le caractère exemplaire de leur projet commencé en 1977 sans l'aide des institutions publiques. Les difficultés qu'ils ont rencontrées les obstacles qu'ils ont dû contourner ont servi de toile de fond aux pourparlers qui devaient mener, l'année dernière, à une intervention concertée du gouvernement et de la ville décrite dans le protocole d'entente.

La phase trois du Cours Le Royer consiste au recyclage d'un entrepôt en une cinquantaine d'habitations, à l'aménagement d'un stationnement sous l'emprise de la rue Le Royer et, en surface, à l'aménagement d'un espace de verdure et d'un monument en l'honneur de Jérôme Le Royer de la Dauversière, l'un des fondateurs de la Société Notre-Dame-de-Montréal, promoteur de la fondation et du développement de Ville-Marie.

La disparition d'une rue, jusque là achalandée de camions et de voitures, en faveur de l'aménagement d'un parc, auquel la ville de Montréal s'est engagée, constitue dans ce quartier un changement d'une ampleur considérable dont on ne semble pas avoir pris conscience.

Le congrès reporte le débat sur la grève des employés de la centrale

QUEBEC — La direction de la CSN et le syndicat de ses 400 employés se sont lancés en marge du 50e congrès dans un sprint de négociation, afin, semble-t-il, d'éviter d'avoir à saisir le congrès des enjeux qui sont en cause.

L'adoption de l'ordre du jour du congrès, hier matin, a permis de fixer en quelque sorte un délai limite aux deux parties. En effet, il a été convenu que le congrès obtiendra un rapport de négociation jeudi matin. L'adoption de cette proposition a par contre évacué des débats des quatre premiers jours du congrès toute discussion ouverte sur cette négociation, dont les enjeux sont au coeur de toutes les discussions dans les corridors du Hilton de la vieille capitale.

En l'absence de débat officiel sur le degré de participation des permanents syndicaux aux décisions relatives à leurs conditions de travail, tout le monde prend position au gré des bribes d'information obtenues à gauche et à droite. Les permanents syndicaux, qui ont évité de paralyser les travaux du congrès par une ligne de piquetage, ont par contre installé un kiosque d'information à l'entrée du congrès.

Ce qu'on savait hier du conflit, du moins officiellement, se résume à ceci: les deux parties ont poursuivi les pourparlers jusqu'à lundi matin, vers 7 h 30, pour les reprendre après quel-

ques heures de repos. Il s'agit évidemment d'une forte intensification des négociations qui se poursuivaient déjà sans interruption depuis le début du conflit.

Les permanents syndicaux sont nombreux au congrès à expliquer leurs positions collectives et à donner un éclairage nouveau à la «lutte pour le pouvoir» que décrit la direction dans ses analyses et ses documents. Pour le syndicat des employés de la CSN, la qualité d'élus ne prédispose pas à l'infaillibilité dans les décisions et n'élimine pas l'arbitraire dans les relations de travail.

La partie «confédérale», pour sa part, canalise à son profit le mécontentement de certains groupes à l'endroit des permanents syndicaux pour remettre en question une série de mécanismes de cogestion jugés de plus en plus incompatibles avec l'efficacité et la souplesse de décision des instances élues.

En l'absence de débats ouverts sur cette question fondamentale pour l'avenir et la cohésion de la centrale, plusieurs militants ont l'impression que «l'on passe à côté des problèmes». C'est un peu comme si «l'instance suprême» se faisait «voler» une décision fondamentale par les officiers supérieurs et les permanents, à tort ou à raison, pensent de nombreux militants.

Johnston ne veut pas précipiter la réforme constitutionnelle

par Patricia Poirier

Selon le président du Conseil du trésor, M. Donald Johnston, il n'est pas dans l'intérêt du Canada de précipiter la réforme constitutionnelle. C'est un long processus, a-t-il averti, et il est préférable que cela soit ainsi.

Dans un discours hier midi, devant les membres du Canadian Club, le ministre a fait un véritable plaidoyer en faveur d'une réforme intelligente et rationnelle qui respectera les désirs de la population. «Il ne faut pas paniquer. Ce n'est pas la dernière chance», a-t-il affirmé. Le député de Saint-Henri-Westmont, a averti qu'il ne faudra pas sacrifier certains grands principes qui garantissent l'unité du Canada simplement parce que se serait pratique du point de vue politique. «L'ensemble du Canada doit rester plus important que ses provinces ou ses régions», a-t-il indiqué. Si l'on cède aux pressions de personnes qui prônent le régionalisme, nous mettrons en péril cet

objectif, a-t-il ajouté.

Tout en reconnaissant que les résultats du référendum de mardi dernier ont créé un climat favorable à la réforme de la constitution, M. Johnston a souligné qu'il est également important de susciter des changements d'attitude chez les Canadiens. Il a dit déplorer la montée du «provincialisme» ou «régionalisme» qui nuisent au développement économique du Canada.

«Le Canada a besoin d'une direction économique nationale forte en raison du rôle que nous sommes appelés à jouer sur la scène internationale», a-t-il affirmé. M. Johnston a précisé que le gouvernement fédéral peut répondre aux aspirations des régions sans pour autant avoir recours à d'importants programmes de décentralisation. D'ailleurs il a dit croire que la décentralisation des pouvoirs est déjà allée trop loin au Canada en rappelant qu'avant la deuxième guerre mondiale le gouvernement fédéral dépensait de 60 à 70% des fonds publics alors que maintenant ce

sont les provinces et les municipalités qui dépendent le plus.

De retour d'un voyage dans l'Ouest canadien, M. Johnston a dit avoir constaté un changement d'attitude chez les anglophones, même au sujet des langues officielles. Il a expliqué que tôt ou tard, les provinces accepteront de garantir les droits linguistiques dans la constitution canadienne et que cela devrait renforcer les Québécois.

Il a soutenu que l'option de dire OUI à la question à la question référendaire la semaine dernière et «tourner le dos au Canada» parce qu'ils ne se sentent pas chez eux partout au pays.

«Je me suis demandé comment se fait-il qu'un bon nombre de Québécois, surtout d'expression française, appuyaient l'option de M. Lévesque, en dépit du potentiel économique qu'offre le Canada», a déclaré M. Johnston qui en est venu à la conclusion que c'était parce que les Québécois n'ont pas le sentiment que le Canada leur appartient, principalement en raison du fait que le Canada anglais ne parle pas français.

AU KLONDIKE

nos steaks valent leur pesant d'or.

Au Klondike, vous trouverez une atmosphère typique des années folles, au temps de la Ruée vers l'Or. Venez prospecter notre menu digne du Far-West vous y découvrirez une mine de steaks succulents, préparés et apprêtés à la façon de l'Ouest, et des fruits de mer qui sauront réjouir votre palais. Et chaque jour, notre chef prépare avec grand soin une table d'hôte qui réunit les spécialités de la maison. Pour un repas d'affaires ou une réunion d'amis, rendez-vous au Klondike et présentez la carte American Express®, la Carte qui vaut son pesant d'or.

Grilladerie Klondike,
5805 route Transcanadienne, sortie 65,
Ville St-Laurent

Du lundi au vendredi, ouvert de 11h00 à minuit.
Samedi et dimanche, ouvert de 17h00 à minuit.

Réservations: (514) 744-5841

La carte American Express.
Ne sortez pas sans elle.™

Sortez grand

Cours d'initiation Cours de croisière "Charters"

ECOLE DE VOILE 697-3267

Stefan Marshall Inc.

à 20 minutes du centre-ville

Baie Valois
90, Bord-du-Lac
Pointe-Claire

Pour favoriser la consultation
Pour recueillir de l'information
Pour accélérer les prises de décisions
Pour encourager la participation
Pour échanger des opinions
Pour planifier des réunions
Pour coordonner des plans d'action
Pour compléter vos réunions...
Pour bien d'autres raisons

La Conférence téléphonique, une solution-action avec l'interurbain.

Vous qui recherchez constamment des moyens d'action efficaces et économiques, essayez la conférence téléphonique. Faites le 0 et demandez le service de conférence de Bell Canada.

Demandez notre brochure. Elle vous rappellera comment planifier, présider et tirer le maximum d'une conférence téléphonique. Composez 1-800-267-8333 ou postez ce coupon à:

nom _____

titre _____

compagnie _____

genre d'entreprise _____

adresse _____

ville _____ province _____

code postal _____ téléphone _____

indicateur régional (D-270580F)

Helène Tellier
Conférence téléphonique

Bell Canada
2020, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec)
H3A 2A5

Conférence téléphonique
Réseau téléphonique transcanadien

Bell 1880

Le Vietnam cherche à diviser l'ANSEA

BANGKOK (AFP) — Un mois de rencontres et d'activités diplomatiques en Asie du Sud-Est pour discuter du problème cambodgien n'a réussi qu'à mettre en évidence l'inflexibilité de la politique vietnamienne sur cette question et les divergences de vues au sein de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ANSEA: Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande).

M. Nguyen Co Thach, ministre vietnamien des Affaires étrangères, a souligné à Bangkok — après l'avoir fait à Kuala Lumpur — qu'il est inutile de vouloir discuter du problème cambodgien, car celui-ci est déjà réglé. Alors que pour les pays de l'ANSEA, le règlement de la question cambodgienne est une priorité. M. Thach a présenté comme un fait sur lequel il n'y a pas à revenir, que l'Indochine est désormais une affaire vietnamienne.

Retournant, à la surprise de ses interlocuteurs, les données du problème, M. Thach a même été jusqu'à proposer de garantir la souveraineté et l'intégrité de la Thaïlande, ce qui a provoqué une réplique immédiate du gouvernement thaïlandais qui a souligné qu'il n'a «jamais» demandé à d'autres de remplir cette mission.

Face à Hanoi qui considère, qu'à la longue, le fait accompli vietnamien en Indochine sera admis et reconnu par la communauté internationale, et à Pékin qui veut mener, par Cambodgiens interposés, une guerre de longue durée pour «saigner» le Vietnam, la Thaïlande doit désormais tenir compte d'une réalité qui l'inquiète: le conflit du Cambodge va durer et le Vietnam ne retirera pas ses 200.000 hommes dans un avenir prévisible.

Hanoi a même rejeté la demande de la Thaïlande afin que des observateurs des Nations-Unies soient stationnés à la frontière khméro-thaïlandaise, mais il a fait une contre-proposition qui ne peut que mettre à l'épreuve la solidarité au sein de l'ANSEA.

Selon l'hebdomadaire de Hong Kong 'Far Eastern Economic Review', M. Thach a proposé, lors de sa visite à Kuala Lumpur, qu'une équipe composée d'observateurs malaisiens, indonésiens et laotiens, surveille la frontière.

Moscou s'en prend au danger chinois

MOSCOU (AFP) — Une demi-page dans la Pravda et un long commentaire de Tass: la campagne contre Pékin a repris hier à Moscou. Elle exprime la hantise des Soviétiques: Les Chinois veulent créer un front international unique contre l'U.R.S.S.

Pour la Pravda, qui reflète la position du Kremlin, Pékin contribue largement à la tension actuelle. Objectif des Chinois: «provoquer une confrontation entre l'Est et l'Ouest» pour «récolter les fruits de ce conflit» et «acquiescer une position d'hégémonie mondiale».

Pékin est accusé d'avoir franchi une nouvelle étape: «pour la première fois sa politique vis-à-vis de l'Occident a eu un caractère stratégique la récente visite en Europe du premier ministre Hua Guofeng. Car pour Moscou, Pékin demande aux Occidentaux de s'armer contre l'U.R.S.S. A en croire l'agence Tass, cette croisade chinoise va se poursuivre dès aujourd'hui au Japon, avec le voyage de M. Hua Guofeng: «La coopération militaire sera le sujet principale des entretiens», selon l'agence soviétique.

L'agence Tass expose avec force détails son interprétation de la politique chinoise: «S'allier avec les forces les plus réactionnaires, renforcer la coopération économique et militaire avec les Etats-Unis et les pays de l'O.T.A.N... entraîner Tokyo dans sa stratégie aventureuse pour finalement constituer un large front unique international contre l'Union soviétique».

La Chine n'aurait plus alors qu'à «tirer les marrons du feu», selon Moscou. A l'appui de ces arguments, La Pravda rappelle que le ministre de la défense américaine, M. Brown, s'est rendu à Pékin en janvier et qu'une délégation militaire chinoise est arrivée aux Etats-Unis le 24 mai. La Pravda écrit: «Certes, ce n'est pas encore l'unité militaire, mais c'est déjà la guerre froide».

C'est dans le même esprit que l'agence Tass dénonce les nouveaux lancement de missiles intercontinentaux chinois: non seulement ils constituent, selon Tass, «un nouveau pas dans l'accroissement du potentiel militaire chinois», mais, et cela semble encore plus grave pour les commentateurs soviétiques, ils «ne provoquent pas d'inquiétude dans les milieux de Washington qui ne cessent de jouer la carte chinoise».

Même si l'agence Tass constate avec satisfaction que ces expériences chinoises «sont autrement considérées dans certains pays occidentaux», la presse soviétique met une fois de plus en garde l'Occident dans son ensemble contre la tentation de jouer cette «carte chinoise».

Même la visite en Chine de M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien, a été perçue à Moscou comme «une tentative chinoise de créer un front uni contre l'U.R.S.S.».

Le Kremlin semble craindre d'être pris dans l'étau d'une alliance entre les «impérialistes» chinois et occidentaux. Il constate que Pékin se trouve aux côtés de Washington dans la crise internationale, que ce soit en Afghanistan ou pour le boycottage des Jeux Olympiques.

Les observateurs relèvent cependant une plus grande peur vis-à-vis des Chinois que vis-à-vis de l'Amérique. Quand elle dénonce la guerre froide avec Washington, la presse soviétique prône immanquablement la détente. Mais nulle mention de cette détente quand il s'agit de cette Chine qui «se prépare à la guerre avant la fin du siècle».

Hua Guofeng parlera défense au Japon

TOKYO (AFP) — Pour la première fois dans l'histoire bimillénaire des relations entre la Chine, un chef de gouvernement chinois, le premier ministre Hua Guofeng, se rend aujourd'hui au Japon pour une visite officielle de six jours.

Cette visite historique a lieu au moment où une partie de leur ancien canal de communications, la Corée du Sud, est en effervescence. La situation dans ce pays sera à l'ordre du jour des entretiens de M. Hua avec le premier ministre japonais, M. Masayoshi Ohira. La question de la défense du Japon devrait être aussi abordée, estime-t-on.

La Chine, longtemps opposée au traité d'alliance entre les Etats-Unis et le Japon, a fait connaître à plusieurs reprises son intérêt pour les efforts du Japon en vue d'améliorer ses capacités de défense. Le mois dernier, à Pékin, le chef d'état-major adjoint de l'armée populaire chinoise a exprimé son espoir de voir le Japon doubler ses dépenses militaires, actuellement inférieures à un pour cent de son produit national brut.

Cette remarque faite devant M. Yasuhiro Nakasone, ancien directeur de l'Agence nationale de défense, avait provoqué à Tokyo une réponse négative de la part du ministre nippon des Affaires étrangères, M. Saburo Okita, devant la Diète (parlement), le 9 mai dernier.

Au cours des derniers mois, plusieurs personnalités gouvernementales chinoises, dont le vice-premier ministre Deng Xiaoping, ont souligné leur souhait de voir le Japon renforcer sa défense, devant diverses délégations nippones en visite en Chine.

Selon le journal japonais Asahi Shimbun, M. Hua Guofeng pourrait même présenter un plan de sécurité centré sur la Chine et le Japon, comprenant notamment les Etats-Unis et l'Europe occidentale et dirigé contre l'Union soviétique. Cependant un tel plan devrait difficilement trouver un écho favorable au Japon qui a déjà un problème épineux à régler avec l'U.R.S.S.

Celle-ci occupe militairement depuis la guerre quatre îles de l'archipel des Kouriles, au nord de Hokkaido, revendiquées par le Japon, et refuse de les restituer. Pour cette raison, les négociations en vue d'un traité de paix entre les deux pays sont au point mort.

En revanche, la Chine et le Japon ont signé en 1978 un traité de paix et d'amitié. Les deux pays avaient déjà normalisé leurs relations diplomatiques en 1972. Depuis, deux premiers ministres japonais se sont rendus en Chine: MM. Kakuei Tanaka en 1972 et Masayoshi Ohira en 1979. Du côté chinois, M. Deng Xiaoping est venu deux fois au Japon, en 1978 et 1979.

Cambodge: il faut améliorer la distribution (Waldheim)

NATIONS UNIES (AFP) — M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a appelé hier à une plus grande coopération afin d'améliorer l'urgence la distribution et le contrôle des secours humanitaires au Cambodge.

Le secrétaire général a souligné dans son allocution que des le départ il avait été clair que la logistique serait l'obstacle principal à l'exécution d'un grand programme de secours.

La déclaration du secrétaire général souligne qu'il faut pour l'exécution du programme à long terme \$284 millions dont 103 sont déjà assurés, d'ici à 1981.

Le texte de M. Waldheim relève d'autre part qu'il est essentiel d'améliorer l'urgence la logistique, la distribution et le contrôle des secours. Il ajoute que la coopération de tous les intéressés — les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organismes internationaux et les organisations bénévoles, le gouvernement thaïlandais et les autorités bénéficiaires — est déterminante pour le succès du programme.

«Aujourd'hui encore on ne peut pas dire qu'un système permettant d'acheminer des secours ait été mis en place malgré le dévouement et les efforts soutenus des organismes des Nations unies et Comité international de la Croix-Rouge» selon M. Waldheim, pour qui une coopération plus grande encore est nécessaire de la part de tous les intéressés.

Cet appel était contenu dans le discours inaugural du secrétaire général, qui a ouvert la conférence réunie pendant deux jours à Genève sur l'aide à la population cambodgienne. M. Waldheim, par suite d'une extinction de voix, a ensuite fait lire son allocution par son représentant pour les questions cambodgiennes, sir Robert Jackson.

«C'est très habile, a remarqué un diplomate à Bangkok. Si l'Indonésie et la Malaisie refusent, le Vietnam pourra toujours dire qu'il a manifesté sa bonne volonté. S'ils acceptent, ce sont les relations de Bangkok avec Kuala Lumpur et Djakarta qui risquent d'en souffrir».

«Chaque pays membre de l'ANSEA reconnaît toujours la résolution des Nations-Unies de novembre dernier demandant un retrait des troupes étrangères du Cambodge et la libre détermination des Cambodgiens, mais il semble aujourd'hui clair qu'il n'y a pas, au sein de l'ANSEA, un point de vue unanime sur la façon d'atteindre cet objectif».

Kra, l'îlot de la terreur pour les réfugiés de la mer

ILE DE KRA, Golfe du Siam (AFP) — «Kra, l'île du Diable»: c'est le dramatique témoignage qu'a gravé dans la roche un «réfugié de la mer» vietnamien après avoir passé des journées de terreur sur cet îlot rocheux arrosé qui surgit au milieu du golfe du Siam, entre le Vietnam et la Thaïlande.

Depuis des mois, des centaines de réfugiés vietnamiens, fuyant leurs pays sur des embarcations de fortune, épuisés par des journées de navigation, atteignent cette île, située à quelque 80 kilomètres à l'est de Nakhon Si Thammarat (sud de la Thaïlande). Quelques réfugiés arrivent directement, attirés par cette île dont

la silhouette se découpe sur l'horizon, mais la plupart y sont conduits de force, après avoir été capturés en mer par des pirates.

Lorsque l'on débarque sur la petite plage de sable blanc, au nord de l'île, un premier appel de détresse est inscrit sur un large rocher plat: «S.O.S. H.C.R.» (Haut-Commissariat des Réfugiés pour les Nations Unies).

1880-1980
ca
QUEBEC
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ
Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Eicar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.
Pour informations: Swissca Incorporée 866-9237

«Faites attention aux bateaux de pêcheurs Thai, ce sont les pirates. Si un bateau de la Marine nationale thaïlandaise arrive, ne le laissez pas partir, c'est votre seul salut».

«Deux problèmes principaux vous attendent sur cette île: trouver à manger et à boire, et protéger vos femmes contre les pirates. Aussi, dès votre arrivée, cachez immédiatement toutes les femmes dans la jungle et dans les grottes, et dissimulez tous vos biens. Si les pirates arrivent, ils vous donneront à boire et à manger, puis prendront tout ce que vous possédez, même vos habits».

Des réfugiés ont expliqué où ils avaient caché du riz avant de partir. Un autre a précisé «qu'il y a de l'eau, sur le grand rocher qui se trouve en direction du soleil couchant, du côté droit du rivage».

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée, Gagné, Valcourcourt & Associés	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 510 — 881-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et ailleurs associées à travers le monde	MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal - Toronto Associés - Résidents à Montréal Geoff Viningberg, C.A. Harold G. Usher, C.A. Mark G. Richter, C.A. Barry G. Vineberg, C.A. Arthur M. Usher, C.A. David J. Vineberg, C.A. George S. Golder, C.A. Alan Warner, C.A. Harold K. Richter, C.A. Richard S. Vineberg, C.A. J. Paul Dugas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A. Robert M. Kavanagh, C.A. Philip M. Usher, C.A. Robert M. Usher, C.A. Robert M. Usher, C.A.
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 609 Montréal — 845-0201	GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gauthier, C.A. L. Maheu, C.A.	MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL (Québec) H3B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carbert Société Nationale WARD MALLETTE Représentation Internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO.	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3M 1Y1 — 274-2787
CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal, Québec, Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman	GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 3730, boul. Crémazie Montréal, Québec, H2A 1B4 378-5010 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211	MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Kitchener, Sept-Îles Maurice Chaboussou For L'Auderdale (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4E 1H8 (514) 881-5741
CLARKSON, GORDON Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Boudet, C.A. G.C. Bismuth, C.A. C.W. Bissegger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Gagnon, C.A. W.W. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Desjardis, C.A. M.M. Donagan, C.A. D. Frenette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Gauthier, C.A. G. Giroux, C.A. J.P. Gauthier, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Larive, C.A. G. Lussier, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.W. Poirier, C.A. R. Poirier, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.	HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal Repentigny Iles de la Madeleine	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 688 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	VIU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viu, C.A. Armand H. Viu, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waghu Boulos, C.A. Jacques R. Chadiot, C.A. Jacques Jovai, C.A. Louis Bani, C.A. Ferd A. Chab, C.A.
CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS 2, Place Laval bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6 382-4010 • 668-6400	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 688 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	LIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS «llia» COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-8792	THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone: (514) 886-7351 A l'échelle internationale McLintock MacLarentz
COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS Comptables agréés 397 r. rue Laurier Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535	MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél: (514) 281-1555 Télex 055-60917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury Québec, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux	LAVALLEE, BEDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bedard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, Le Royer — Suite 300 Montréal H2V 1W4 844-1153	PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 — 878-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke, Hull, Buckingham 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 878-2881	PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés 1320 Boul. Graham Suite 100 Montréal, H3P 3C8 Tél: 735-4847	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack I. Zitrer, C.A. Herbert S. Stein, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris C. Levine, C.A. Armand B. Goldstein, C.A. David S. Stein, C.A. Joseph J. Libenberg, C.A. Steven A. Taylor, C.A. Morris S. Zitrer, C.A. Barry A. Touberman, C.A. Gerald S. Stein, C.A. Jeffrey J. Pope, C.A. Norman Zitrer, C.A. Robert D. Lyne, C.A. Morris J. Zitrer, C.A. Lawrence M. Zitrer, C.A. Alan M. Lyne, C.A. Jack Stein, C.A. Robert J. Zitrer, C.A.

ÉTÉ 80
AU
CONSERVATOIRE LASSALLE
SCIENCE DE LA PAROLE
COURS DU SOIR
COURS DU JOUR
DEUX SÉRIES DE COURS AU CHOIX:
DU 16 JUIN AU 17 JUILLET
OU
DU 11 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE
LUNDI-MARDI-MERCREDI DE 18h30 À 21h20
RENSEIGNEMENTS:
3505 RUE DUROCHER
MONTRÉAL H2X 2E7
288-4034
PERMIS 749 569

Weizman accuse Begin de piétiner sur la voie de la paix

JERUSALEM (AFP) — Le ministre israélien de la Défense, M. Ezer Weizman, a accusé hier le gouvernement Begin de ne pas s'engager délibérément dans la voie de la paix avec l'Égypte.

Dans la lettre de démission qu'il a remise hier soir au premier ministre Menahem Begin, M. Weizman écrit notamment que «le fossé» entre le premier ministre et lui «s'est élargi au point que la poursuite d'une collaboration

entre nous était devenue impossible, notamment à propos de la paix avec l'Égypte», écrit M. Weizman.

«La route menant à l'établissement de la paix est ouverte et large. Pourtant personne ne l'emprunte. Au lieu d'avancer délibérément vers une paix stable et totale, nous piétons», a-t-il ajouté.

Le cabinet du premier ministre a fait savoir que M. Begin répondrait ultérieurement

au ministre démissionnaire, mais le chef du gouvernement israélien a tenu cependant à répliquer dès hier aux accusations de M. Weizman.

«Leur gravité est inqualifiable», écrit M. Begin, de la part d'un homme qui fut pendant trois ans le ministre de la Défense d'un gouvernement qu'il accuse de présent d'être responsable de l'absence de progrès dans les efforts de paix.

«Cette accusation, a-t-il

poursuivi, est sans fondement, car nous avons consenti à de grands sacrifices pour la paix. Mais les propositions égyptiennes relatives à Jérusalem, à la sécurité d'Israël et à la nature de l'autonomie contredisent les accords de Camp David et mettent l'existence d'Israël en danger. M. Weizman n'ignore pas que c'est l'Égypte qui a suspendu par deux fois les négociations sur l'autonomie et il a lui-même rejeté les propositions du gé-

néral Ali (ministre égyptien de la Défense) en matière de sécurité», a conclu M. Begin.

Avant de quitter dimanche matin le Conseil des ministres, M. Weizman s'était déjà lancé dans un violent réquisitoire accusant le gouvernement Begin de n'avoir pas les moyens de sa politique et de n'avoir pas été capable de mener à bien aucun de ses plans, dans les domaines économique, social et de défense.

Hier, les états-majors des principaux partis qui forment la coalition au pouvoir («Parti national religieux», libéral, et Héroul de M. Begin) se sont réunis à la Knesset pour examiner le problème de la succession de M. Weizman.

En annonçant cette réunion hier après-midi, la radio israélienne a indiqué que plusieurs dirigeants du Parti national religieux (PNR) préféreraient sans plus attendre quitter la coalition et faire ainsi tomber le cabinet Begin.

De leur côté, les observateurs confrontés aux nombreuses hypothèses avancées sur le successeur du général Weizman, accordent leur préférence à celle du journaliste travailliste Dava qui donne le nom de l'actuel ministre des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir.

Quoi qu'il advienne, ces mêmes observateurs considèrent que la grande victime du dé-

part de M. Weizman sera la négociation sur l'autonomie. La démission de M. Weizman va, estiment-ils, renforcer la politique de «la main dure» dans les territoires occupés. En effet, seule reste au pouvoir une seule voie à la libre implantation juive dans l'Israël biblique et à la répression ferme contre toute agitation.

Dans les territoires occupés, les maires de Gaza et de Naplouse ont estimé, le premier, que «cette démission est un coup dur pour la paix et pour les négociations en cours», le second que «désormais les positions du gouvernement Begin seront beaucoup plus extrémistes».

Hier soir, le chef de la diplomatie israélienne, M. Yitzhak Shamir, a estimé que la démission du général Weizman n'aurait pas d'influence sur les négociations tripartites (Israël, Égypte, États-Unis) sur l'autonomie palestinienne et précise qu'Israël «est prêt à reprendre les pourparlers à tout moment».

Evoquant ces négociations, le président égyptien Anouar Sadate s'est déclaré convaincu, dans une interview à Newsweek et au Washington Post, qu'elle n'échouera pas malgré l'absence d'accord à l'échéance du 26 mai. Il a néanmoins vivement critiqué «l'attitude intransigeante et égoïste du gouvernement israélien» dans ces négocia-

tions, et estimé que cette attitude favorise l'hostilité du monde musulman envers l'Égypte et ouvre la porte à l'influence de l'Union soviétique.

Faisant allusion aux déclarations du prince Fahd d'Arabie saoudite au Washington Post selon lesquelles Ryad serait prêt à se joindre au processus de paix si Israël éva-

luait tous les territoires occupés, le ministre israélien des Affaires étrangères a dit qu'«elles n'apportent rien de neuf», «Nous sommes prêts, a ajouté M. Shamir, à négocier avec les Saoudiens sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité, mais, jusqu'à présent, les Saoudiens n'ont pas déclaré reconnaître cette résolution».

Iran: les délégués socialistes venus en mission d'information

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — La visite à Téhéran de trois dirigeants socialistes européens — M. Bruno Kreisky, chancelier autrichien, M. Olof Palme, chef de l'opposition suédoise, et M. Felipe Gonzalez, chef du parti socialiste espagnol — a touché les cœurs des Iraniens mais il ne s'est jamais agi de médiation en ce qui concerne le problème des américains gardés en otages en Iran.

Tel a été le sens des propos tenus hier aux journalistes par M. Sadeh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères. «C'est une mission d'information, et j'espère, a-t-il dit, que des informations ont été recueillies.»

La délégation de l'Internationale socialiste a quitté hier soir Téhéran, à l'issue d'une visite de 24 heures et rendra compte de ses entretiens le 11 juin prochain à Oslo lors du conseil exécutif de l'Internationale socialiste. Avant leur départ MM. Bruno Kreisky, Olof Palme et Felipe Gonzalez ont été reçus par le Conseil de la révolution.

M. Gonzalez a déclaré que la délégation avait recueilli les différents points de vue — certains touchant les problèmes nationaux, d'autres débordant ce cadre — des responsables iraniens.

M. Gonzalez s'est déclaré en outre persuadé que la meilleure solution pour l'Iran était

celle de la neutralité «dans le cadre de relations Nord-Sud que nous voulons mettre en place au lieu des relations Est-Ouest qui priment actuellement». «Cette neutralité a-t-il ajouté, correspond au sentiment de l'ensemble des Iraniens qui souhaitent préserver leur indépendance nationale.»

L'ancien premier ministre suédois, M. Olof Palme, a déclaré de son côté qu'il était «optimiste quant à la possibilité d'une issue pacifique aux conflits. Sauvegarder l'indépendance et la neutralité de l'Iran demeure le but de la révolution et donc également de M. Palme a admis que les délégués de l'Internationale

socialiste avaient constaté l'existence de «plusieurs tendances politiques parmi les différents autorités iraniennes, mais que les choses s'acheminaient peu à peu vers une solution».

Le chancelier autrichien Bruno Kreisky a défendu par ailleurs la même théorie en affirmant que «des solutions peuvent être trouvées à tous les problèmes si l'unanimité se fait au sein du Conseil de la révolution». Il a toutefois constaté lui aussi l'existence de nuances et de différences chez des personnes qui sont plus ou moins ouvertes et compréhensives.»

Ouganda: cent morts de famine par jour

KAMPALA (AFP) — Cent personnes meurent de faim chaque jour en Ouganda, et 140.000 autres risquent de subir le même sort, en raison de la famine qui s'est abattue dans la région de Karamoja (nord-est du pays), où les organisations internationales de secours tentent de faire parvenir de la nourriture dans les plus brefs délais.

L'attention en Ouganda a cependant été détournée de la famine dans cette région par les récents événements politiques. Les nouveaux dirigeants de l'Ouganda, les six membres de la commission militaire qui, il y a deux semaines, ont renversé le président Godfrey Binaisa, n'ont pas encore commencé à aborder les problèmes de la région de Karamoja, où la sécheresse a réduit la population à la famine et à une extrême pauvreté.

A Moroto, principale ville de la région, la catholique et les services locaux de la Croix-Rouge ne disposent d'aucune nourriture ce week-end pour les 2.000 réfugiés qui attendent devant leurs portes: la dernière livraison est arrivée, il y a près de trois semaines.

Selon M. Francesco Strippoli, représentant du programme alimentaire mondial (PAM) en Ouganda, quatre millions de personnes au nord de l'Ouganda, soit presque un tiers de la population, souffrent de la sécheresse. Parmi elles, 250.000 sont «sérieusement atteintes». 1.500 tonnes de grain par mois sont nécessaires pour enrayer la famine, et seulement 800 tonnes de nourriture ont été acheminées vers la région de Karamoja depuis le début de l'année, apprend-on de source proche de l'Église ougandaise.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer cette situation: le manque général de nourriture en Afrique de l'Est, l'insécurité chronique en Ouganda, et le manque de véhicules pour ravitailler cette région située à près de 500 km de la capitale, Kampala. Plus

de 50 camions fournis par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont en outre été volés.

La situation semble actuellement désespérée dans cette région, où les enfants de moins de cinq ans ont été les premiers à mourir, après l'épuisement des provisions.

Bien que la pluie ait recommencé à tomber il y a cinq semaines, il faut encore attendre trois mois avant que le maïs nouvellement planté puisse être moissonné. «Les 45 à 60 jours prochains seront critiques, et des milliers d'autres personnes peuvent mourir si on les laisse sans secours», a déclaré l'un des membres de la Croix-Rouge qui s'est rendu en mission d'observation à Moroto. «La situation est spécialement grave pour les enfants, qui sont réduits à manger de la nourriture réservée aux vaches», a-t-il ajouté.

Un représentant de l'Église d'Ouganda a estimé, pour sa part, que depuis le début du mois de janvier, 2,3 kilos de nourriture par personne ne peuvent être livrés, en raison de l'insécurité qui règne dans la région. De nombreux camions transportant des aliments ont notamment été attaqués et vi-

dés de leur contenu par des bandits.

De plus, plus des trois quarts des têtes de bétail de la région ont été volées.

Le vol de bétail s'est toujours pratiqué dans cette région, mais les voleurs utilisaient jusqu'alors des lances pour toute arme. Depuis l'année dernière, ils utilisent des armes automatiques, ce qui donne une «nouvelle dimension à cette pratique», a déclaré un officier de police.

Aucune solution n'a encore été trouvée pour mettre fin à cette vague de banditisme. «Nous ne pouvons rien faire, a ajouté l'officier, nous avons lancé des policiers et des militaires à leur poursuite. En vain, ils ont été tués.»

Selon un représentant de la Croix-Rouge, «cette situation comparée à ce qui passe en Somalie ou au Cambodge ne constitue pas une grande crise». «Mais on ne peut pas mesurer la tragédie avec des chiffres, a-t-il ajouté, des gens meurent ici, il semble que l'on n'agisse pas suffisamment pour les aider.»

«Nous allons retourner en Europe et lancer un appel pour un plus grand effort. Le monde n'a pas été suffisamment informé sur ce qui se passe ici», a-t-il conclu.

Pretoria arrête 52 ecclésiastiques

JOHANNESBOURG (AFP) — Cinquante-deux ecclésiastiques blancs et noirs chantant «En avant, soldats chrétiens» ont été arrêtés hier par des policiers en tenue de camouflage et armés de fusils-mitrailleurs, lors d'une marche de protestation sans précédent sur le siège de la police au centre de Johannesburg.

De nombreux passants ont été battus par les policiers lors de leur «coup de file» sur la marche des hommes d'Église. Les leaders religieux, parmi lesquels l'évêque anglican blanc de Johannesburg, Timothy Bavin, et l'évêque général Desmond Tutu, secrétaire des Nations de l'Assemblée générale des Églises, S.A.C.C., ont comparu quelques heures plus tard devant un magistrat pour être inculpés de procession illégale, et devaient être ensuite libérés sous caution.

Ils protestaient contre l'arrestation samedi du révérend John Thorne, un prêtre métis de l'Église de la Congrégation, un ancien secrétaire-général du S.A.C.C., apparemment arrêté en liaison avec le boycottage des cours par plusieurs milliers de lycéens métis, indiens et africains protestant contre l'apartheid dans l'éducation, qui continue de s'étendre à travers le pays.

Lors d'un service religieux avant leur départ, les ecclésiastiques ont marché le Rev. Thorne comme un homme de paix, et ont souligné qu'il avait exercé de la modération sur les jeunes en grève.

C'est la première fois que des leaders religieux défient aussi ouvertement le gouvernement, en tenant une manifestation qu'ils savaient illégale à l'avance.

L'arrestation du Rev. Thorne fait partie de nombreuses autres opérées par la police de sécurité au cours des derniers jours dans différentes villes du pays, tandis que la tension continue de régner dans les cités noires.

Au Cap, quatre opposants métis ont été arrêtés au cours du week-end, dont un universitaire réputé, le Dr Neville Alexander, ancien prisonnier de Robben Island pour sabotage puis banni pour cinq ans, et un leader communautaire de Mitchell Plains, près du Cap, M. John Issel. Vingt-cinq personnes ont été arrêtées dans l'est de la province du Cap.

Malgré de sévères mises en garde du gouvernement, le boycottage des cours, qui dure depuis cinq semaines, se poursuit et s'étend à d'autres régions.

VERS LES USA, DELTA OFFRE PLUS!

Seule Delta vous rend à Boston sans escale. Nous avons six vols sans escale chaque jour, qui vous mènent à Boston en seulement une heure. Nous vous offrons aussi un nouveau vol quotidien avec une seule escale vers Philadelphie; vous avez donc maintenant deux vols vers cette destination. Notre vol à la mi-journée vous rend à Washington avec une seule escale, et vous pouvez aller à Baltimore grâce à des vols le matin et l'après-midi.

Delta vous conduit à Miami sans les matins et les après-midi 9 heures. Vous pouvez aussi choisir notre vol de nuit de fin de semaine, sans escale, à 21h50. C'est le seul vol de nuit économique sans escale. Nous avons aussi trois vols vers Ft. Lauderdale, y compris le seul vol de nuit économique offert vers cette destination. Vers Tampa/St. Pete et West Palm Beach, nous vous offrons des vols directs, en plus de trois vols chaque jour vers Orlando/Walt Disney World.

Renseignez-vous au sujet des économiques vols de nuit et des avantages tarifs excursion aller-retour. Communiquez avec Delta au 337-5520 ou voyez votre agent de voyage. Delta et votre agent de voyage acceptent la plupart des cartes de crédit tout usage.



Nancy Kilch, Agent de bord, est un des 35 000 professionnels de l'air Delta, toujours là pour vous servir.

Vers Boston, Philadelphie et Washington			
Départ de Montréal	Arrivée à Boston	Arrivée à Philadelphie	Arrivée à Washington/Baltimore
7h30	8h29 SE	10h12	10h12 N
7h30	—	—	10h10 I
10h40	11h39 SE	13h15	13h20 N
12h50	13h49 SE	16h52	15h32 N UE Dir.
15h40	16h39 SE	18h27 UE Dir.	18h35 N
15h40	—	—	18h24 I
17h50	18h49 SE	20h30 UE Dir. Nouveau	20h35 N
19h32	20h32 SE	—	—

Vols avec correspondance, sauf dans le cas des vols sans escale et directs.

Horaires sujets à changement sans préavis.

Départ de l'aéroport de Dorval.

Détenteur d'un permis du Québec.

Vers Miami, Ft. Lauderdale et West Palm Beach			
Départ de Montréal	Arrivée à Miami	Arrivée à Ft. Lauderdale	Arrivée à West Palm Beach
9h	12h08 SE	13h09 UE Dir.	—
10h40 SR	—	15h51 Dir.	15h05 Dir.
15h40 SR	20h17	20h25	21h10
19h32	1h49	1h05	0h57
21h50 (vend. sam. et dim. seul.)	0h58 SE	1h59 UE Dir.	—

Vols avec correspondance, sauf dans le cas des vols sans escale ou directs.

Vers Tampa/St. Pete et Orlando/Walt Disney World		
Départ de Montréal	Arrivée à Tampa/St. Pete	Arrivée à Orlando/Walt Disney World
7h30	11h40 UE Dir.	13h07 Service Royal
10h40 Service Royal	15h02	15h55
12h50 Service Royal	19h37	—
19h32	0h55	1h48

Vols avec correspondance, sauf dans le cas du vol direct.

N: aéroport national. I: aéroport international Baltimore/Washington.

SE: sans escale. EN: vol économique de nuit. SR: Service Royal.

UE: une escale.



DELTA EST TOUJOURS LÀ (MD)

“À LA DÉCOUVERTE DE L'HOMME SPIRITUEL”

une conférence donnée par **JOHN M. TYLER, C.S.B.**

un praticien et professeur de la Science Chrétienne

à: **l'École Marguerite-de-Lajemmerais**

5555 est. rue Sherbrooke, Montréal

(angle L. Assomption - Metro L. Assomption)

Judi, le 29 mai à 20h30

sous les auspices de Deuxième Église du Christ, Scientiste, Montréal

Stationnement - Garde d'enfants

ENTRÉE LIBRE

Bienvenue à tous

RENAULT

Achat ou location de modèles 1980

Financement bancaire sur place

SUPER RABAIS !!!

MONTREAL DAUPHINE LTÉE

12050, boul. Laurentien 331-6130

(Au nord de Canada) Financement sur place

RENAULT RENAULT

Charles Lapointe: de Tadoussac à Ottawa, en passant par Hauterive et ...Marseille

par Claude Turcotte

OTTAWA — Descendant d'une famille de fermiers établie dans Charlevoix depuis 1850, fils d'un père qui fut journalier, bûcheron et cantonnier, M. Charles Lapointe, âgé de 36 ans, ministre d'État aux petites entreprises dans le gouvernement Trudeau, franchit les étapes de sa carrière avec une aisance qui semble lui venir aussi facilement que le sourire.

Très décontracté dans une vaste salle du ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Lapointe, l'un des quatre nouveaux ministres fédéraux du Québec et peut-être le moins connu d'entre eux par le grand public, raconte son cheminement depuis sa naissance, en 1944, à Tadoussac, ce petit village à l'embouchure du Saguenay, où le pays enchanteur de Menaud commence à céder la place à la Côte-Nord.

«J'ai vécu, raconte-t-il, dans cette petite municipalité villageoise de 1.000 habitants où j'ai développé un esprit communautaire assez fort, où l'on est toujours un peu préoccupé

par ce qui se passe chez le voisin et où l'on apprend à s'entraider et à se serrer les coudes».

Mais Tadoussac est aussi un endroit touristique. Très jeunes, Charles Lapointe fut donc en contact avec le monde anglophone, canadien et américain. Mais les enfants de Tadoussac n'avaient pas accès à la piscine, au tennis et au golf.

«Tu peux déranger beaucoup de choses avec gentillesse et acharnement», a découvert alors le jeune Lapointe. «À 16 ou 17 ans, on avait réussi à faire sauter les barrières», ajoute-t-il avec un large sourire triomphant.

Avec les Franciscaines de Marie, en général de braves religieuses originaires de Charlevoix, les études élémentaires ont offert au jeune Lapointe un climat familial; mais comme il était «brillant», ses parents, le curé et les bonnes sœurs ont tracé son avenir: il doit aller au séminaire.

Il s'est donc retrouvé à Hauterive. «Ce fut une assez grosse brisure, se rappelle-t-il. Partir du village et arriver dans une institution où il y avait des garçons de toute la

Côte-Nord, c'était un gros changement; mais il s'est rapidement adapté car tous ses camarades venaient comme lui de petits villages de la côte.

Pendant six ans président de sa classe, il a aussi été directeur du journal des étudiants où il a pu manifester son «esprit d'indépendance assez fort». Charles Lapointe n'a aucun regret de ces années qui lui ont permis de se bâtir un cadre intellectuel, d'apprendre à travailler et à se concentrer.

Puis ce fut l'université et la très grande ville pour un gars de la côte. Il a choisi l'histoire après avoir songé à l'anthropologie et à la sociologie. «L'histoire, explique-t-il, me permettait d'acquérir une connaissance globale de la société».

Et pourquoi l'Université Laval? À cause de Jean Hamelin, qui favorisait «une approche scientifique de l'histoire». Reconnaisant volontiers avoir été influencé par un professeur à Hauterive, Charles Lapointe n'a pas du tout été attiré par «l'école de Montréal», celle qui a engendré un grand nombre d'indépendantistes depuis 20 ans.

Bien sûr, il allait vers une histoire en songeant à l'enseignement, mais l'attrait des voyages l'avait déjà porté à rêver d'une carrière diplomatique.

Avec un baccalauréat en poche, on l'a prié de revenir à Hauterive où l'on avait besoin d'un professeur d'histoire. Face à un public d'élèves, Charles Lapointe s'est découvert un côté «performer». Comme professeur, il a senti le besoin de compléter son enseignement par des cours d'éducation politique et il s'est aussi rendu compte qu'il lui était nécessaire d'être partisan en politique.

«Au début des années 60, souligne-t-il, tous les jeunes étaient libéraux et mes premiers débats politiques je les ai eus avec mon père qui avait toujours été pour les conservateurs et l'Union nationale».

Après un an à Hauterive, l'appel du large était trop fort. Il a fait application pour un poste dans la carrière diplomatique fédérale et fut accepté. Ce fut sa première visite à Ottawa. «Je ne parlais à peu près pas l'anglais, mais heureusement mon parrain habitait Ottawa», avoue-t-il.

Il reconnaît volontiers qu'il a très bien senti la difficulté d'être francophone unilingue à Ottawa. «Ça me fatiguait de ne pas être aussi apte que les autres à bien saisir tout ce qui se disait». Attaché pendant six

mois à la division des affaires culturelles, il a consacré une grande partie de son temps à apprendre l'anglais et à mieux connaître les artistes contemporains du Canada.

Il ajoute cependant qu'en six ans au service du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a toujours pu travailler en français.

On lui a confié dans son deuxième poste les dossiers du Portugal et d'Espagne, où il a pu se familiariser avec «l'abc du travail de fonctionnaire, une étape frustrante mais importante». Mais comme il le dit lui-même, il y avait une carotte au bout.

Cette carotte ce fut la fonction de vice-consul à Marseille avec un patron exceptionnel, M. Eugène Buisnières, grand diplomate et humaniste reconnu, qui recevait entre autres amis des gens comme les sénateurs Maurice Lamongne et Jacques Flynn, ou d'autres comme le Père Georges-Henri Lévesque.

Ce séjour dans le midi de la France a permis à Charles Lapointe de développer «une passion pour la France». Il va même jusqu'à dire: «Je suis un pro-Français presque inconditionnel».

La carrière diplomatique a toutefois cet énorme inconvénient de toujours vous ramener à Ottawa, et Charles Lapointe a retrouvé sur son bureau les dossiers des pays du

Bénélux et du Danemark tout en étant conseiller sur les relations avec la France.

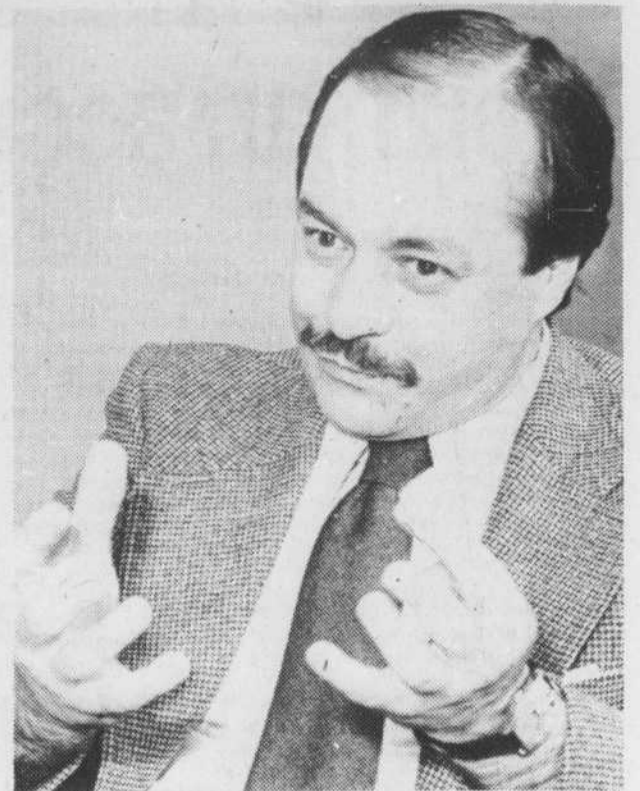
Mais comme le travail d'administrateur l'ennuyait un peu, il a cherché à étendre ses connaissances dans d'autres milieux, ce qui l'a mis en contact avec le monde politique, d'abord avec Mme Monique Bégin, qui lui a présenté M. Jean Marchand et Mme Renaud Lapointe (aucun lien de parenté).

Pour narguer les libéraux, il leur reprochait leur incapacité de gagner dans le comté de Charlevoix en ajoutant que, lui, il le pourrait. Ce qui a commencé par une blague est devenu une réalité en 1974.

La décision de se porter candidat fut prise en 24 heures. En deux semaines, il avait serré la main de tous les organisateurs libéraux du comté, de Saint-Férol à Hauterive, soit 49 villages, y compris Tadoussac.

Pour lui, la politique fut un retour aux sources. Il constate encore maintenant combien peu d'accès les gens ont aux services des gouvernements. Lui qui fut fonctionnaire déplore que les fonctionnaires aient très peu de connaissances pratiques sur la vie des gens. «Des gens compétents et dévoués, précise-t-il, mais qui ont un manque de connaissances pratiques du milieu qui est assez flagrant.»

Il note qu'on a, au cours de



Charles Lapointe, ministre d'État aux petites entreprises

la décennie antérieure, développé de nombreux programmes nationaux, mais que le temps est peut-être venu d'aller vers une nouvelle approche, qui pourrait être régionale et multidimensionnelle plutôt que nationale et unidimensionnelle. Et quand il parle de régions, il veut dire Charlevoix, la Gaspésie, l'Abitibi, etc...

Dans Charlevoix par exemple, il ne voit pas de grands courants mais «une société à problèmes individuels». Par surcroît, M. Lapointe constate que la politique est toujours en retard sur les courants sociaux.

«Les gens, affirme-t-il en terminant, en ont assez des barrières administratives; ils veulent des services individualisés et traiter avec un être humain comme eux. «Je me vois un rôle à jouer en ce sens auprès de mes collègues pour les conscientiser.» Ministre d'État aux petites entreprises, il estime être dans une bonne position pour ce faire.

LES TRIBUNAUX

Le «Café Petit Ritz» n'aura pas de permis

Trois juges de la Cour d'appel, dont le nouveau juge en chef Marcel Crête, ont confirmé hier une décision antérieure de la Cour supérieure qui, à son tour, avait reconnu comme valable la directive du Comité exécutif de la Ville de Montréal de ne pas renouveler le permis, relatif à la vente d'aliments et de breuvages alcooliques et à un parquet de danse, aux propriétaires du «Café Petit Ritz».

Pendant 20 ans cet établissement avait toujours obtenu les permis réclamés mais, le 13 avril 1976, le Comité exécutif lui en avait refusé le renouvellement pour l'exercice 1976-77 au motif que de nombreux actes de violence et incidents répréhensibles s'y étaient déroulés.

Après l'audition des témoins, le tribunal avait conclu que l'établissement était un repaire d'assassins et de bandits notoires qui, pour la plupart, étaient alors incarcérés pour meurtres ou autres forfaits très sérieux et avec qui le personnel de l'administration s'entendait à merveille.

Le «Café Petit Ritz» pouvait accueillir 60 clients et plus de 40 d'entre eux, possédant des antécédents judiciaires, le fréquentaient assidûment. Certaines de ces personnes y avaient fait leur quartier-général et y venaient presque continuellement.

Quant au détenteur de permis d'alcool, M. Joseph Beaudry, il avait été reconnu coupable, en 1971, de «transvissage d'alcool» et son permis avait été suspendu pendant six mois en 1975. Enfin, certains employés avaient des antécédents judiciaires.

Un garagiste de Verdun coupable d'incendiat

Le juge Jean-Guy Boilard de la Cour supérieure, prononcera sentence le 3 juin contre un garagiste de Verdun qu'un jury des assises a reconnu coupable, en fin de semaine, d'avoir incendié sa propriété.

Après plusieurs heures de délibération, les jurés ont rendu leur verdict au terme d'un second procès intenté à Philippe Varin que Me Jean Gagné avait pourtant défendu de son mieux.

La preuve du ministère public, représenté par Me Jean-Pierre Major, a consisté, en grande partie, en des témoignages d'expertise. Toutefois, une voisine, qui se

trouvait alors sur son balcon, a fourni une preuve directe. Celle-ci a déclaré au tribunal avoir aperçu l'accusé quitter son garage quelques instants avant qu'une déflagration se produise.

Varin, âgé de 48 ans, avait commencé de subir un premier procès devant le juge Claire Barette-Joncas mais celui-ci avait pris fin abruptement à la faveur d'un avortement des procédures.

On se souvient que l'avocat Yves Papineau avait été condamné pour outrage au tribunal par suite de son intervention auprès d'un juré. Me Papineau avait réussi à adresser la parole à ce juré pour s'enquérir de l'effet qu'avait pu avoir un élément de la preuve sur l'opinion de ses confrères.

L'incendie du garage de Varin avait éclaté au printemps de 1979.

Dégâts de \$18,000 dans un parc de Longueuil

La Ville de Longueuil a inscrit hier, en Cour supérieure, une réclamation de \$18.609 contre les parents de trois adolescents qui auraient attaqué le parc De Normandie à l'aide d'un rouleau compresseur pour y causer des dégâts considérables.

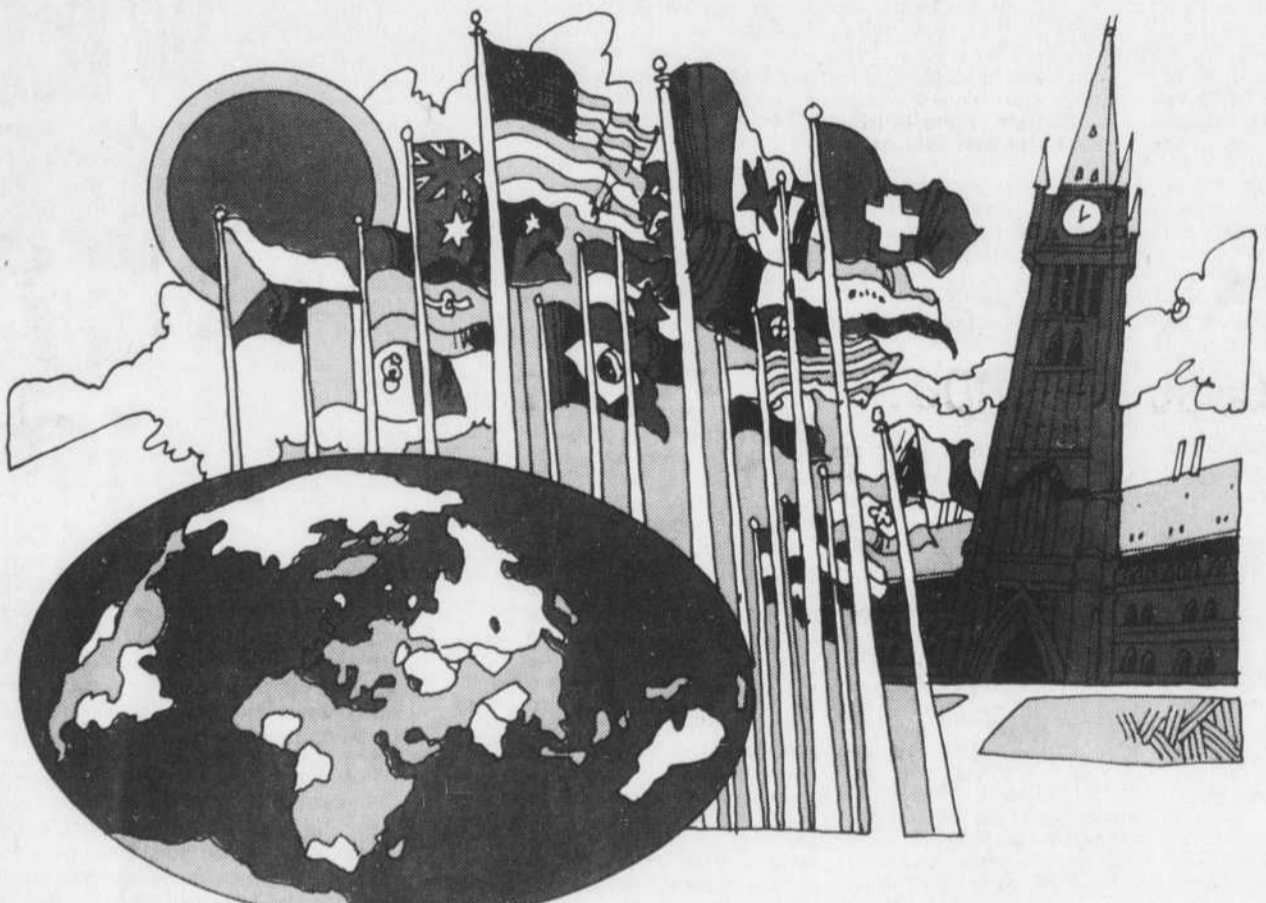
S'il faut en croire la déclaration de la demanderesse, Normand Dansereau, Robert Legault et Denis Roy n'auraient pu résister à la tentation d'enfourcher l'imposant appareil stationné dans la rue Lévis, à proximité du parc.

Propriétaire de la compagnie Ciment Indépendant, le rouleau-compresseur avait son panneau de démarrage cadenassé mais les jeunes conquérants auraient tôt fait de contourner cette difficulté et ils auraient réussi à mettre le moteur en marche. Il semble, toutefois, qu'ils n'auraient pas aussi facilement maîtrisé le système de freinage avec le résultat que le lourd véhicule, s'étant engagé dans le parc, aurait enfoncé le mur d'un immeuble avant de raser une estrade et une clôture.

De leur côté, les pères de ces jeunes gens auraient, bien que dûment mis en demeure, refusé ou négligé de dédommager la demanderesse. D'où la réclamation par voie judiciaire. C'est ainsi que MM. Jean-Paul Dansereau, Robert Legault et Yves Roy devront comparaître en Cour supérieure d'ici dix jours pour faire valoir leur défense et point de vue.

— Guy BOURDON

On est 2 milliards



Le fédéralisme est un phénomène moderne dont bénéficie déjà plus de la moitié de l'humanité. On le retrouve surtout dans les pays qui possèdent un vaste territoire et qui réunissent plusieurs groupes ethniques et linguistiques.

Parmi les pays les plus puissants au monde, les États-Unis, la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique vivent actuellement dans des régimes fédératifs. D'autres pays au territoire étendu, notamment le Canada, le Brésil et l'Australie, ont adopté le régime fédératif et, selon certains futurologues, pourraient devenir les grandes puissances de demain.

Le fédéralisme n'attire pas que les pays de grande étendue. Il compte aussi de nombreux adeptes parmi des pays plus petits comme la Suisse, la Yougoslavie, la Tchecoslovaquie ou l'Autriche.

Il est intéressant de retenir les principales dates de l'histoire du fédéralisme moderne. On y remarque que l'interdépendance des nations s'est accrue avec les progrès de la civilisation et continue de s'accroître. Le fédéralisme est le mieux en mesure de répondre à ce besoin d'interdépendance et d'assurer la prospérité à ceux qui l'adoptent. C'est sans doute pourquoi la Communauté économique européenne s'est orientée vers une forme de régime fédératif à la suite de l'élection au suffrage universel, en 1979, des délégués au Parlement européen.

XVIIIe siècle: Les États-Unis adoptent, en 1787, un régime fédératif après avoir tenté d'instaurer, pendant 11 ans, un régime confédéral.

XIXe siècle: La Suisse fait l'essai d'un régime confédéral avant d'opter pour le régime fédératif par

des modifications successives de sa constitution, en 1848 et 1874.

En 1867, la province du Canada comprenant le Québec et l'Ontario actuels s'unit au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse pour former la fédération canadienne.

XXe siècle: L'Australie se dote d'un régime fédératif, le 1er janvier 1901.

Après une série de guerres civiles et de coups d'État, le Mexique devient une fédération en 1917.

L'Union soviétique (l'Union des républiques socialistes soviétiques) adopte le fédéralisme au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1918.

Sur le continent européen, l'Autriche se constitue en fédération composée de neuf États membres en 1920.

En 1946, l'État yougoslave se donne des institutions fédérales.

En Amérique du Sud, le Brésil se donne, en 1946, un régime fédératif composé de 22 États membres.

En Asie, la Malaisie se constitue en fédération dès 1948.

En 1949, l'Argentine devient une union fédérale de 22 provinces.

Toujours en 1949, le monde entier est attentif aux élections du premier Parlement fédéral en Allemagne de l'Ouest.

Devenue indépendante de la Grande-Bretagne, en 1947, l'Inde opte, trois ans plus tard, en faveur d'un régime fédératif.

Sur le continent africain, les citoyens du Nigeria décident, en 1954, de reconstruire leur pays devenu indépendant, sur la base du fédéralisme.

Ces questions, ainsi que plusieurs autres, font le sujet d'une série de publications intitulée "Notes sur le Fédéralisme canadien", publiée par le gouvernement canadien en guise de contribution à la discussion publique. Vous pouvez obtenir gratuitement cette série de notes en écrivant à:

Publications Canada,
C.P. 430, Succursale postale DeLormier,
Montréal, Québec,
H2H 2N7

AU CHÂTEAU MONTEBELLO

Commencez la semaine en beauté: Venez jouer au

golf, dimanche & lundi

Eh! oui, Le Château Montebello vous offre un forfait spécial. À compter du dimanche après-midi, vous pouvez jouer au golf, dîner, passer la nuit au Château, prendre le petit déjeuner et jouer au golf encore le lundi pour \$48.75 seulement par personne, deux personnes par chambre. Connaissez-vous meilleure façon de commencer la semaine?

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-268-9420.

Ca vaut le coup!

Faites-moi parvenir plus de renseignements!

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

CP Hôtels Et Le Château Montebello
Montebello (Québec) J0V 1L0 (819) 423-6341

CP et Et sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited. 80-03



Pour freiner la lente agonie de la Mer Morte: un canal

TEL AVIV (AP) — Dans une recommandation adressée au gouvernement israélien, une commission d'experts propose qu'un canal soit ouvert entre la Méditerranée et la Mer Morte. Ce canal permettrait notamment d'enrayer la lente agonie de la Mer Morte et fournirait de nouvelles sources d'énergie.

La Mer Morte, d'une superficie de 1,000 km², est une curiosité de la nature. C'est l'endroit le plus bas et l'un des plus chauds du globe. La rapide évaporation rend l'eau si riche en minéraux que même un non-nageur flotte comme un bouchon.

Depuis près de 20 ans, différents systèmes d'irrigation israéliens et jordaniens captent l'eau qui alimente la Mer Morte. Le niveau de cette mer fermée est ainsi passé de 393m en-dessous du niveau de la mer à moins 401m.

La Mer Morte a plus de 300m de profondeur à certains endroits. Il faudrait plusieurs siècles pour qu'elle disparaisse complètement. Mais la Mer Morte est déjà presque coupée en deux par des terres apparues à la suite de la baisse des eaux.

Si les Israéliens n'avaient pas ouvert un petit canal à travers ces terres, la partie sud, peu profonde, aurait aujourd'hui disparue.

L'idée d'un canal reliant la Méditerranée à la Mer Morte et permettant de fournir de l'énergie hydroélectrique est vieille d'au moins 80 ans. Toutefois, selon les scientifiques et les responsables, cette proposition est maintenant réellement à l'ordre du jour.

«La Mer Morte est en train de se tarir», exprime notamment le président de la commission, M. Yuval Neeman de l'Université de Tel Aviv.

Les scientifiques s'opposent par ailleurs que l'ouverture d'un tel canal est nécessaire pour d'autres raisons que des raisons écologiques. Il pourrait notamment fournir un apport en électricité non négligeable qui permettrait à Israël de réduire sa dépendance quasi totale vis-à-vis du pétrole importé.

L'apport d'eau nécessaire au maintien du niveau de la Mer Morte permettrait une production de 150 mégawatts par jour, explique M. Neeman. En augmentant l'apport d'eau durant les cinq ou six heures de pointe, le canal fournirait 600 mégawatts, soit 18% de la demande israélienne aux heures de pointe.

Le canal pourrait également avoir des avantages à long terme, ajoute M. Neeman, ancien président de la commission israélienne sur l'énergie atomique et physicien éminent.

Cette voie d'eau, longue de 80km, traverserait en effet la partie la plus désertique du pays, le Négev, et permettrait d'apporter de l'eau froide à une centrale nucléaire et à une raffinerie de pétrole bitumineux.

Grâce à une technique avancée opérationnelle dans les 20 à 30 ans à venir, la Mer Morte pourrait servir à la production d'énergie solaire, les Israéliens étant déjà à la pointe des recherches sur l'extraction de l'énergie emprisonnée sous la surface des eaux à forte densité comme celles de la Mer Morte.

«Le canal est capital, affirme M. Neeman, il pourrait satisfaire tous nos besoins en énergie d'ici 20 ou 30 ans.»

Dans un rapport publié ce mois-ci, la commission demande qu'un organisme chargé de construire et de gérer le canal soit mis en place dès maintenant, avant même qu'une décision définitive ait été prise.

Cette décision pourrait prendre un an, elle dépend notamment des résultats de forages faits sur les rives de la Mer Morte. Selon les géologues, il y a en effet 75% de chances que l'on trouve du pétrole.

La commission qui a commencé à étudier le projet d'un canal il y a 18 mois après quatre ans d'études préliminaires, affirme que le canal et la centrale hydroélectrique coûteraient \$800 millions.

Il est aussi recommandé aux participants d'apporter des vivres et des boissons (eau, jus de fruits), un chapeau ou un foulard pour le soleil, un parapluie ou un imperméable en cas de mauvais temps. En outre, les personnes âgées sont invitées à se munir d'un pliant.

Des sanitaires (w.c.), des points d'eau et un service de buvette-sandwichs sont prévus sur place.

Un service médical, dans l'enceinte de l'aéroport, assurera la régulation médicale et la coordination de l'action des secouristes. Placé sous l'autorité du médecin directeur du SAMU de la Seine-Saint-Denis, il sera composé de médecins anesthésistes-réanimateurs, d'infirmières spécialisées, de téléphonistes. Il sera doté de moyens radio et aura une liaison permanente avec les hôpitaux des environs, ainsi qu'avec les 25 postes de secours répartis sur le terrain.

Le personnel aura à sa disposition des ambulances et cinq hélicoptères pour le transport vers les hôpitaux.

Il est recommandé de ne pas emmener d'enfants de moins de sept ans, en raison de la longue attente, et de munir ceux qui viendraient d'un badge avec nom et adresse.

Le camping ou le caravaning ne seront pas possibles, sauf pour les 30,000 scouts, chargés de l'accueil et du service d'ordre.

Les véhicules, une fois entrés sur l'aéroport, ne pourront plus sortir avant la messe.

En tout état de cause, il est fortement déconseillé, quand c'est possible, d'utiliser des voitures particulières. Sur l'aire même de l'aéroport, 55 hectares sont réservés au stationnement des cars et 110 hectares au stationnement des voitures.



Comment accueillir un million de gens à la messe du pape?

PARIS (AP) — En prévision de la «messe pour le peuple de Dieu» que Jean-Paul II célébrera dimanche matin, 1er juin, sur l'aéroport du Bourget (1 million de personnes sont attendues), les autorités ont rendu publiques un certain nombre de recommandations pratiques.

Il est d'abord recommandé aux participants d'arriver le plus tôt possible. L'aéroport sera ouvert dès le samedi 31 mai à 18h pour accueillir les fidèles. Des hangars pourront les abriter. Il leur faut prévoir des sacs de couchage et des vêtements chauds. Mais, dans la mesure du possible, il est demandé aux personnes arrivées sur place de dormir dans les cars et les voitures.

Le camping ou le caravaning ne seront pas possibles, sauf pour les 30,000 scouts, chargés de l'accueil et du service d'ordre.

Les véhicules, une fois entrés sur l'aéroport, ne pourront plus sortir avant la messe.

En tout état de cause, il est fortement déconseillé, quand c'est possible, d'utiliser des voitures particulières. Sur l'aire même de l'aéroport, 55 hectares sont réservés au stationnement des cars et 110 hectares au stationnement des voitures.

Les obligations d'épargne du Québec en vente du 26 mai au 6 juin.*

14% ça tombe du ciel!

De mémoire d'homme, on n'a jamais vu d'intérêt si élevé sur une obligation d'épargne. C'est l'année ou jamais pour en acheter. Et cet intérêt est assuré pour plusieurs années: 14% pour les deux premières années et 10,5% pour les treize dernières.

Hâtez-vous! Deux semaines, c'est pas long!

Vous pouvez acheter les obligations d'épargne du Québec, du 26 mai au 6 juin, dans les banques, caisses populaires, fiducies et chez les courtiers en valeurs mobilières. La limite est de 15 000\$ par acheteur et seuls les résidents du Québec peuvent en acheter. Cependant, toutes les obligations d'épargne datées du 1er

juin 1975, qui viennent à échéance cette année, peuvent être échangées contre des obligations 1980 en excédent de la limite de 15 000\$.

Faites de l'intérêt sur l'intérêt.

Les obligations à intérêt composé vous donnent de l'intérêt sur l'intérêt. Cet intérêt est composé annuellement et est payable à l'encaissement. Vous pouvez aussi choisir les obligations à intérêt régulier dont l'intérêt est payable par chèque le 1er juin de chaque année.

Encaissables quand vous le voulez!

Le grand avantage d'une obligation d'épargne du Québec, c'est qu'elle est encaissable quand vous le voulez et à sa pleine valeur.

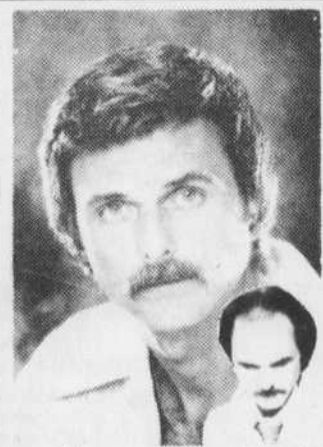
Coupages et modes de paiement pour tous les budgets.

C'est facile d'acheter une obligation d'épargne. A intérêt régulier, elles sont offertes en coupures de 300\$, 500\$, 1 000\$ et 5 000\$ et à intérêt composé, en coupures de 100\$, 300\$, 500\$, 1 000\$ et 5 000\$. Et pour vous accommoder encore plus, elles sont payables comptant ou par versements périodiques.

Vos autres obligations d'épargne du Québec!

Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne du Québec émises en 1971, 1972, 1973, 1976, 1978 et 1979 a été augmenté: 14% l'an du 1er juin 1980 au 1er juin 1982 et 10,5% l'an par la suite jusqu'à leur échéance.

14% ça tombe du ciel!



C'est plus qu'un remplacement de cheveux, c'est votre apparence d'autrefois retrouvée

Chaque personne est un individu projetant une apparence différente. Depuis 1970 Eterna Capillaire a travaillé exclusivement à vous rendre une apparence des plus naturelles, ce que la nature avait enlevé à des milliers de nos clients. Notre travail est un mariage parfait de nos cheveux et de vos cheveux, si perfectionné qu'aucun de vos amis, si proche soit-il, ne pourra s'en apercevoir.

Nos procédés sont permanents ils vous permettront de prendre votre douche, nager, pratiquer tous les sports désirés, sans craindre que votre remplacement capillaire soit déplacé.

Eterna a la solution à votre problème.

• TRANSPLANTATION • IMPLANTATION • TISSAGE ETC...

ETERNA CAPILLAIRE Itée
666 OUEST, RUE SHERBROOKE,
SUITE 1204, MONTREAL, P.Q.
TEL.: 281-1685

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

*Ou toute autre date déterminée par le ministre des Finances.



Le Canada se prépare à construire un super brise-glace nucléaire

Une affaire de \$700 millions

par Gilles Provost

DECIDE à affirmer sa souveraineté sur l'Arctique et sur ses richesses minérales et pétrolières, le Canada semble de plus en plus décidé à construire bientôt un super-brise-glace à propulsion nucléaire capable de patrouiller en toutes saisons à travers la banquise jusqu'au pôle nord, avec une autonomie de trois ans.

Ce premier navire canadien propulsé par l'énergie nucléaire serait, par une forte marge, le plus puissant brise-glace au monde. Avec ses 160.000 chevaux-vapeurs, il serait par exemple deux fois plus fort que l'«Arktika», ce brise-glace nucléaire soviétique géant qui a réussi pour la première fois à naviguer jusqu'au pôle nord en août 1977. Il serait même sept fois plus puissant que le plus gros brise-glace canadien actuel!

Le prix de ce mastodonte serait à la mesure de ses performances: on l'évalue en ce moment aux environs de \$700 millions, en dollars de 1980. Déjà, le ministre des Transports du Canada a investi environ \$5 millions en études préliminaires depuis cinq ans et il a aussi prévu un budget de \$8 millions pour la première phase de la conception technique.

Selon le président de la firme montrealaise Canatom, M. Pierre Fortier, ce montant ne saurait couvrir que la première phase de la conception technique et il évalue à au

moins \$30 millions la conception complète du navire et la préparation des plans et devis en incluant son système propulsif hybride (nucléaire/turbines à gaz) ainsi que toutes les négociations avec la Commission de contrôle de l'énergie atomique sur les normes de sécurité.

Canatom est directement impliqué dans ce dossier puisqu'il s'est associé au puissant constructeur de sous-marins nucléaires français, Alstom Atlantique, pour répondre à l'appel d'offres lancé l'été dernier par Transport Canada qui cherchait un groupe industriel capable de prendre en main le design complet de ce futur géant des glaces.

A la fin de janvier, lorsque la nouvelle compagnie Alstom-Canada a remis sa soumission (dont la conception lui avait déjà coûté \$1,2 million, paraît-il), elle s'est retrouvée seule en lice puisque les Américains n'ont guère manifesté d'intérêt tandis que les groupes allemand et britannique (Siemens et Rolls-Royce) ont finalement décidé aussi de se retirer de la compétition.

Les prochains projets de brise-glace nucléaire canadiens remontent à 1959 mais le projet actuel a vu le jour en 1973, lorsqu'un comité parlementaire a demandé à la Garde côtière de se préparer à la construction éventuelle d'un brise-glace polaire, a expliqué au DEVOIR le directeur du

«Polar Icebreaker Program» à Transport Canada, M. Robert G.A. Lawrence.

A la suite du voyage du navire américain Manhattan, il était évident que le Canada ne pourrait pas laisser longtemps aux Soviétiques le monopole des brise-glace polaires et qu'il devenait urgent de bien affirmer notre souveraineté sur les richesses de l'Arctique, dit-il. Il fallait aussi être prêts pour faire face à l'exploitation du gaz et du pétrole du Grand Nord.

«Ayant moi-même représenté le Canada à bord du Manhattan, explique M. Lawrence, j'avais pu constater à quel point nos brise-glace sont handicapés par leur faible autonomie dans l'Arctique. Le «Louis Saint-Laurent», par exemple, devait revenir faire le plein chaque semaine!»

Très rapidement, les analyses de Transport Canada ont effectivement montré que les navires traditionnels peuvent difficilement faire un travail utile dans l'Arctique. Il faut donc opter pour un mode de propulsion à l'énergie nucléaire, comme les Soviétiques le font déjà.

Le gouvernement canadien voulait aussi que ce nouveau brise-glace réponde aux normes de construction les plus exigeantes qu'il avait déjà définies pour les pétroliers qui doivent circuler dans l'Arctique. Il devait en même temps être capable de pénétrer à travers la banquise la plus épaisse même au cœur de l'hiver.

C'est ainsi qu'on a défini l'allure générale de ce «petit» navire de 40.000 tonnes doté de deux sources d'énergie: environ les deux-tiers de ses 160.000 CV proviendraient d'une petite centrale nucléaire qui alimentera ses moteurs électriques tandis que le reste de la puissance serait fourni par des turbines à gaz.

Ce choix particulier peut sembler curieux à première vue mais il présente d'énormes avantages, selon M. Lawrence. En effet, tout navire doit théoriquement posséder une source d'énergie auxiliaire pour parer à une panne éventuelle. Cette source peut être mineure sur un navire qui navigue en eau libre mais elle doit être beaucoup plus substantielle sur un navire prisonnier de la banquise polaire!

En cas de panne de son réacteur nucléaire, le futur brise-glace polaire posséderait donc encore environ 60.000 CV provenant des turbines à gaz, ce qui en ferait encore un des plus puissants brise-glaces au monde. Il pourrait non seulement se tirer d'un mauvais pas mais même poursuivre dans une certaine mesure un travail utile.

Par ailleurs, les études démontrent que les véritables «bulldozers des mers» que sont les brise-glaces ont rarement besoin de leur pleine puissance. Même dans la banquise polaire, un tel navire effectuera parfaitement la plupart de ses tâches avec les deux-tiers de sa puissance totale.

Dans ces conditions, il devient très intéressant de se

contenter d'un réacteur nucléaire plus petit (et moins cher) qu'il a jeter dans la bataille les turbines à gaz si la situation l'exige.

Même si l'industrie pétrolière a longuement étudié la possibilité de fabriquer des «pétroliers-brise-glaces», le navire prévu par la Garde côtière serait un brise-glace ordinaire qui remplira à peu près les mêmes fonctions que les navires actuels engagés dans la lutte contre les glaces.

Le problème, dans ce concept, c'est que l'industrie nucléaire canadienne ne possède aucune expertise dans les réacteurs «marins». Les CANDU actuels sont beaucoup trop gros pour être transportés sur des navires, d'autant plus qu'ils n'ont jamais été conçus dans cette perspective. Il est donc presque inévitable que le réacteur lui-même doive être acheté de l'étranger.

D'une part, cela rend plus compliquée l'adaptation des normes de sécurité nucléaire qui, elles non plus, n'ont jamais été prévues pour un réacteur étranger, à bord d'un navire «civil» appelé à fréquenter plusieurs ports canadiens.

D'autre part, cela rend aussi plus difficile la participation de l'industrie canadienne à la construction de ce nouveau géant des glaces.

C'est en fait ce qui explique que Transport Canada se soit adressé à des intérêts étrangers qui avaient une expertise pertinente tout en insistait pour que les travaux soient confiés à une entreprise incorporée en territoire canadien. On a aussi insisté pour le groupe industriel qui obtiendrait le contrat de conception du navire fasse affaire avec German and Milne de Montréal, la firme qui a conçu les derniers brise-glaces du gouvernement canadien.

Cette dernière compagnie a d'ailleurs reçu en février un contrat de \$30.000 pour faire l'étude préliminaire des hélices du futur brise-glace. Le président de la compagnie, M. William German, a expliqué à cet égard que peu de navires, à travers le monde, ont besoin d'hélices capables de développer une telle puissance et qu'il faut en outre qu'elles soient conçues pour bien résister aux chocs contre la glace.

Pour sa part, le président de Canatom, M. Pierre Fortier, a confirmé qu'Alstom-Canada s'attache surtout à la machinerie du futur navire et qu'elle confiera à German and Milne la tâche de concevoir le navire lui-même.

«Je tiens cependant à préciser, a-t-il dit, que le navire devra être conçu en fonction de sa centrale nucléaire et cette dernière devra aussi s'intégrer à la propulsion par turbines à gaz qui pourra agir simultanément. Au bout du compte, il faut penser le système comme un tout parfaitement cohérent et cela demande beaucoup de travail.»

La compagnie Alstom a obtenu la licence du commissariat français à l'énergie atomique pour appliquer dans le civil la technologie des réacteurs français à eau pressurisée utilisés dans les sous-



marins nucléaires de ce pays.

En outre, selon M. Fortier, Canatom a conclu une entente à long terme (10 ans) avec Alstom pour que Alstom-Canada soit le promoteur de ces réacteurs sur le continent nord-américain.

«A nos yeux, le brise-glace canadien n'est qu'une des nombreuses applications possibles, souligne-t-il. On envisage aussi d'autres applications d'un petit réacteur de ce genre, notamment dans les régions éloignées, aux Iles-de-la-Madeleine par exemple.»

M. Fortier évoque aussi la possibilité de construire de tels réacteurs sur des barges qui pourraient être amenées dans l'Arctique comme des génératrices «portatives» capables de fournir chaleur et électricité à des villages complets; il suffirait de brancher et tout serait réglé...

Si ces perspectives devaient se matérialiser, il serait sans doute possible que des entreprises canadiennes se

mettent à fabriquer au moins une partie de ces réacteurs. Cependant, si ce genre d'engin devait n'être utilisé que sur le brise-glace, il est impensable qu'une compagnie fasse des investissements importants pour fabriquer un seul réacteur.

Le navire lui-même peut évidemment être construit au Canada et il y a déjà une forte dose de rivalité entre les divers chantiers maritimes à cet égard. M. Fortier évoque la possibilité d'une construction au Québec mais le gouvernement fédéral évoque plutôt une construction dans les Maritimes lorsqu'ils en a été question aux Communes en 1977.

Le débat restera assez théorique aussi longtemps qu'aucune décision ferme n'aura été prise quant à la construction elle-même, évidemment. Cette décision dépend de la façon dont évolueront les études techniques ainsi que les discussions avec la commis-

sion de contrôles de l'énergie atomique sur les normes de sécurité applicables à un tel réacteur maritime.

Un autre facteur important sera l'évaluation des besoins. Aussi longtemps que l'exploitation du pétrole ou du gaz sous-marin de l'Arctique demeure à l'état de projets vagues, il n'y a pas d'urgence à construire un tel brise-glace.

Selon M. Lawrence, il faut aussi tenir compte des délais de construction du navire. Selon lui, il serait pratiquement impossible de penser mettre le brise-glace en service moins de six ans après sa mise en chantier. Si on prévoit en avoir besoin en 1990, il faudrait donc que la décision soit prise en 1983 ou en 1984 au plus tard.

Dès lors, il devient urgent de mettre le design au point et de préparer les plans et devis.

Aussi bien le gouvernement et Alstom Canatom prévoient que les négociations sur le contenu de la soumission devraient aboutir en juin ou en juillet et l'échancier des travaux dépendra ensuite de la volonté politique et de l'importance des montants à engager.

Pour l'instant, on a entrepris de diviser l'étude de faisabilité en trois phases, ce qui permettrait de mettre l'entreprise en marche sans pour autant engager un budget plus important que ce qu'Ottawa avait prévu.

gislan LTÉE/LTD
SERVICES IMMOBILIERS/REAL ESTATE SERVICES

GESTION IMMOBILIÈRE
ÉDIFICE RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

15 ouest, Notre-Dame, suite 202, Vieux Montréal, Qué., H2Y 1S5
Tél.: (514) 282-9166

Une compagnie du groupe Ponrion.

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE
85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué. H2X 3P4 (514) 281-1818

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

5 ANS **11 1/2** INTERETS ANNUELS

- Intérêts semestriels: 11 1/2%
- Intérêts trimestriels: 11%
- Intérêts composés: 11%
- Intérêts mensuels: 11%

Terme de 1 an
• Intérêts annuels: 10 1/2%
• Intérêts semi-annuels: 10 1/2%

- Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
- Taux sujets à changements sans préavis

TOUS LES AVANTAGES DE MONTREAL! ET QUELQUES AUTRES EN PLUS...

LES PARCS INDUSTRIELS DE LA RÉGION

ST-JEAN **ST-JEAN** **ST-LUC** **IBERVILLE**

(514) 861-3397

Etienne Héroux
Commissaire Industriel
188 Nord Jacques Cartier
St-Jean sur Richelieu
P.Q. Canada J2B 6T2

PLACEMENTS EN OBLIGATIONS AVEC RENDEMENT DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

14% 1-2 ans

12% 3 à 5 ans

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous
Montréal 879-2222

Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière-du-Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	346-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-8888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3687

up septenz point d'appui

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
225, ouest, St-Jacques, Montréal

dépôts garantis

Vous voulez reporter vos impôts jusqu'à 25 ans sur vos revenus d'intérêts? Taux avantageux

Institution inscrite à l'assurance-dépôt du Québec
APPELEZ-NOUS: 288-1221

Diamants d'investissement

INTERNATIONAL GEMMOLOGICAL INSTITUTE

CERT. NO: F253584
WEIGHT: 1.02 Cts.
CLARITY: VS 1.
COLOUR: 2. (H).
If the original seal is torn, or disturbed, the certificate will not be valid.

Seule, cette présentation est reconnue dans le monde entier.

30% de plus-value en moyenne durant les 10 dernières années.
5% de commission à la revente sur cours du jour public.
Un placement confidentiel, sûr et facilement accessible.
Pour informations, écrivez-nous ou venez nous voir

Le Diamant **PONDIAM** Investissement Inc.
363 St-François-Xavier, # 410, Vieux-Montréal, H2Y 3P9
Tél.: (514) 844-1031

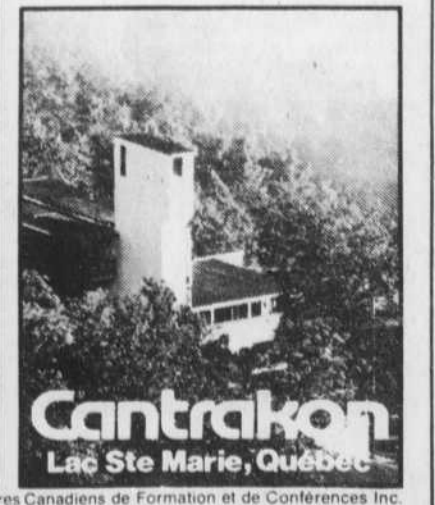
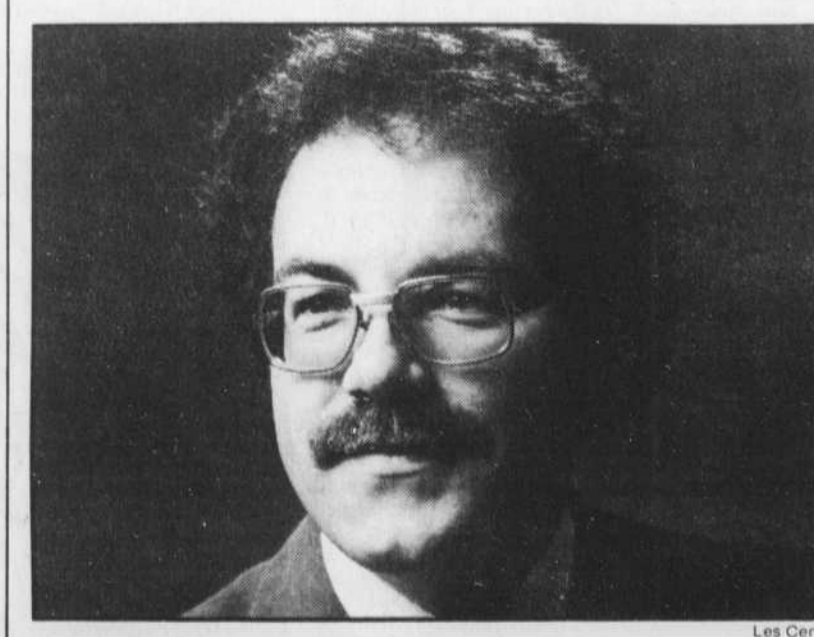
ON PARLE BEAUCOUP DU MEILLEUR CENTRE DE CONFÉRENCES DU CANADA.

Jacques Guay, Directeur administratif, Association des Constructeurs de Routes et Grand Travaux du Québec.

Récemment, notre réunion semi-annuelle de 200 personnes a eu lieu à Cantrakon, situé à Mont Ste Marie, Québec, dans les montagnes de la Gatineau. L'ambiance de ce centre de villégiature est si paisible qu'elle a rendu nos séminaires plus agréables et a encouragé nos membres à se côtoyer davantage durant les pauses, et le soir aussi. J'ai été particulièrement impressionné par l'assistance fournie par le personnel de Cantrakon dans la préparation de notre congrès. Tenez par exemple: nous utilisons beaucoup les équipements audio-visuels. Le centre est justement doté d'un appareillage des plus modernes et des plus sophistiqués. Il faut cependant tenir compte du fait qu'absolument tout est compris dans le prix et qu'il n'y a aucun frais supplémentaire pour les installations récréatives telles que le golf et le tennis. Enfin, je résume en disant que Cantrakon et tout Mont Ste Marie sont vraiment d'un standard nec plus ultra."

Avant de préparer votre prochaine réunion ou vos prochains cours de formation, vous choisissez-vous sur nos tarifs hors-saison.

Communiquez avec l'organisatrice de conférences de Cantrakon au Montréal, Marie Claire Boucher 1-514-871-9854
au Mont Ste Marie, Dianne Tasser sans frais 1-800-567-1255



La Laurentienne détient près du tiers des titres de la Banque d'Épargne

A la suite d'une récente transaction avec Prenor, La Laurentienne aurait consolidé son emprise sur la Banque d'Épargne, dont elle contrôlerait maintenant près du tiers des actions.

Selon le journal *Finance*, La Laurentienne, groupe d'assurances de Québec, vient d'acheter du groupe d'assurances montréalais Prenor un bloc d'actions de 10% de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

La Laurentienne possède maintenant 30% du capital-actions de la banque répartis entre trois filiales différentes afin de contourner la Loi des banques (qui interdit le contrôle de plus de 10% des actions d'une institution financière), affirme l'hebdomadaire dans sa dernière livraison.

Depuis plusieurs années, La Laurentienne détenait 10% des actions de la Banque d'Épargne par l'entremise de sa filiale Le Fonds Laurentien. Et puis, il y a deux ans, La Laurentienne achetait du financier Jean-Louis Lévesque un deuxième bloc de 10% par le truchement d'une autre de ses nombreuses filiales, Le Fonds FIC.

Le troisième bloc de 10% récemment acquis de Prenor, estime *Finance*, pourrait être versé au fonds général de La Laurentienne ou dans celui de sa filiale L'Impériale-Vie.

La Laurentienne, ajoute le journal, peut par ailleurs compter sur le « vote complaisant » de certains autres actionnaires importants de la banque, dont M. Marc Bourgie, des entreprises Urgel Bourgie, Proviso et la Banque Nationale.

Air Canada: l'année commence avec une perte de 5 millions

par Paul Morisset

L'année a mal commencé pour Air Canada, qui a annoncé hier une perte nette de \$5 millions pour le premier trimestre de 1980, et prévoit, pour l'ensemble de l'exercice, des bénéfices « de beaucoup inférieurs » à ceux de 1979.

Dans son rapport trimestriel, la société d'Etat attribue le déficit à la hausse constante de ses frais d'exploitation, et particulièrement au renchérissement du carburant.

La compagnie prévoit que ses frais d'exploitation continueront d'augmenter durant le reste de l'année, créant une « situation critique » qui entraînera nécessairement de nouvelles hausses de tarifs.

Air Canada n'aura donc pas échappé à la vague d'infortunes qui frappe en ce moment les transporteurs aériens américains, dont plusieurs ont déjà annoncé des pertes considérables pour le premier trimestre de 1980. Les deux sociétés aériennes les plus importantes des États-Unis, United Airlines et American Airlines, ont perdu respectivement \$69 millions et \$56 millions durant les trois premiers mois de cette année, affligés à la fois par l'inflation et la récession.

De ce côté-ci de la frontière, on s'attendait généralement à une meilleure performance des sociétés aériennes, qui bénéficient entre autres de prix plus avantageux pour le carburant, en raison de la politique énergétique du gouvernement fédéral.

Les transporteurs régionaux canadiens semblent mieux se tirer d'affaires qu'Air Canada. Ainsi la compagnie Wardair, d'Edmonton, affichait récemment un bénéfice de \$6,7 millions pour le premier trimestre de cette année, comparativement à une légère perte de \$1,000 l'an passé.

Le bénéfice de cette année comprend un profit extraordinaire de \$1,6 million réalisé sur la vente de matériel utilisé par la division nordique de Wardair. La compagnie explique l'amélioration de ses revenus par l'addition d'un avion à sa flotte, l'affluence accrue des passagers et à la hausse de ses tarifs.

De son côté, Air Canada signale que ses premier et dernier trimestres sont généralement déficitaires. Selon un porte-parole de la direction, il s'agit de périodes creuses pour le transport des vacanciers. Le nombre d'homme d'affaires transportés par Air Canada reste cependant stable durant l'ensemble de l'année. Malgré tout, la compagnie avait affiché un bénéfice de \$3,6 millions durant le premier trimestre de 1979.

Cette année, les recettes d'exploitation d'Air Canada ont progressé de 22% durant le trimestre terminé le 31 mars, atteignant \$408 millions. Mais les dépenses d'exploitation grimpaient en même temps de 27%, s'inscrivant à \$416 millions.

D'autre part, la compagnie a annoncé hier qu'elle construirait d'ici au printemps de 1981 un centre intégré de

manutention de fret à l'aéroport de Québec. Ce centre de \$350,000 regroupera les services d'Air Canada actuellement disséminés à l'aéroport et dans la ville, ainsi que des services nouveaux qui y seront ajoutés.

Il s'agit de l'investissement immobilier le plus important d'Air Canada dans la région de Québec, a signalé M. Georges Thériault, directeur régional de la compagnie.

quatrième aéroport du Canada en 1987 avec un volume de 930,000 passagers par année, comparativement à 600,000 aujourd'hui, soit une augmentation annuelle de 4%. Le trafic national augmenterait cependant plus rapidement avec 5,5% par année entre 1976 et 1986 et le taux de croissance annuel prévu pour la même décennie serait de 9,4% en ce qui concerne le fret aérien.

Les auteurs recommandent également que des démarches soient entreprises par les divers intervenants impliqués en vue de la construction de hangars pour la petite aviation ainsi que la mise sur pied d'un centre de dépannage et d'entretien pour l'aviation générale.

L'Aéroport de Québec doit être plus intégré pour servir l'Est

QUEBEC (D'après PC) — Il importe d'améliorer et d'intégrer tous les services de l'aéroport de Québec en vue d'en faire une plaque tournante efficace de toutes les activités aériennes de l'Est de la province.

C'est la grande conclusion qui se dégage d'un mémoire rédigé par un comité formé de représentants des gouvernements fédéral et provincial et de la Ville de Québec.

Selon ce document publié hier, l'aéroport national de Québec constitue l'un des éléments essentiels à l'essor économique de la région avec des retombées économiques de l'ordre de \$55 millions, et le maintien de 600 emplois permanents et 700 emplois indirects. Le développement de ce secteur, souligne-t-on, doit cependant suivre le rythme de croissance de l'ensemble de l'économie canadienne.

Le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, ex-maire de Québec, a reçu le mémoire hier midi au cours d'un dîner de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Québec dans le cadre de la Semaine nationale des transports. Le comité a analysé le rôle économique de l'aéroport, fait des prévisions pour les 17 prochaines années et formule six recommandations.

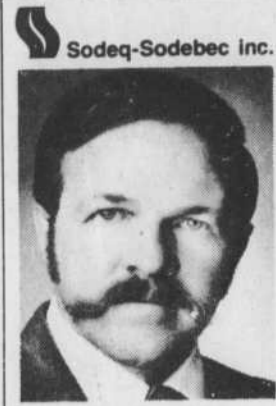
On propose notamment que

des dispositions soient prises afin d'implanter, dans une perspective de consolidation des services de l'aérogare, un centre satellite d'accueil, d'information et de promotion touristique, industrielle et commerciale.

Les auteurs recommandent également que des démarches soient entreprises par les divers intervenants impliqués en vue de la construction de hangars pour la petite aviation ainsi que la mise sur pied d'un centre de dépannage et d'entretien pour l'aviation générale.

D'autre part, une étude de marché devrait être réalisée en ce qui regarde l'entreposage de marchandises et de fret aérien en général afin d'explorer, toutes les possibilités de l'aéroport de Québec comme centre d'approvisionnement pour l'ensemble de l'Est de Québec.

Selon les prévisions, l'aéroport de Québec sera le



Richard Gingras T.P., M.B.A., Adm. A.

M. Jean Lambert, président du conseil d'administration de SODEQ-SODEBEC INC. (Société de Développement de l'Entreprise Québécoise SODEBEC INC.) a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Richard Gingras au poste de directeur général. M. Gingras qui assume cette fonction depuis le 25 avril dernier possède une vaste expérience tant au Canada qu'à l'étranger dans les domaines de la technologie, du marketing, des finances et de la consultation en administration. La SODEQ - SODEBEC INC. constitue une corporation publique de financement à capital de risque et de support à la gestion afin de venir en aide aux PME manufacturières du Québec dans les secteurs à fort potentiel de croissance. Le siège social de la firme est situé au 17, rue St-Louis, Québec G1R 4R5, (418) 692-1956.

La Compagnie de la Baie d'Hudson perd 5 millions

Touchée par la forte baisse des ventes de détail, la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui contrôle les magasins Simpsons et Zellers et en partie les magasins Sears, a perdu \$8,6 millions au cours du premier trimestre de cette année.

L'an dernier, à la même période, la société de gestion torontoise avait réalisé un profit de \$3 millions. Ces chiffres sont calculés avant postes extraordinaires et paiement des dividendes sur actions privilégiées.

Dans le secteur de la vente de détail, la Compagnie de la Baie d'Hudson a perdu \$5,5 millions au cours du trimestre terminé le 30 avril dernier, comparativement à un bénéfice de \$17 millions en 1979.

Dans le secteur du pétrole et du gaz, où la compagnie possède des intérêts, les profits ont stagné au alentours de \$4 millions. Dans le secteur immobilier — la compagnie construit et exploite des centres commerciaux — les

profits ont presque doublé, passant de \$3,5 millions durant le premier trimestre de 1979 à \$6 millions en 1980.

La compagnie a annoncé une perte de 49 cents par action ordinaire avant postes extraordinaires pour le trimestre clos le 30 avril 1980, par rapport à un gain de 1 cent par action ordinaire en 1979.

Les ventes et les revenus se sont chiffrés à \$753,896,000, soit une augmentation de 7,4% par rapport à \$701,899,000 lors du premier trimestre de l'exercice dernier.

En communiquant ces résultats, M. Donald McGiverin, président, a déclaré qu'au cours des dernières années, les bénéfices de premier trimestre ont subi l'effet contraire du nivellement des coûts fixes du programme d'expansion de la compagnie, qui vient s'ajouter au niveau des ventes traditionnellement inférieur dans ces premiers mois d'exercice. Cette tendance, qui se retrouve cette année, est accentuée par une faible perspective des ventes au détail, une baisse des records du volume et du prix dans les fournitures et des taux d'intérêt élevés à court terme.

« A la lumière de ces faits, et en considérant la situation

économique, nous ne nous attendons pas à atteindre le même niveau de bénéfices qu'au cours de l'exercice dernier, qui était de \$2,98 par action », a dit M. McGiverin.

Pour sa part, Zellers Limitée a annoncé que ses ventes consolidées pour la période de 13 semaines terminée le 26 avril 1980 se sont élevées à \$155,032,870, une hausse de \$16,947,629 ou de 12,3% par rapport à la même période l'an dernier.

Cependant, la perte nette d'exploitation consolidée de la période de 13 semaines s'établit à \$777,098, ou 6 cents par action ordinaire, au regard d'une perte de \$1,047,924, ou 8 cents par action pour la même période l'an dernier. Au cours du premier trimestre de l'exercice de 1979, Zellers avait réalisé un gain extraordinaire de \$281,092, ou 2 cents par action, sur la vente de valeurs négociables. Il n'y avait pas de poste extraordinaire pour la période terminée le 26 avril 1980.

Bien que la contribution des ventes au détail du premier trimestre influe toujours très peu sur les bénéfices de l'exercice entier, la direction se dit confiante que les résultats continueront d'être plus favorables durant tout l'exercice.

Iron Ore réduit son usinage de boulettes

SEPT-ÎLES (PC) — A la suite de la décision des compagnies partenaires de Iron Ore of Canada de réduire leurs commandes, Iron Ore a laissé savoir qu'à compter des envois du 11 juin jusque vers le 4 août, elle opérera seulement une de ses deux lignes de production à son usine de bouletage de Sept-Îles et que les opérations du concentrateur seront affectées en conséquence.

Cette période sera suivie d'un arrêt complet de ces deux usines qui débutera le 5 août jusqu'à la mi-septembre, précise-t-on dans le communiqué.

A partir de la mi-septembre, la production reprendra sur une seule ligne et ceci pour au moins le reste de l'année en cours.

A Schefferville, la production continuera jusqu'à ce que les besoins des usines de Sept-

Iles soient rencontrés. Ceci aura pour effet d'avancer la mise à pied saisonnière de Schefferville vers la mi-septembre.

La compagnie a aussi annoncé qu'elle effectuera un arrêt presque complet de ses opérations à Labrador City pour une période de 5 semaines à partir de la mi-juillet.

« Afin de minimiser les mises à pied, la compagnie a l'intention d'établir un nouvel horaire qui permettra aux employés affectés de prendre leurs vacances pendant ces périodes. »

C'est seulement cette semaine que seront connus les chiffres concernant les mises à pied, les porte-parole de l'entreprise se refusant pour la présente à tout commentaire parce que ne possédant pas encore les éléments de réponse, a-t-on affirmé.

Iron Ore of Canada emploie plus de 6,700 personnes dont 1,000 employés syndiqués à Sept-Îles, 2,100 syndiqués à Labrador City, 750 syndiqués à Schefferville.

Sa filiale, Quebec North Shore and Labrador Railways, en emploie pour sa part un autre millier.

HÔTEL RÉGENCE HYATT
Club de santé

- studio de massage • piscine
- sauna • non abonnés bienvenus

pour rendez-vous: 879-1370 poste 327

L'HEURE DES COQUETELS AU BAR-SALON

Moby Dick

Rendez-vous pour une réunion joyeuse dans une ambiance chaleureuse

Passez une soirée agréable avec votre étanche-soif favori

Dégustez nos délicieux hors d'oeuvres de Fruits de mer pour \$1.95 l'assiette

Lundi à vendredi de 17h à 19h

Le Pavillon de l'Atlantique
1454 A rue PEEL en face du SHERATON MONT-ROYAL
RÉSERVATIONS 285-1636

COLLOQUE D'UNE JOURNÉE
sur les
COMMUNICATIONS
et les
développements des systèmes videotex
— Développement majeur et historique dans les communications visuelles
et leurs
APPLICATIONS DANS LE MONDE DES AFFAIRES
avec, comme conférenciers invités

JEAN-LUCIEN CARON, Directeur général, Direction générale du développement et des politiques, Ministère des communications, Gouvernement du Québec

ANTOINE DES ROCHES, Secrétaire de la direction et Directeur des relations publiques, LA PRESSE

MARTIN FOURNIER ing., Ph. D., Directeur général, Recherche et développement, Ministère des communications, Gouvernement du Canada

JEAN-LOUIS HOULE, ing., Ph. D., Professeur titulaire, Département de génie électrique (communication informatique), Ecole Polytechnique

CHARLES TERREAU, ing., Vice-président adjoint, Planification de l'exploitation et développements technologiques, BELL CANADA

EN PERMETTANT D'AVOIR ACCÈS À DES VASTES SOURCES D'INFORMATIONS, LES SYSTÈMES VIDEOTEX POURRONT JOUER UN RÔLE AUSSI IMPORTANT QUE LE TÉLÉPHONE

mardi, le 3 juin 1980
renseignements et inscriptions: (514) 866-6341
HÔTEL RÉGENCE HYATT-MONTRÉAL
SECA — La Société d'études complémentaires en administration

GENSTAR LIMITEE

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE DEUXIÈME RANG, SÉRIES B ET C

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang de GENSTAR LIMITEE payables le 27 juin 1980 aux actionnaires inscrits au registre à l'heure de fermeture d'affaires le 5 juin 1980.

\$0.42 (U.S.) par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, rachetables, convertibles, à dividende cumulatif de (U.S.) \$1.68, série B, et \$0.8845 (fonds canadiens) par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, rachetables, convertibles, à dividende cumulatif de \$2.35, série C, s'accumulant du 14 février 1980.

Les chèques de dividende seront envoyés aux actionnaires inscrits à partir du 27 juin 1980. Dans les cas des actionnaires qui ne résident pas au Canada, les dividendes seront envoyés aux retenues fiscales appropriées conformément à la Loi des impôts du Canada.

Par ordre du conseil d'administration
Henri P. Lafleur
Le secrétaire adjoint
Montréal, Québec, Canada,
le 8 mai 1980.

GENSTAR LIMITEE

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES SÉRIES A, B ET D

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les dividendes semi-annuels suivants en fonds canadiens ont été déclarés sur les actions privilégiées de GENSTAR LIMITEE:

\$0.55 par action sur les actions privilégiées, convertibles et rachetables, \$1.10 cumulatif, série A;

\$0.60 par action sur les actions privilégiées, convertibles et rachetables, \$1.20 non cumulatif, série B;

\$0.75 par action sur les actions privilégiées, convertibles et rachetables, \$1.50 cumulatif, série D.

payables le 27 juin 1980 aux actionnaires inscrits au registre à la fermeture d'affaires le 5 juin 1980 et aux détenteurs d'actions privilégiées, série B, représentées par des titres au porteur. Les chèques de dividende seront envoyés aux actionnaires inscrits à partir du 27 juin 1980. Les détenteurs d'actions privilégiées, série B, représentées par des titres au porteur peuvent obtenir le versement du dividende sur présentation et remise à partir du 27 juin 1980 du coupon no. 13 à toute succursale de La Banque Royale du Canada, de la Société Générale de Banque S.A., ou de la Banque Générale du Luxembourg.

Dans le cas des actionnaires qui ne résident pas au Canada, les dividendes seront envoyés aux retenues fiscales appropriées conformément à la Loi des impôts du Canada.

Par ordre du conseil d'administration
Henri P. Lafleur
Le secrétaire adjoint
Montréal, Québec, Canada,
le 8 mai 1980.

GENSTAR LIMITEE

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende trimestriel de quarante cents (\$0.40) (fonds canadiens) par action a été déclaré sur les actions ordinaires en circulation de GENSTAR LIMITEE payables le 27 juin 1980, aux actionnaires inscrits au registre à l'heure de fermeture d'affaires le 5 juin 1980, et aux détenteurs d'actions ordinaires représentées par des titres au porteur en circulation.

Les chèques de dividende seront envoyés aux actionnaires inscrits à partir du 27 juin 1980. Les détenteurs d'actions ordinaires représentées par des titres au porteur peuvent obtenir le versement du dividende à partir du 27 juin 1980, sur présentation et remise du coupon no. 4 annexé auxdits titres au porteur (dans les formules datées du 31 mai 1979) à toute succursale de la Banque Royale du Canada, de la Société Générale de Banque, S.A., de la Banque Générale du Luxembourg, ou de The Royal Bank of Canada, New York Agency, 68 William Street, New York, ou à toute succursale du Crédit Suisse, Société de Banque Suisse, ou de l'Union de Banque Suisse en Suisse.

Dans le cas des actionnaires qui ne résident pas au Canada, les dividendes seront envoyés aux retenues fiscales appropriées conformément à la Loi des impôts du Canada.

Par ordre du conseil d'administration
Henri P. Lafleur
Le secrétaire adjoint
Montréal, Québec, Canada,
le 8 mai 1980.

◆ Fiscalité

Suite de la page 11

inévitable, les postes de radio et télévision devront s'adapter.

M. Richard Genest, directeur commercial en marketing à Télé-Métropole, ne partage cependant pas cet optimisme. « Cette nouvelle loi bannissant la publicité destinée aux enfants est une mesure restrictive qui nous fait perdre de l'argent. Si nous perdons des commanditaires, qui financera les programmes de télévision pour enfants? Nous avions déjà un code pour la publicité destinée aux enfants qui aurait pu être resserré un tantinet, je suis d'accord. Mais une telle mesure de la part du gouvernement pourrait amener la fin des programmes pour enfants dans un poste de télévision privé. »

Ainsi, le principal reproche qu'on s'accorde à faire à cette nouvelle loi est son imprécision. L'Office de la protection du consommateur devra y apporter des éclaircissements sur son interprétation. Espérons, entre temps que les enfants ne seront pas les « grands perdants » dans cette controverse et qu'ils pourront toujours regarder leurs programmes préférés...

à québec,
une grande adresse
l'édifice à bureaux
du complexe st-amable

Prenez tout de suite le temps de réserver l'espace que vous pourrez y partager avec de prestigieux voisins.

Ouverture prochaine
Pour location de bureaux

FORTIN, DELAGE & associés inc.
agent exclusif
(418) 653-6620

Marketing/publicité

Se voulant restrictive, la loi 72 devient permissive

par Christine Isabelle

UN mois après son entrée en vigueur, la Loi 72 sur la protection du consommateur semble faire l'unanimité sur une chose: le mécontentement dans le monde de la publicité. Non pas tant la loi elle-même que son imprécision, son manque de clarté. Principalement les articles 248 et 249 concernant la publicité destinée aux enfants semblent la pierre d'achoppement où tout le monde bute. La Loi dit simplement que «nul ne peut faire de la publicité à but commercial destinée à des personnes de moins de 13 ans.»

Dans une entrevue accordée au DEVOIR au bureau de Dialogue - Communication dans le Vieux-Montréal, Messieurs Yves Guinard et Jean-Pierre Arvais, respectivement président et vice-président du Conseil des Agences confient le malaise de leurs membres face à la nouvelle loi.

Le mécontentement vient surtout du fait que la Loi dit simplement que «nul ne peut faire de la publicité à but commercial destinée à des personnes de moins de treize ans.»

«Or quand on parle de publicité destinée aux enfants, il faudrait d'abord définir quelle catégorie de produits est destinée aux moins de 13 ans. Car les enfants font aussi partie de la famille et certains messages publicitaires s'adressent à toute la famille. Les enfants ne sont pas un groupe à part avec des habitudes de consommation exclusives», commente Yves Guinard, aussi président de l'agence de publicité Dialogue-Communication.

«Bien sûr, le principe de la loi est bon, l'industrie de la publicité ne peut être contre ce principe de base qu'est la protection du consommateur, sauf que dans son application, c'est très difficile», précise Yves Guinard.

Jean-Pierre Arvais, président de Communications PNMD Inc., la branche française de McLaren Advertising, ajoute que «nous aurions préféré un texte de loi plus complet et plus précis, qui nous aurait donné un cadre, une structure. Le texte actuel peut être sujet à de multiples interprétations. C'est le principal reproche qu'on lui fait. Plusieurs points sont litigieux. Cette loi en voulant être restrictive devient permissive.»

A cet effet, un comité a été mis sur pied par l'Office de la Protection du consommateur (OPC) pour répondre aux questions des publicitaires. Formé d'un membre de la direction des communications, d'un membre de la direction de la Recherche et de deux membres de la direction des Affaires juridiques, ce comité est consultatif, il se contente d'émettre une opinion sur la conformité aux dispositions des articles 248 et 249 de la loi sur la protection du consommateur.

Advenant une consultation, ce même comité exige, pour fin d'analyse, un dossier pour le moins volumineux: l'objectif visé par le message; l'identification du groupe-cible; un aperçu de la stratégie générale média; 7 exemplaires des pièces écrites, des maquettes-scénarios, esquisses; 1 exemplaire sur vidéo-cassette

de 3/4" du document audiovisuel, 1 plan média détaillé. Et bien sûr, toutes ces pièces constituant le dossier ne sont pas retournées.

Interrogé sur ce comité, Yves Guinard commente les implications, pour une agence, de ce genre de consultation. «Ce qu'on nous demande de soumettre au bureau comme pièces fait que le coût de la consultation devient exorbitant. Vous n'avez pas idée de ce que représente un scénario-maquette. Il s'agit d'une maquette où le déroulement du message publicitaire est reproduit par une série de petits dessins. Ceci peut valoir entre \$250 et \$1,500 l'unité, tout dépend de l'artiste. On nous en demande sept! Le ruban magnétoscopique 3/4" est également très cher. Bref, pour consulter ce comité, c'est une dépense de \$5,000 à \$7,000. Comme il ne s'agit que d'un comité consultatif, l'agence et le client peuvent quand même mettre le message en onde. Mais à ce moment, s'il survient un problème, le bureau de l'OPC (qui prendra éventuellement la part du consommateur) aura toute l'argumentation pour le défendre contre vous en cour, le cas échéant. Vous leur avez donné toute votre

plate-forme de création, toute votre argumentation.»

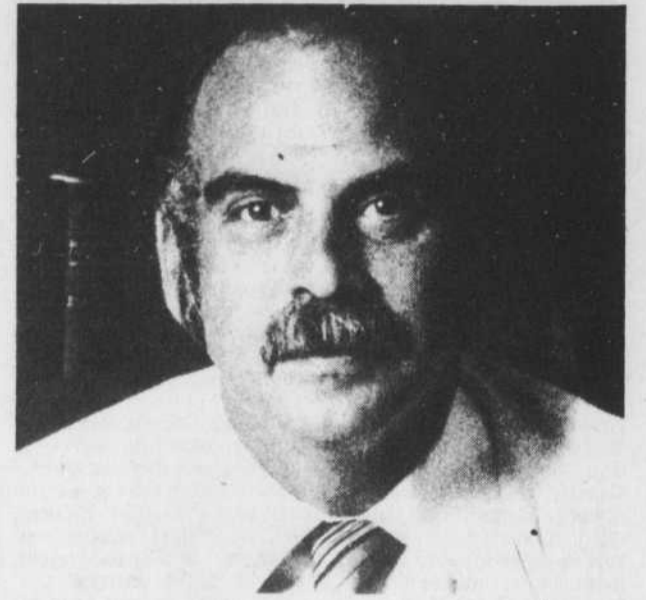
«Ce qui est plus grave, reprend Jean-Pierre Arvais, c'est qu'on demande aux publicitaires de dévoiler, de remettre en dossier public, leur stratégie de marketing. Une stratégie de marketing en soi peut être contenue sur deux morceaux de papier, mais ça peut représenter des milliers de dollars d'investissement en temps et en argent. On nous demande d'identifier le groupe-cible. Mais la définition précise et le raffinement d'un groupe-cible se fait avec des années de recherches. Les options marketing peuvent faire la fiabilité ou le succès d'une compagnie. C'est reconnu comme étant l'élément le plus confidentiel et le plus important à l'intérieur d'une organisation. Et on nous demande d'aller soumettre un tel dossier en public.» Dans ces conditions, qui ira consulter?

Cette nouvelle loi en voulant si bien protéger le consommateur porterait-elle préjudice à certaines petites et moyennes entreprises? Yves Guinard nous donne un exemple en ce qui concerne la réglementation des concours publicitaires. «Un client dont le budget publicité est de

\$50,000 (en publicité, c'est un budget modeste) veut faire une promotion sur son site. Après avoir décidé de la stratégie-média et vérifié le texte de la loi, on s'aperçoit qu'on ne peut faire passer l'annonce prévue, car la loi exige que tous les règlements du concours soient imprimés, ce qui représente dans ce cas-type une annonce de 900 lignes environ. Or, le client ne pouvant s'offrir que 350 lignes étant donné son petit budget, ne peut faire passer un mes-

sage efficace et est ainsi privé du service de publicité auquel il aurait normalement droit.» La nouvelle loi permettra cependant au consommateur d'accorder plus de crédibilité à l'information qu'on lui fournit sur la valeur des biens et services mis à sa disposition. Ainsi, l'éternelle histoire de la voiture usagée appartenant à une dame âgée qui s'en servait les fins de semaine seulement ne pourra plus avoir cours. En suscitant de nouveaux rapports entre les différents par-

M. Yves Guinard, président du Conseil des agences et président de Dialogue-Communication. (à gauche)



M. Jean-Pierre Arvais, vice-président du Conseil des agences et président de Communications PNMD. (à droite)

tenaires de la société de consommation, la loi veut également éliminer des pratiques commerciales qui attribuent à un produit un avantage qu'il n'a pas.

Mais en multipliant la réglementation, on multiplie aussi les consultants et intervenants de toutes sortes. Il existe déjà à Montréal deux bureaux d'expertise d'avocat en publicité qui peuvent donner une opinion en trois heures. Mais tout ceci coûte cher et vient s'ajouter aux frais du produit ou du service offert au consommateur.

comité et les publicitaires, plusieurs questions sont restées sans réponse. Principalement les articles 248 et 249 concernant la publicité destinée aux enfants. Ce qu'on a qualifié alors de «zone grise» reste un casse-tête pour tout le monde. Des articles comme la gomme, les boissons gazeuses, tablettes de chocolat, consommés par toute la famille, entrent-ils aussi dans la catégorie des produits destinés aux enfants?

Et surtout la grande question de savoir si cette loi annonce la fin des programmes de télévision pour enfants? A cela, Me Francine Dufresne, secrétaire du comité répond que «de toute façon, la télévision fonctionne avec les revenus de toute sa programmation. Les profits et pertes finissent par s'équilibrer et il y aura toujours une demande pour les programmes d'enfants. Nous sommes ici pour aider à comprendre la loi et non pas pour discuter de ses mérites.»

Ici, le point de vue peut varier selon le côté où on se place. Questionnée là-dessus, madame Jacqueline Saquet-Bruno de Radio-Canada explique que la société d'Etat évite les messages publicitaires s'adressant directement aux enfants depuis bientôt cinq ans. «Il s'agit de réconcilier une orientation adulte du message publicitaire avec un produit destiné aux enfants. Les services de vente peuvent s'attendre à une perte d'argent mais tout compte fait, après une période de tâtonnement

Suite à la page 10

fiscalité / Les régimes enregistrés d'épargne-étude

par Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale (AQPFS). Elle paraît chaque semaine, le mardi. Cette semaine, Me Yves Séguin, avocat chez Maheu, Noisieux & Associés, comptables agréés, traite du régime enregistré d'épargne-étude.

EN cette période de l'année, la plupart des contribuables ont produit leurs déclarations de revenus et douze mois plus tard, ils ont payé leurs impôts.

Le fardeau fiscal peut être allégé de plusieurs façons. Ainsi, l'investissement dans le pétrole et les films, que plusieurs connaissent, procure une déduction du revenu pouvant atteindre 100% de la somme investie. Certains régimes d'épargne comportent également des privilèges fiscaux très intéressants comme

l'épargne-retraite, l'épargne-logement et l'épargne-actions, pour ne nommer que ceux-là. Ces régimes nous sont familiers et sont fort répandus.

Cependant, il y en a d'autres moins connus comme le régime de participation différée aux bénéfices et le régime enregistré d'épargne-étude.

Aujourd'hui, nous verrons le régime enregistré d'épargne-étude, car en plus de contribuer aux financements des études d'un étudiant, ce régime permet aux

contribuables de réaliser une économie d'impôt intéressante.

Le régime fonctionne de la façon suivante:

Un contribuable, qu'on appelle «souscripteur» conclut un contrat avec un fiduciaire, qu'on appelle «promoteur», en vertu duquel le premier convient de verser des paiements échelonnés sur une période de temps déterminée.

La somme ainsi investie du régime, le souscripteur désigne un bénéficiaire des revenus de la fiducie.

Pour se qualifier, le bénéficiaire doit éventuellement poursuivre des études au niveau post-secondaire.

Si les revenus produits par le régime sont versés au bénéficiaire, ils ne seront pas imposables entre les mains du

souscripteur, ni entre celles du promoteur; seulement le bénéficiaire devra inclure dans son revenu les sommes reçues.

Prenons l'exemple suivant: Un contribuable dispose de \$100,000 qu'il remet en fiducie à un promoteur. Le promoteur, fait des placements qui rapportent durant l'année des intérêts au montant de \$10,000. Si ce montant est versé en entier ou en partie au bénéficiaire, le montant versé sera ajouté au revenu du bénéficiaire; ni le souscripteur, ni la fiducie ne seront imposables sur le montant.

Comme le revenu versé au bénéficiaire est composé d'intérêts, la somme investie doit être importante pour produire des intérêts suffisants. Evidemment la somme investie

pourra être remboursée sans conséquences fiscales.

Ordinairement, un contribuable qui reçoit des intérêts doit les ajouter à son revenu et payer les impôts afférents. S'il constitue un régime enregistré d'épargne-étude, il s'exempte de l'impôt sur les intérêts. En cas d'annulation du régime, le souscripteur doit inclure dans son revenu le montant des intérêts accumulés.

Un contribuable peut nommer n'importe qui comme bénéficiaire, mais en pratique, il choisira un membre de sa famille.

L'épargne-étude est doublement intéressante, car étant donné que le contribuable aura probablement à pourvoir aux besoins de son enfant-étudiant, il pourra accumuler des revenus non imposables à

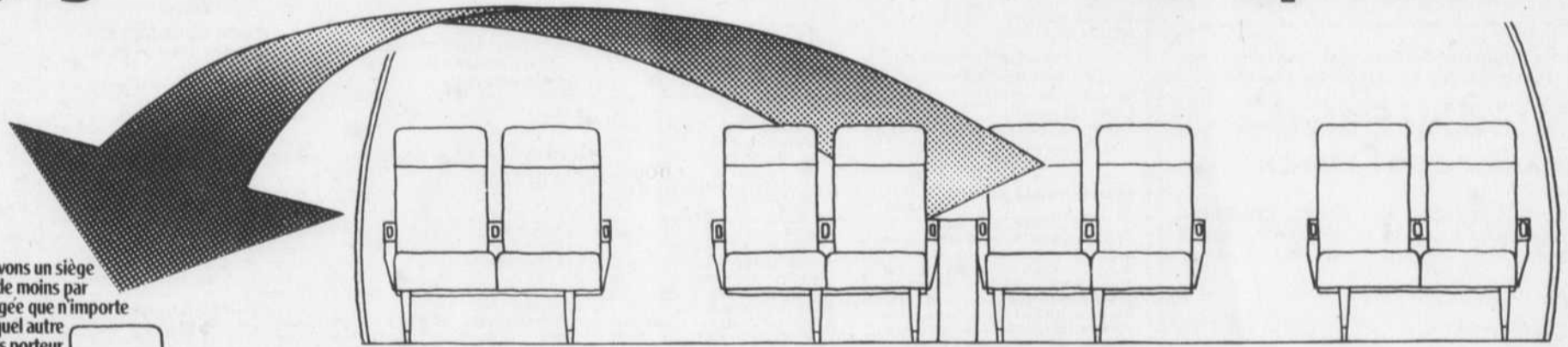
cette fin. Le bénéficiaire pourra déduire au plus \$500 à titre de bourse et les frais de scolarité.

Pour être enregistré, le régime doit être souscrit auprès d'une personne reconnue par le ministère ce qui implique que cette personne doit être le promoteur d'au moins 150 régimes.

Apparemment, peu de promoteurs sont effectivement enregistrés au Ministère du Revenu. A titre d'exemple, toutefois, on nous soit permis de mentionner la Fondation C.S.T. dont le plan fiduciaire canadien de bourse d'études est un régime enregistré d'épargne-études approuvé.

L'épargne-étude est donc un bon outil de planification fiscale et mérite certainement plus d'égards.

À l'heure où les voyages en avion commencent à ressembler aux voyages en autobus, les Suisses ne restent pas neutres.



Nous avons un siège de moins par rangée que n'importe quel autre gros porteur au départ du Canada.

Une seule ligne aérienne vous offre la classe suisse partout dans le monde.

Swissair. C'est un fait. C'est aussi une promesse plus importante que jamais à l'heure où de nombreux voyageurs font des expériences désagréables: retards, annulations, manque de confort, service indifférent.

À qui la faute? En y songeant bien, n'êtes-vous pas un peu responsable de ne pas avoir choisi Swissair récemment alors que vous en aviez la possibilité? Car nous sommes les seuls à vous offrir la classe suisse partout dans le monde. Swissair vole à

destination de 94 villes dans 61 pays.

Voici la classe suisse des années 1980.

Un personnel de réservation qualifié qui prend le temps de vous renseigner.

Des équipages qui vous assurent des départs et des arrivées selon l'horaire.

Une attention toute particulière à votre confort car, en classe économique nos avions comptent un siège de moins par rangée que tout autre gros porteur au départ du Canada.

Un service à bord soigné: le choix de 2 menus en classe économique, menus mis au point par nos chefs suisses.

Cela peut être un repas selon vos goûts: végétarien, kosher, ou sans sel, il suffit de nous le demander à l'avance.

Les repas sont servis dans des couverts de porcelaine.

Cela aussi c'est la classe suisse.

Et quand vous voyagez en première classe vous bénéficiez d'un service de luxe comprenant, entre autres, le champagne, un menu digne des plus grands restaurants, de véritables écouteurs stéréophoniques conçus pour votre confort.

La classe suisse ne s'arrête pas lorsque vous quittez l'avion.

L'aéroport de Zurich est en effet conçu pour offrir toutes les facilités utiles aux

voyageurs. Un aéroport où les restaurants sont ouverts jusqu'aux petites heures du matin. Où vous pouvez réserver une salle de conférence, vous reposer et prendre une douche rafraîchissante entre 2 vols ou encore confier vos enfants à une garderie gratuite.

Un aéroport fonctionnel et efficace où le passage en transit n'a pas de corridors sans fin à parcourir pour prendre son vol de correspondance. Que ce soit à destination de l'une des 43 villes européennes ou de toute autre capitale d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-

Orient desservies par le réseau Swissair.

Zurich, une ville qui a gardé sa classe.

Zurich enchante toujours par son charme, son hospitalité et son cachet médiéval. Zurich, une ville où l'on découvre des hôtels impeccables, des promenades merveilleuses, des restaurants réputés et une population fière d'accueillir ses visiteurs en français, en anglais ou en italien, si votre suisse-allemand est quelque peu rouillé.

C'est un endroit idéal pour y faire des achats, y flâner, s'y reposer entre deux voyages d'affaires.

Swissair, une classe à part.

Depuis 1931, Swissair offre ses services avec la ferme conviction que, face à un choix, la plupart des gens opteront pour une ligne aérienne de classe supérieure.

Un vol de classe suisse, c'est à la fois un art de vivre et une excellente façon de commencer un voyage d'affaires.

La classe suisse partout dans le monde.

swissair

Swissair vous offre quatre vols par semaine à bord de ses gros porteurs DC10-30 au départ de Montréal et de Toronto et des vols quotidiens de New York et de Boston à destination de 94 villes dans 61 pays. Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair aux numéros suivants: (514) 866-7901 à Montréal, (416) 364-3361 à Toronto, (613) 236-7368 à Ottawa ou demandez à l'opératrice le numéro à composer sans frais pour nous rejoindre.

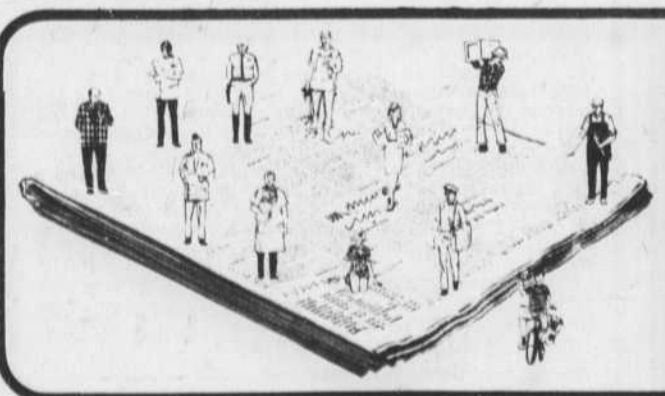
LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ
À LA GRECQUE

Célébrez le dîner grec:
agneau tourne-broche

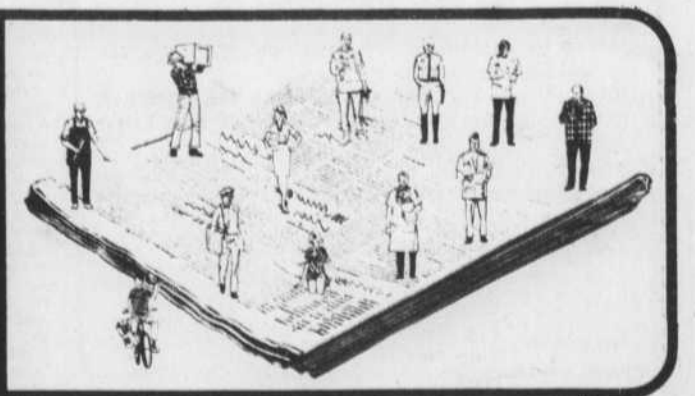
Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux:
Assiette Athénienne,
Mousaka, Filet Mignon,
Scampi, Steak au Poivre
Flambé, Shish Kebab.
Vous savourerez le café
Sabayon flambé.

Dîners d'hommes d'affaires
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.

666 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)



OFFREZ-VOUS LE DEVOIR
Chaque matin
Renseignements
Service du tirage
844-3361



Quelque 6,000 universitaires en Congrès des sociétés savantes à l'UQAM

par Maurice Girard de la Presse Canadienne

C'est hier qu'a commencé à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) le Congrès des sociétés savantes qui réunira, au cours des deux prochaines semaines, quelque 6,000 universitaires venus de tous les coins du Canada.

L'organisateur du congrès, M. Gilbert Dionne, estime que cet événement aura des «retombées économiques considérables» pour Montréal, estimant entre \$8 millions et \$10 millions les sommes que les membres des 73 associations participantes dépenseront au cours de leur séjour.

Cette rencontre annuelle des universitaires canadiens se répète depuis plus de 40 ans déjà. Cette année, c'est le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui joue en quelque sorte le rôle de «parrain» de l'événement, au lieu même du directeur de l'information de cet organisme, M. Aurèle Ouimet.

Le Conseil, qui dépend indirectement du Secrétariat d'État, a investi directement plus de \$320,000 pour la tenue du congrès, en subventionnant les associations au pro rata de

leur participation antérieure ou en donnant des subventions spéciales à ceux qui en font la demande. Le gouvernement du Québec a accordé \$30,000 pour l'organisation du congrès.

Comme bien des organismes fédéraux, le Conseil de recherches en sciences humaines n'est pas tellement connu du public. Avec son budget de \$35 millions, il se partage le secteur de la recherche avec deux autres organismes similaires: le Conseil de recherches médicales, qui a un budget annuel de \$50 millions, et le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie, qui reçoit \$180 millions.

Comme l'explique M. Ouimet, le Conseil de recherches en sciences humaines subventionne la recherche et la diffusion de ses résultats. En dépit de son budget relativement restreint, le Conseil rejoint près de 20,000 universitaires, soit la moitié de ceux oeuvrant dans le secteur des sciences humaines.

Le Conseil est critiqué, admet M. Ouimet, mais surtout par des gens d'une certaine «étroitesse d'esprit» qui se demandent pourquoi utiliser l'argent des contribuables canadiens pour, par exemple, acheter les manuscrits du philosophe anglais Bertrand Russell ou encore à l'Université McGill de faire de même avec les documents du philosophe danois Kierkegaard.

En fait, ils sont innombrables les projets semblables et ils sont même nécessaires, permettant au

Canada de rayonner au plan international dans le domaine de la recherche scientifique, note M. Ouimet.

Le Conseil a distribué l'an dernier plus de 1,300 bourses de doctorat aux chercheurs canadiens. Ces subventions sont distribuées en fonction des demandes et non au pro rata de la population.

L'organisme se charge également de faire connaître à la population le fruit des recherches effectuées. En témoignent la série de Dictionnaires biographiques du Canada, publiée en collaboration avec les Presses universitaires Laval et celles de l'Université de Toronto, ou encore cet arbre généalogique provincial que constitue la «Reconstitution de la population canadienne à l'époque préindustrial» (université de Montréal), ou encore les œuvres complètes annotées d'Emile Zola (Université de Toronto en collaboration avec des universitaires français).

M. Ouimet ne peut dire avec certitude si le Québec reçoit sa juste part des subventions, vu que cette province «s'intéresse de plus en plus à la recherche, notamment avec le Livre blanc du ministre Camille Laurin», ce qui expliquerait un certain désintéressement des chercheurs québécois.

Si c'était le cas, la situation risque de changer, puisque cette année les recteurs de l'Université du Québec se sont rendus à Ottawa rencontrer la direction du Conseil, qui doit d'ailleurs leur rendre la pareille, afin de sensibiliser les universitaires du Québec au rôle du Conseil.

Ottawa: Charles Saint-Germain est décédé

OTTAWA (PC) — M. Charles Saint-Germain, qui a siégé au conseil de ville d'Ottawa de 1948 à 1972 comme échevin, est décédé dimanche à son chalet de Carleton Place. Il était âgé de 70 ans.

M. Saint-Germain, qui était un partisan convaincu des droits des Franco-Ontariens, a été à l'emploi du ministère des Postes pendant 47 ans. L'échevin Georges Bédard qui a succédé à M. Saint-Germain a fait l'éloge de son prédécesseur dont il a dit qu'il avait été un pionnier des droits des francophones à l'hôtel de ville.

Avis publics

LES ENTREPRISES SABRE INC. AVIS

AVIS est donné que LES ENTREPRISES SABRE INC. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 16 mai 1980

MENDELSON ROSENZVEIG SHAPIRO Procureurs de la demande

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-02-019511-802

Maurice Hainault vs MICHEL BRISSON

Avis au défendeur: avis vous est donné que copies du bref et de la déclaration ont été laissées pour vous au greffe, et que vous avez trente (30) jours pour comparaître sous toutes peines de de droit par défaut au greffe.

Ronald Achim avocat Longueuil

DÉCÈS

HOFFMANN, Joseph. — A Ville St-Laurent, le 18 mai 1980 à l'âge de 97 ans, est décédé, M. Joseph Hoffmann époux de feu Yolande Girard. Un service à sa mémoire sera célébré à l'église Ste-Madeleine d'Outremont le samedi 31 mai à 10 heures A.M. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La requérante, Pamphile Leblanc, New-Richmond, Cte Bonaventure, P. Qué. GOC 280, région no 1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer le permis numéro Q-504598 sa rattachant aux camions Inter 1978, numéro de série DF257HhA7373 et immatriculé VR-3153-1980 ainsi qu'un Inter 1979, numéro de série DF257 J2228991 et immatriculé VR-3222-1980, en faveur de "P.A. Leblanc & Fils Inc.", New-Richmond, Cte Bonaventure, P. Qué. GOC 280, région no 1.

Les principaux actionnaires sont: P.A. Leblanc = 98 actions, Gilles Leblanc = 1 action, et Roch Leblanc = 1 action.

Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère parution: 27 mai 1980
2ème parution: 28 mai 1980
3ème parution: 29 mai 1980

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Un organisme important de Montréal ayant à son actif plus de 7 000 employés est à la recherche d'un:

INGÉNIEUR - MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

FONCTION
Étude de problèmes techniques d'ordre opérationnel, préparation des plans et spécifications relatifs aux installations de chauffage, ventilation et climatisation.

EXIGENCES
— Formation universitaire en génie, mécanique du bâtiment;
— Posséder quelques années d'expérience. Des connaissances dans le domaine de l'économie de l'énergie seraient un atout.

RÉMUNÉRATION
— Salaire pouvant atteindre \$29 766, selon la compétence;
— Emploi stable et avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334
Place d'Armes
Montréal
H2Y 1L0

INGÉNIEURS-ÉLECTRONIQUE

MATÉRIEL ROULANT - MÉTRO

FONCTION:
— À titre de chef de groupe, exécuter des études dans le domaine du Contrôle automatisé des Trains, afin d'améliorer l'entretien et la réparation des voitures de métro.

— Préparer des projets, élaborer des plans d'action pour les essais, modifications ou constructions de prototypes et analyser les résultats.

EXIGENCES:
— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en génie électronique.
— Posséder une expérience pertinente des systèmes de commandes électroniques et circuits de puissance.

RÉMUNÉRATION:
Échelle salariale: de \$27 000 à \$31 800 selon la compétence.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Service du Personnel
1199, rue Bleury
Montréal
H3B 3A1

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-04-001403-808

HEATHER STANTON vs Partie demanderesse

GABRIEL GRENIER vs Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, GABRIEL GRENIER est par les présentes requies de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de l'action en séparation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS QU'À DÉFAUT, par vous, de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation ou de divorce.

FAIT À ST-LAURENT, ce 15 mai 1980.

DESOTTEAU, JARRY, HEBERT Procureurs de la partie demanderesse, 790 boul. Laurentien, suite 202, Ville St-Laurent H4M 2M6

MICHEL BOUDRIAS Registré-adjoint

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-096-129-808

GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL

DAME LINDA MENNA vs Requirante

RAYMOND THEODORE MARSMAN vs Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Raymond Théodore Marsman, est par les présentes requies de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requirante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 20 mai 1980

REGISTRARE

GABOR GLASZ, Avocat 84 Ouest, Rue Notre-Dame Suite 501 MONTRÉAL, P.Q.

Prenez avis que Remorquage 7/24 Granby Inc., 965 Guertin, Granby, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:

1—TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL

À tout point dans un rayon moyen de 45 miles de Granby.

2—TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE RAYON

De tout point situé dans un rayon de 25 miles (40 km) de Granby à tout point dans la province.

3—TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE ROUTE RESTREINTE

De tout point situé dans un rayon de 25 miles de Granby à la frontière Québec/État-Unis (tout port d'entrée) et de retour, à destination des États-Unis.

4—TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE ROUTE RESTREINTE

De tout point situé dans un rayon de 25 miles de Granby à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) et de retour, à destination de tous les points pour la Province de l'Ontario.

5—TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE ROUTE RESTREINTE

De tout point situé dans un rayon de 25 miles de Granby à la frontière Québec/Ontario (tout port d'entrée) et de retour, à destination de tous les points pour la Province de l'Ontario.

6—TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE ROUTE RESTREINTE

Dans les cas pour le transport des véhicules automobiles en panne ou accidentés, ou des véhicules automobiles servant au remplacement d'un véhicule en panne ou accidenté, ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remis temporairement le ou les véhicules automobiles accidentés ou en panne, et ce, à l'aide de camions munis d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement.

DROIT ADDITIONNEL:

À l'occasion des services de remorquage (towing) ou de transport de véhicules en panne ou accidentés, la défenderesse aura le droit de transporter des pièces automobiles destinées à des véhicules automobiles accidentés ou en panne, par le même camion servant au transport de véhicules, et ce, dans tous les cas où au lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remis temporairement le ou les véhicules automobiles accidentés ou en panne.

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

1ère parution: 27 mai 1980
2ème parution: 28 mai 1980
3ème parution: 29 mai 1980

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

Prenez avis que M. Marcel Rioux, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis Q-503181-D-001 à D-004, Région 01, pour le transport des matières en vrac à TRANSPORT MARCEL RIoux L.T.E.E., Siège Social: St-Gabriel, Cte Rimouki, P.Q.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest-est, Québec.

1ère publication: 27 mai 1980
2ème publication: 28 mai 1980
3ème publication: 29 mai 1980

AVIS

AVIS est présentement donné que DRAGOLJUB DZIGURSKI (William Jigursky) résident et domicilié au 1240 rue Beaudry, appartement 7, en les cité et district de Montréal, a déposé une requête auprès du Ministère de la Justice du Québec, afin de changer son nom de DRAGOLJUB DZIGURSKI (William Jigursky) pour BILL FARMER.

Me JON KOSORWICH Procureur du requérant 1235 rue Université, suite 1204 Montréal, P.Q. H3B 3A8

1ère publication: 27 mai 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

DANTE INVESTMENT CORP. AVIS

AVIS est donné que DANTE INVESTMENT CORP. s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, ce 16 mai 1980

MENDELSON ROSENZVEIG SHAPIRO Procureurs de la demande

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Rumble Seats Ltd., ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072816.

Le 21 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Le requérant-cédant, M. Gilles St-Hilaire, domicilié au 514, Duparc, Beauport, Cte Montmorency, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilles Lapierre, domicilié au 360, St-Rang Ouest St-Augustin, Cte Portneuf le permis portant le numéro: Q-502563-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 27 mai 1980
deuxième parution: 28 mai 1980
troisième parution: 29 mai 1980

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 8 mai 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de 84055 Canada Ltd. (faisant affaires sous Cascade Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.) ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. (Cascades Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.), a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3072805.

Le 16 mai 1980

Mactac Canada Ltd.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Rumble Seats Ltd., ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072816.

Le 21 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

PRENEZ AVIS QUE: M. Maurice Forget résident et domicilié à Ste-Agathe, comté de Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Denis Forget résident et domicilié à Ste-Agathe, comté de Terrebonne, le permis M-508243 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 06 INC., 100, de Sérigny, suite 530 Longueuil, P.Q. J4K 5B1

1ère publication: 26 mai 1980
2ème publication: 27 mai 1980
3ème publication: 28 mai 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille)

NO: 500-04-001939-801

CLAUDETHE RAINVILLE vs Partie demanderesse

RICHARD TURCOTTE vs Partie défenderesse

PRESENT: Prototaire-Adjoint

ORDONNANCE DE LA COUR

Il est ordonné à la partie défenderesse, RICHARD TURCOTTE, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication des présentes.

Une copie du bref et de la déclaration ont été laissés au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.

PRENEZ AVIS QU'À DÉFAUT par vous de déposer votre comparution, la demanderesse procédera à obtenir jugement.

MONTRÉAL, le 12 mai 1980

RONALD CHASSE REGISTRÉ ACCORDÉ

MESSCO INC. AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie MESSCO INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATE à Montréal, Québec, ce 14ème jour de mai, 1980.

George Whelan Secrétaire

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 mai 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de 84055 Canada Ltd. (faisant affaires sous Cascade Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.) ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. (Cascades Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.), a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3072805.

Le 16 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Le requérant-cédant, M. Réal Laramée, domicilié à 1462 rue Ricard, Acton Vale, Cte Bagot, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Elphège Denis, domicilié à R.R. #3, Acton Vale, Cte Bagot le permis portant le numéro: M-50345-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 06, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, Avocat 1600 rue Berri, suite 3005 Montréal, P.Q. H2L 4E4

1ère parution: 27 mai 1980
2ème parution: 28 mai 1980
3ème parution: 29 mai 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000258-908

LISE GODOUARD LAURIN vs Demanderesse

JEAN-GUY HEBERT, vs Partie défenderesse

JEAN-CLAUDE DESABRAIS, vs Partie défenderesse

JEAN-GUY CHARTIER, vs Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défendeurs, Jean-Guy Hébert et Jean-Guy Chartier, de comparaître d'ici trente (30) jours, copies des brefs et déclarations leurs ayant été laissées aux greffes de la Cour Supérieure.

JULIETTE, ce 6 mai 1980

FOREST & RENAUD, avocats, 224, rue Notre-Dame, Repentigny, P.Q. Procureurs de la demanderesse.

MESSCO INC. AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie MESSCO INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATE à Montréal, Québec, ce 14ème jour de mai, 1980.

George Whelan Secrétaire

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 mai 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de 84055 Canada Ltd. (faisant affaires sous Cascade Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.) ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. (Cascades Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.), a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3072805.

Le 16 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Prenez avis que la requérante s'adressera à la Commission des Transports dans le but d'obtenir un permis de Transport Saisonnier, Catégorie Régulière, pour effectuer des services d'autobus de la Station Métro Longueuil à destination de la Station Métro St-Paul d'Abbotsford, le 1er septembre 1980 au 31 octobre 1980, le tout pour le compte du Centre de la Main d'Ouvrière Agricole de Saint-Hyacinthe.

Tout personne intéressée peut faire opposition à cette demande à la Commission des Transports, 505 est rue Sherbrooke, Montréal, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

STEVE CORNISH, Directeur AUTORIS INTER-CITÉ LIMITEE 438, St-Jean, Granby, Cte J2B 2H4

1ère parution: 27 mai 1980
2ème parution: 28 mai 1980
3ème parution: 29 mai 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000483-803

DAVID HAIMOVITCH vs Partie demanderesse

LINDA DANZIGER, vs Partie défenderesse

REGISTRAR FOR THE REGISTRATION DIVISION OF MONTRÉAL, partie mise-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, LINDA DANZIGER, est par les présentes requies de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure.

MONTRÉAL, le 19 mai, 1980

LORNE H. MARCHAND Procureur de la demanderesse

MESSCO INC. AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie MESSCO INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATE à Montréal, Québec, ce 14ème jour de mai, 1980.

George Whelan Secrétaire

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 mai 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de 84055 Canada Ltd. (faisant affaires sous Cascade Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.) ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. (Cascades Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.), a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3072805.

Le 16 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Le requérant-cédant, M. Réal Laramée, domicilié à 1462 rue Ricard, Acton Vale, Cte Bagot, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Elphège Denis, domicilié à R.R. #3, Acton Vale, Cte Bagot le permis portant le numéro: M-50345-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 06, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, Avocat 1600 rue Berri, suite 3005 Montréal, P.Q. H2L 4E4

1ère parution: 27 mai 1980
2ème parution: 28 mai 1980
3ème parution: 29 mai 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000573-800

GREGG DES DIVORCES DISTRICT DE JOLLETTE

LEON MARQUI vs Requirante

HANNA HAYIN vs Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, HANNA HAYIN est par les présentes requies de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS QU'À DÉFAUT, par vous, de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut.

Joliette, ce 9 mai 1980

MICHEL BOUDRIAS Registré-adjoint

MESSCO INC. AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie MESSCO INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATE à Montréal, Québec, ce 14ème jour de mai, 1980.

George Whelan Secrétaire

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 mai 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de 84055 Canada Ltd. (faisant affaires sous Cascade Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.) ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. (Cascades Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.), a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3072805.

Le 16 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Le requérant-cédant, M. Réal Laramée, domicilié à 1462 rue Ricard, Acton Vale, Cte Bagot, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Elphège Denis, domicilié à R.R. #3, Acton Vale, Cte Bagot le permis portant le numéro: M-50345-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 06, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, Avocat 1600 rue Berri, suite 3005 Montréal, P.Q. H2L 4E4

1ère parution: 27 mai 1980
2ème parution: 28 mai 1980
3ème parution: 29 mai 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000573-800

GREGG DES DIVORCES DISTRICT DE JOLLETTE

LEON MARQUI vs Requirante

HANNA HAYIN vs Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, HANNA HAYIN est par les présentes requies de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS QU'À DÉFAUT, par vous, de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut.

Joliette, ce 9 mai 1980

MICHEL BOUDRIAS Registré-adjoint

MESSCO INC. AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie MESSCO INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATE à Montréal, Québec, ce 14ème jour de mai, 1980.

George Whelan Secrétaire

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-06022-787 HAGEMAYER CANADA L.T.E.E. demande de séparation vs BOUTURIER LOUISETTE INC. défenderesse. Le 6 juin 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 144 rue Vieux en la cité St-Eustache de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Maurice Slight ainsi que ceux de la défenderesse BOUTURIER LOUISETTE INC. en cette cause, consistant en: 1 set de salons à deux places rayé noir et blanc divers effets de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 866-4495. Montréal, 23 mai 1980.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 mai 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de 84055 Canada Ltd. (faisant affaires sous Cascade Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.) ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. (Cascades Printing Reg d'imprimerie Cascade Inc.), a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal sous le numéro 3072805.

Le 16 mai 1980

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Le requérant-cédant, M. Réal Laramée, domicilié à 1462 rue Ricard, Acton Vale, Cte Bagot, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Elphège Denis, domicilié à R.R. #3, Acton Vale, Cte Bagot le permis portant le numéro: M-50345-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 06, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, Avocat 1600 rue Berri, suite 3005 Montréal, P.Q.

SPORTS

Permettant aux Expos de blanchir les Cubs, 4-0

Steve Rogers lance un de ses meilleurs matches

CHICAGO — Steve Rogers a peut-être lancé le meilleur match de sa carrière hier pour permettre aux Expos de battre les Cubs 4-0 et ainsi remporter une 10e victoire à leurs 12 derniers matchs devant 31.841 personnes au Wrigley Field de Chicago. Rogers (5-4) a été superbe: il n'a alloué que trois coups sûrs, un simple à l'avant-champ par Larry Bittner, en quatrième, un amorti surprise par le perdant Willie Hernandez (1-3), en cinquième et un simple par Mike Vail, en sixième. Un seul joueur des Cubs s'est rendu au troisième but, Lenny Randle, en première manche, alors que Rogers a connu son seul moment de faiblesse en concédant deux buts sur balles. Rodney Scott l'a alors tiré d'impasse en effectuant un excellent jeu défensif contre Vail, dont le roulant aurait permis à Randle de marquer du deuxième but.

un triple, ainsi qu'un but sur balles, à son deuxième match depuis qu'il a repris son poste

de régulier à l'inter. Scott a joué au deuxième but, et Tony Bernazard a réchauffé le banc.

Il s'agissait du 22e blanchissage en carrière par Rogers qui, fait inusité, avait réussi son dernier jeu blanc en juillet de l'an dernier, au Wrigley Field, que l'on considère comme un paradis des frappeurs. Rogers a retiré sept frappeurs sur trois prises, et il n'a concédé que deux buts sur balles. Sa moyenne de points mérités s'élève maintenant à 2,88.

Directement impliqué dans les négociations du contrat de travail en sa qualité de représentant des joueurs en début de saison, Rogers a lancé hier avec un aplomb remarquable, comme s'il avait repris goût à son travail. Il a rarement tiré de l'arrière au monticule, lançant d'abord des prises avant de concéder quelques balles à frapper aux Cubs, qui n'ont pas menacé après la première manche. Rogers a retiré huit frappeurs d'affilée avant de permettre un simple à Bittner, en quatrième.

Après David Palmer (3-1) et Scott Sanderson (4-3), tout indique que Rogers (5-4) a enfin retrouvé tous ses moyens au monticule. Il ne reste plus que Bill Lee (2-3), qui a offert une performance encourageante à son dernier départ, vendredi dernier, mais qui subira son vrai test cet après-midi en affrontant les Cubs au Wrigley Field. Il fera face à Dennis

Lamp (3-4), lors du deuxième match de la série. Palmer lancera demain.

Depuis leur départ de Montréal, jeudi, les Expos ont remporté trois victoires et subi un seul échec. Ils ont maintenant une fiche de huit victoires et neuf défaites à l'étranger, à une victoire de la moyenne de .500 qui vise le géant Dick Williams à l'étranger.

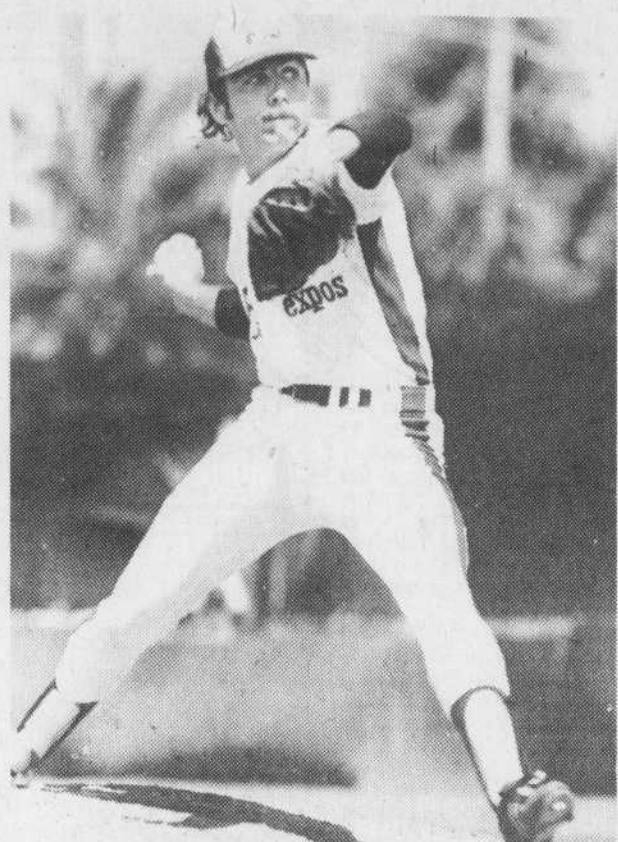
Une moyenne que les Expos devraient logiquement atteindre aujourd'hui contre les Cubs, qui ont joué hier et qui joueront vraisemblablement cet après-midi sans les services de Dave Kingman, blessé à l'épaule. Bill Buckner, à la cheville, Barry Foote, au dos, et de Lynn McGlothen, qui devrait lancer le premier match de la série mais qui s'est désisté à la dernière minute en raison d'une blessure à l'aîne.

Les Cubs ne vont nulle part alors que les Expos ont le vent dans les voiles. Hier, ils ont marqué quatre points même si Ron LeFlore a encore été tenu en échec, plongeant sa série d'insuccès à aucun coup sûr en 18 présences. Cromartie, au septième rang du rôle, Speier, au huitième, et Rogers, au neuvième, ont produit tous les points de l'équipe. C'est bon signe...

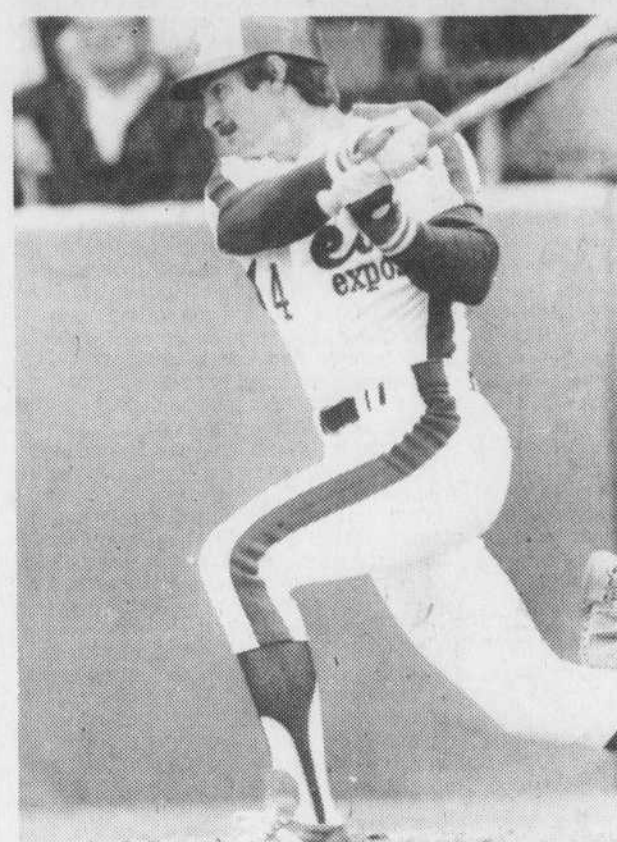
John McHale, doit rejoindre l'équipe à Chicago. La rumeur veut qu'il profite de l'occasion

pour discuter avec son gérant Williams des améliorations susceptibles d'être apportées

au groupe de receveurs. Dale Murray, (0-0) et 6.43, n'a pas lancé depuis le 6 mai, contre les Astros de Houston, et Fred Norman (0-0) et 8.43, constitue une amère déception. Hal Dues, des Bears de Denver, serait prêt à faire le saut immédiatement... Les Cubs ont placé le nom de Barry Foote sur la liste des blessés pour une période de 15 jours. Il sera remplacé par Mike O'berry, de Wichita. Tim Blackwell était derrière le marbre, hier...



Steve Rogers n'a donné que trois coups sûrs aux Cubs.



Chris Speier a réussi un simple, un double et un triple.

EXPOS (4)		CUBS (0)	
LeFlore cg	5 0 0	Randle 2b	3 0 0
RScott 2b	4 0 1	Tupesci	4 0 0
Dawson cc	5 0 1	Bittner 1b	3 0 1
Valentin cd	4 1 1	Vail cg	4 0 1
Parrish 3b	5 0 0	Martin cf	3 0 0
Carter r	4 2 1	Ontiveros 3b	3 0 0
Cromt 1b	4 1 2	Blackwell r	3 0 0
Speier ac	3 0 2	DeJesus ac	3 0 0
Rogers l	1 0 1	Whitridg	2 0 1
		Caudill l	0 0 0
		Figuerro fs	1 0 0
		Tidrow l	0 0 0
Totaux	35 4 7	Totaux	29 0 3

Montréal	000	200	020-4			
Chicago	000	000	000-0			
E—Ontiveros, DeJesus, DJ—Chicago 1, LSB—Montréal 10, Chicago 4, 2B—Cromartie, Speier, 3B—Speier, BV—RScott, Dawson, S—Rogers.						
Montréal	mi	ca	p	pm	bb	rb
Rogers g, 5-4	9	3	0	0	2	7
Chicago						
Whitridz p, 1-3	7	1	3	4	3	2
Caudill	2	3	1	0	0	1
Tidrow	1	0	0	0	2	1
D—2:30, A—31:854.						

Lors de la 1ère journée des Internationaux de France

Jimmy Connors vainc Adriano Panatta

PARIS (AFP) — Devant plus de 15.000 spectateurs, à l'issue d'un match qui a tenu toutes ses promesses, l'Américain Jimmy Connors tête de série numéro trois, s'est qualifié hier pour le second tour des Internationaux de France en battant l'Italien Adriano Panatta, champion de Roland-Garros en 1976, 6/4, 4/6, 6/2, 7/6.

La rencontre entre l'Espagnol Manuel Orantes no 15 et l'Américain Brian Maze ayant été reportée à aujourd'hui toutes les têtes de série engagées dans la première journée du simple messieurs ont donc franchi le premier tour, facilement dans

l'ensemble, à l'exception de Vitas Gerulaitis, contraint à jouer contre toute attente cinq sets face à l'Allemand Peter Elter, et Connors qui a dû concéder une manche à Panatta, ce qui n'est pas une surprise. Rappelant par instant le splendide attaquant qu'il fut il y a quelques années avec son tennis tout de finesse et de panache, Panatta est tombé pavillon haut. C'est Connors qui enleva le premier set 6/4. L'Italien s'adjugea le second sur le même score 6/4 mais c'est le troisième 2/6. La quatrième manche, qui enthousiasma le public fut la plus belle. A égalité 6/6, les deux joueurs se livrèrent, en effet, un très

beau duel dans le bris d'égalité. Les incidents qui avaient éclaté dans le douzième jeu du quatrième set, sur une balle sortie et contestée par Panatta, cessèrent devant l'appréhension de ce «tie-break». Connors mena 3 points à 2, puis 6/2 et 6/3. Panatta sauva alors deux balles de match, revint à 6/5, mais sortit son revers sur l'ultime point. Au deuxième tour Jimmy Connors rencontrera le Français Jean-François Caujolle, un adversaire qui ne lui réussit pas très bien. Il livra contre lui un très bon match l'an dernier à Wimbledon et le bâtit il y a quelques semaines

au tournoi de Monte-Carlo. Pour sa part, contraint aux cinq sets par un jeune Allemand inconnu, Peter Elter, l'Américain Vitas Gerulaitis (no 5) a été la première tête de série sérieusement accrochée hier au cours des 50èmes Championnats internationaux de France.

L'exploit de Wszola égalé

REHLINGEN, RFA (AFP) — Le Polonais Jaek Wszola n'aura été seul recordman mondial du saut en hauteur que pendant à peine 24 heures. En effet, le jeune Allemand de l'Ouest Dietmar Moegenburg (18 ans), en franchissant hier 2.35 m à Rehlingen (Sarre) a réussi l'exploit d'égaliser le record réalisé dimanche par le Polonais à Eberstadt (Bade-Wuerttemberg). Le précédent record (2.34 m) était détenu par le soviétique Yatchenko.

Dimanche soir, «Didi» Moegenburg avait annoncé «qu'il vengera Eberstadt». Mais la jeune vedette de l'athlétisme allemand, qui mesure 2.01 mètres, n'a pas réussi à franchir 2.37 m et dû réaliser trois tentatives pour égaliser le record. Auparavant il n'avait franchi 2.26 m qu'au troisième essai et 2.30 m au deuxième.

Avec ces deux performances réalisées pendant le week-end de la Pentecôte, ces athlètes ont réussi à distinguer la Pologne et la RFA dans une discipline largement dominée par les Soviétiques et les Américains. Leur duel aurait pu être un sommet des Jeux olympiques. Moegenburg est âgé de 18 ans et neuf mois. Il est né en effet le 15 août 1961. Il mesure 2.01 m et pèse 75 kg. Il y a déjà 7 ans que celui que ses supporters appellent «Didi» s'est fait remarquer. A onze ans en effet, en 1972, il avait réussi 1.41 m. Sa progression a ensuite été constante avant de devenir spectaculaire: 1.67 m en 1973, 1.90 m en 1975, 2.10 m en 1977, 2.23 m en 1978 et 2.32 m en 1979 à Turin.

Il possède une détente naturelle très grande, une course d'élan très rapide et des nerfs très solides.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

Montréal 7, Cincinnati 4
Philadelphie 6, Houston 2
San Francisco 5, Pittsburgh 3
New York 3, Atlanta 0
Chicago 2, Los Angeles 1
San Diego 11, St-Louis 5

Hier

Montréal 4, Chicago 0
Los Angeles 4, Cincinnati 0 (1ère partie)
St-Louis 8, New York 5
Pittsburgh à Philadelphie
San Francisco à Atlanta
San Diego à Houston

Aujourd'hui

Montréal, Lee (2-3) à Chicago, Lamp (3-4), 14 30
San Francisco, Knepper (3-5) à Atlanta, Matula (3-3), 19 h 35
Pittsburgh, Bibby (5-1) à Philadelphie, Carlton (8-2), 19 h 35
Los Angeles, Sutton (4-1) à Cincinnati, LaCoss (3-4), 20 h 05
San Diego, Lucas (2-1) à Houston, Niekro (5-3), 20 h 35
New York, Bomback (2-0) à St-Louis, Fulgham (1-2), 20 h 35

Ligue Américaine

Dimanche

Toronto 9, New York 6
Detroit 6, Baltimore 4
Cleveland 3, Boston 2
Milwaukee 3, Minnesota 2
Kansas City 7, Californie 3
Texas 7, Oakland 3
Seattle 8, Chicago 3

Hier

Toronto à Boston
Cleveland à Baltimore
Detroit à New York
Chicago à Minnesota
Seattle à Milwaukee
Kansas City à Oakland
Texas en Californie

Aujourd'hui

Cleveland, Spillner (3-3) à Baltimore, Stone (6-3), 19 h 30
Toronto, Stebb (4-2) à Boston, Renko (2-0), 19 h 30
Detroit, Petry (2-2) à New York, Griffin (1-2), 20 h
Chicago, Burns (5-3) à Minnesota, Zahn (3-5), 20 h 35
Seattle, Beattie (3-3) à Milwaukee, Keaton (0-0) ou Travers (2-2), 20 h 35
Kansas City, Leonard (3-4) à Oakland, Kingman (2-4), 22 h 30
Texas, Matlack (3-2) en Californie, Aase (3-4), 22 h 30.

Les frappeurs

	pb	ca	cs	pp	moy.
Almon	28	5	0	1	179
Bernazard	92	22	1	6	239
Carter	133	35	5	18	263
Cromartie	133	39	4	17	293
Dawson	114	28	4	17	246
Hutton	14	1	0	1	071
LeFlore	134	33	0	8	246
Macha	25	11	1	4	440
Office	36	8	0	4	222
Parrish	118	28	6	19	237
Scott	105	20	0	4	190
Speier	47	11	1	6	234
Tamargo	8	1	0	0	125
Valentine	135	39	4	23	289
White	29	7	1	1	241

Les lanceurs

	g-p	vs	mi	rb	mpm
Bahnsen	3-1	1	23.2	7	0.76
Fryman	0-1	7	15.2	11	0.56
Grimsley	1-2	0	21.1	3	5.14
Lee	2-3	0	50.1	17	5.22
Murray	0-0	0	14.0	6	6.43
Norman	0-0	1	19.2	15	8.53
Palmer	3-1	0	44.2	28	1.80
Rogers	5-4	0	75.0	52	2.88
Sanderson	4-3	0	49.0	27	3.40
Sosa	2-2	3	17.2	14	2.06

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	22	15	.595	—
PHILADELPHIE	20	15	.571	1
MONTREAL	20	17	.541	2
CHICAGO	17	20	.459	5
NEW YORK	16	22	.421	6 1/2
ST-LOUIS	15	25	.275	8 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	26	15	.634	—
HOUSTON	21	18	.538	4
SAN DIEGO	22	19	.537	4
CINCINNATI	22	19	.537	4
SAN FRANCISCO	18	23	.439	8
ATLANTA	13	24	.351	11

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	24	15	.615	—
TORONTO	20	18	.526	3 1/2
MILWAUKEE	19	18	.514	4
BOSTON	20	20	.500	4 1/2
BALTIMORE	19	22	.463	6
CLEVELAND	17	21	.447	6 1/2
DETROIT	17	22	.436	7

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	24	16	.600	—
CHICAGO	22	19	.537	2 1/2
TEXAS	21	19	.525	3
SEATTLE	22	20	.524	3
OAKLAND	21	20	.512	3 1/2
CALIFORNIE	16	23	.410	7 1/2
MINNESOTA	16	25	.390	8 1/2

Le Tournoi international de soccer modifie son horaire

Le combat de boxe «historique» entre Sugar Ray Leonard et Roberto Duran le 20 juin prochain au Stade olympique a bouleversé légèrement l'horaire du Tournoi international de soccer O'Keefe 80. L'événement a été repoussé d'une journée et commencera le samedi 21 juin pour se terminer le mardi 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste. Ce report de 24 heures a été rendu nécessaire afin d'éviter que le public «soit déchiré entre le choix d'un combat de boxe et un match de soccer de niveau internationale», a expliqué hier l'un des principaux organisateurs du tournoi, Francis Millien.

Un autre changement a été apporté relativement à la sélection du Portugal, qui sera représenté par le Santa Clara, une formation de troisième division. Le Sporting Idial devait être présent au parc Jarry, mais un horaire de championnat trop serré l'a contraint à annuler son voyage. Les autres formations ont confirmé leur présence par ailleurs. Il s'agit du Guingamp, une équipe bretonne de deuxième division du championnat de France, du Campa Basso, un club de troisième division d'Italie, du Kenitra a.c., champion en titre du Maroc, de la formation nationale de Haïti et de l'équipe nationale olympique du Canada. Le Guingamp livrera également un match d'entraînement contre une sélection de l'Estrée le jeudi 19 juin à 19 h au Centre sportif de l'Université de Sherbrooke.

L'horaire du tournoi se lit désormais comme suit: 21 juin, Italie-Portugal, Haïti-Canada; 22 juin, Canada-France, Portugal-Maroc; 23 juin, Maroc-Italie, Haïti-France; 24 juin, finale 3e et 4e places, finale 1ère place. Une conférence de presse sur le soccer ne pourrait être complétée sans parler de la venue à Montréal d'une équipe professionnelle l'an prochain. Parler est en fait un grand mot. Il faudrait plutôt dire chuchoter. D'abord parce que rien n'est officiel encore même si tous s'accordent pour dire que la concession des Fury de Philadelphie sera transférée au Stade olympique. Aussi parce que l'équipe professionnelle sera achetée par la Brasserie Molson alors que le soccer amateur québécois est commandité depuis plusieurs années par la Brasserie O'Keefe. Le président de la Fédération québécoise de soccer football, M. Christian Amico reconnaît qu'il s'agit là d'un problème délicat.

«O'Keefe est associé au soccer depuis des années et j'espère que la venue d'une équipe professionnelle ne brisera pas cette association, explique Amico. D'un autre côté, la fédération devra travailler en collaboration avec les dirigeants du club professionnel. Nous devons par exemple coordonner nos événements, inviter l'équipe à participer à la semaine du soccer au Québec, mettre sur pied des cliniques et stages auxquels participeront les membres de l'équipe, etc.»

Amico marche évidemment sur des oeufs et il espère que l'autre, cela dit, il rêve au jour où le public pourra applaudir des joueurs internationaux au Stade. Au cours des ans, la fédération a cherché à promouvoir le soccer avec des moyens souvent limités, à sensibiliser le public, à créer des habitudes, à développer des joueurs. La présence d'une équipe professionnelle pourra décupler cet effort de promotion et donner au soccer la publicité nécessaire qui pourra en faire un sport aussi populaire que le baseball, par exemple.

VACANCES

1980

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: \$4.00
ÉTATS-UNIS: \$5.00

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE

reconstruites, modèles récents

UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI 88 \$130.

Ég. Spéc. Editor 4: \$990. \$650.
Editor 3: \$725. \$425.

Portative neuve \$129.50
Quantités limitées

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél. (514) 934-0272
Télex 05-268856. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

Les Alouettes commencent l'entraînement

L'entraîneur-en-chef des Alouettes de Montréal, Joe Scannella, et ses adjoints accueilleront ce soir à Victoriaville 30 joueurs recrutés qui ouvriront le camp d'entraînement de la formation montréalaise.

Il n'est pas tout à fait juste de parler d'un camp de recrues puisque le vétéran flaqueur Fred Biletnikoff, âgé de 37 ans, fait partie du premier contingent. Remerciez de ses services par les Raiders d'Oakland avant le début de la saison 1979, Biletnikoff revient ainsi au football après une année sabbatique. Il ne sera pas le seul vétéran au camp aujourd'hui. Les quarts-arrière Joe Barnes, Ron Calcagni et Gerry Dattilio ont été également invités, soit une semaine avant l'arrivée des vétérans prévue pour le 2 juin.

Victoire de Larochelle

Gilles Larochelle, du club Granby-Saint-Paul, a remporté le tournoi des Manufacturiers, première épreuve de la saison des adjoints-professionnels, hier au Country Club, à Saint-Lambert. Larochelle âgé de 22 ans, a rapporté une carte de 71, un coup sous la normale, établissant ainsi un record du parcours.

Yvan Beauchemin, de Sorel, a terminé deuxième à 72, un coup devant Jean-Louis Lammarre, de Candiac. Serge Thivierge, de Laval, l'un des favoris de l'épreuve, et J.-P. Beaulé, de Farnham, se partageaient le quatrième rang à 77.

Seulement 14 des 77 golfeurs ont fait mieux que 80.

Larochelle, qui a inscrit sa troisième victoire en carrière chez les adjoints-professionnels, s'est assuré le premier prix de \$600.00 en réussissant un aigle-trois au deuxième trou d'une normale cinq. Il a logé sa balle à dix pouces du trou à l'aide d'un bois cinq.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine

Mon abonnement est payé d'avance

Je le reçois par porteur Je le reçois par la poste

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

à compter du.....

reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

L'OSM rend hommage à Beethoven cet été

par Gilles Potvin

Nullement découragé par la fin plutôt abrupte de sa saison d'hiver alors que la *Symphonie no 8*, la «symphonie des mille» de Gustav Mahler fut annulée à la suite d'un conflit de travail maintenant réglé des machinistes de la Place des Arts, l'Orchestre symphonique de Montréal vient d'annoncer une exceptionnelle saison symphonique d'été comprenant huit concerts à l'église Notre-Dame, lesquels seront consacrés à la musique de Beethoven.

Déjà reparti pour l'Europe, Charles Dutoit n'était pas là pour annoncer les détails de cette saison d'été, l'une des plus importantes de l'OSM depuis plusieurs années. Le directeur artistique de l'OSM sera cependant de retour pour inaugurer la série le mardi, 24 juin, alors que seront présentées la *Symphonie no 1*, en do majeur, ainsi que le *Concerto en ré majeur*, pour violon, avec Ida Haendel comme soliste.

Ce premier concert sera suivi de sept autres, tous donnés les mardis dans l'enceinte de l'église Notre-Dame, alors que l'on entendra les neuf symphonies et les cinq concertos pour piano de Beethoven, le tout se terminant naturellement par la *Symphonie no 9*, en ré mineur, laquelle sera exceptionnellement présentée à deux reprises, les 13 et 14 août, sous la direction de Charles Dutoit, avec le concours des chœurs de l'OSM et des solistes Lois Marsh, soprano; Gabrielle Lavigne, mezzo-soprano; Jon Fredric West, ténor et Michael Devlin, basse.

Charles Dutoit sera au pupitre pour six des huit concerts de ce Festival Beethoven. Les deux autres seront respectivement dirigés par

Christoph Eschenbach (8 juillet) et par Franz-Paul Decker (15 juillet). Les concertos pour piano seront présentés dans l'ordre numérique avec différents solistes. Louis Lortie, qui devait jouer le no 1, vient de contremander sa participation et sera remplacé. Andras Schiff sera le soliste du *Concerto no 2*, en si bémol, alors que Michel Béroff jouera le *Concerto no 3*, en do mineur. Justus Frantz se verra confier le no 4, en sol majeur, alors que le no 5, le célèbre «Empereur» en mi bémol majeur, sera exécuté par un nouveau venu, Peter Orth.

Il est à noter que tous ces concerts débuteront à 19 h 30 et se dérouleront sans entracte. Ce Festival Beethoven, planifié par Charles Dutoit et ses collaborateurs immédiats, soucieux de donner à l'OSM une activité estivale d'importance, devrait se solder par un succès public, compte tenu de la popularité d'un compositeur dont le public ne se lasse aucunement d'entendre les chefs-d'œuvre.

Il faut aussi tenir compte du fait que les œuvres de Beethoven n'ont que rarement été présentées ici sous forme de cycles. Au début des années 1940, Désiré Defauw, alors directeur artistique de l'OSM, présentait pour la première fois ici le cycle des neuf symphonies. Dans les années 1950, l'OSM présentait les cinq concertos pour piano avec l'éminent interprète de Beethoven qu'est Wilhelm Kempff. La saison dernière, les cinq concertos étaient présentés par différents interprètes.

Pour la première fois, les neuf symphonies, les cinq concertos pour piano, le concerto pour violon et l'ouverture *Coriolan* sont réunis en un festival de huit concerts, constituant un hommage à Beethoven qui n'a pas eu de précédent ici.

Les Prix de traduction du Conseil des Arts

Le Conseil des Arts du Canada a attribué ses Prix de traductions à Colette Tonge, de Kingston (Ontario) et à Allan Van Meer, de Montréal. Mme Tonge remporte un prix pour *La danse des ombres* (éditions Québec-Amérique) version française de *Dance of the Happy Shades*, d'Alice Munro. L'autre prix est décerné à M. Van Meer pour la version anglaise de trois œuvres dramatiques: *Greta the Divine* (La céleste Greta, de René Tremblay), *Looking for a Job* (Une job de Claude Roussin) et *A Little Bit Left* (Encore un peu de Serge Mercier). Ces traductions ont paru dans le volume 5 de «A Collection of Canadian Plays» (Simon and Pierre).

Les lauréats recevront leurs prix demain au Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal, dans le cadre du congrès de l'Association des professeurs de français des universités et collèges canadiens.

Créés en 1974, ces prix — d'une valeur de \$5.000 chacun — couronnent chaque année deux ouvrages, l'un en français, l'autre en anglais, jugés les meilleurs parmi les traductions de l'année précédente. Deux jurys indépendants nommés par le Conseil des Arts sont responsables de ce choix. Cette année, le jury de langue française se composait de MM. Jean-Pierre Fournier, Louis Remillard et Antoine Sirois. Mmes Joyce Marshall et Margaret Stanley

et M. John O'Connor formaient le jury de langue anglaise.

Née à Forge-les-Eaux (France), Colette Tonge a consacré sa vie à l'enseignement du français. D'abord à l'École normale de France, puis en Rhodésie où pendant deux ans elle a été chargée de cours à l'Université de Salisbury. Établie au Canada depuis 1962, elle est actuellement professeur et directrice des études de premier cycle au Département de français de l'Université Queen's à Kingston.

La danse des ombres est la première œuvre de traduction publiée par Mme Tonge. Ce recueil de nouvelles a valu à son auteur dans sa version originale, le prix du Gouverneur général en 1968.

Allan Van Meer est né à Vancouver en 1949. Diplômé en littérature de l'Université Simon Fraser, il a fait du journalisme, de la critique littéraire et de la traduction. Il a traduit, outre les trois œuvres déjà mentionnées, *En pièces détachées* de Michel Tremblay et *Le procès* de Jean-Baptiste M. de Robert Gurik.

Il habite Montréal depuis huit ans et travaille actuellement à la préparation d'un premier roman. Il collabore régulièrement à la revue culturelle *Le Berdache*.

Films québécois en Italie

Plus de 25 films québécois, courts, moyens et longs métrage fiction, documentaire et animation sont actuellement présentés dans trois villes italiennes soit, Milan, Gênes et Turin.

Suisse italienne et se terminera jeudi à Milan. Ces semaines du cinéma québécois sont organisées par la Délégation du Québec en Italie, la Cinéma-thèque de Milan, et les centres culturels franco-italiens de Gênes et Turin.

Cette tournée a débuté le 24 avril dernier à Lugano en

R Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape...

LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Statue représentant une divinité et exposée à l'adoration. — Voiture hippomobile de place et de louage.
- Inspiration lyrique. — Cavité.
- Terme de chorégraphie. — Note de la gamme.
- Séparation d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. — Sommet d'une montagne.
- Courroie fixée au mors du cheval. — Plante appelée aussi pastel ou guède.
- Volontaire attaché au service d'un roi mérovingien.
- Patriarche biblique. — Aux États-Unis partisan du gouvernement fédéral pendant la guerre de Sécession.
- Strontium. — Nourriture du chien. — Ancien oui.
- Méprise. — Met en rang.
- Unité d'éclairage dans le système C.G.S. — Charpente du corps humain. — Sert à lier.
- Qui possède deux paires d'ailes, en parlant des insectes.
- Qui a rapport aux peuples de la mer Égée. — Feuilles du thier.

Verticalement

- Règles douloureuses.
- Dirige. — Eruption.
- Rendre lisse. — Nom donné autrefois à la partie de l'Arabie formée de déserts pierreux.
- Crochet double. — Mammifère aux mouvements lents. — Argent.
- Molybdène. — Se dit des corps dont les propriétés physiques sont identiques dans toutes les directions.
- Perçé de crevasses. — Sainte.
- Assister. — Dans.
- Conscience. — Familièrement. — Atmosphère.
- Cérium. — Oiseau. — Sert à lier.
- Plante potagère. — Axe d'une plante qui porte les feuilles.
- Tête de rocher. — Petit mammifère carnivore.

Solution d'hier
1. VICTORIEUR OST
2. ACNE ANEANTIT
3. TIRE AVANT L'EM
4. SÉDITION PRO
5. SOINNI BELIER
6. ESTHÈTE APRE
7. LE ANA VUE
8. ROBUSTIER ON
9. ECRITE DRISSE
10. RENTREE EPI
11. DEE MADRIER
12. EAR MUIE CRU



Nicole Leblanc reprendra son rôle de l'*Indiva* du 11 au 29 juin au TNM.

Du théâtre d'été en ville

Montréal aura cette année son théâtre d'été en ville au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain. En effet, grâce à l'initiative de Kébec Spec, deux succès éclatants des scènes québécoises, *Les Nuits de l'Indiva* de Jean-Claude Germain (Théâtre d'Aujourd'hui) et *Même heure, même jour, l'an prochain* de l'Américain Bernard Slade (Théâtre du Bois de Coulonge à Québec) seront repris sur la scène du Théâtre du Nouveau Monde. Ces deux comédies trouveront à Montréal un vaste public parmi ceux qui n'ont pas eu la chance de voir «L'Indiva» jouée en janvier à guichets fermés tous les soirs et cette pièce américaine qui sera jouée à Montréal pour la première fois.

L'Indiva, c'est la comédienne Nicole Leblanc qui reprend et prolonge le rôle de «Sarah Ménard» déjà créé pour elle par Jean-Claude Germain (*Les hauts et les bas d'une vie d'une diva*). A ses côtés on retrouve Marcel Rousseau et François Dubé dans une mise en scène de l'auteur. Cette pièce sera jouée du 11 au 29 juin.

Du 15 juillet au 2 août, ce seront Angèle Coutu et François Tassé qui prendront la relève dans *Même jour, même heure, l'an prochain*, adaptation française de «Same Time Next Year». C'est François Tassé qui a signé l'adaptation québécoise de la pièce tandis que Jean-Yves Lavigne en a assuré la mise en scène. Cette pièce a déjà été présentée à deux reprises à Québec à cause des succès qu'elle a remportés mais n'a jamais été montée à Montréal.

Par ailleurs, Kébec Spec présentera également, mais cette fois à l'extérieur de Montréal, au Centre culturel du Lac Masson à Sainte-Marguerite le succès de Jean Barbeau, *Citrouille*, mettant en vedette Denis Mercier dans le rôle de la victime et Marthe Turgeon, Andrée Samson et Verna Hubert dans ceux de ses tortionnaires. On sait, en effet, que *Citrouille* est l'histoire du kidnapping d'un jeune homme par trois filles qui lui font subir tous les affronts physiques, sexuels, idéologiques et moraux que les hommes inclinent habituellement aux femmes dans la vie courante. Ici les rôles sont renversés et «l'effeuillage» se fait cette fois au masculin... Cette pièce tiendra l'affiche du 20 juin au 9 août.

Les dispendieux joujoux de Calder

par René Viau

Né en 1898, ce qui lui ferait un bon 82 ans, le père des «mobiles», Calder ne cesse de fasciner. Cet artisan magnifique, mécano et saltimbanque a inventé, avec ses «mobiles», la sculpture aérienne et éolienne. Si ces sculptures de toutes dimensions nous émerveillent, que dire de ces autres sculptures, les «avions» qu'il a fait dessiner grandeur nature les camouflant en oiseaux-fleurs pour une compagnie d'aviation qui a vu la façon efficace de faire de la publicité tout en nous émerveillant.

L'art spontané, ingénu, du créateur des mobiles et des stables n'a rien, on le sait de particulièrement intellectuel. A tel point que l'on a parfois l'impression de se retrouver dans un luxueux magasin de joujoux pour riches collectionneurs, chez Waddington, où sont exposées des gouaches et mobiles.

Bien sûr, des «mobiles» tout le monde en a vu. Chaque musée a le sien, accroché, en général, au dessus de l'escalier. Le Musée des beaux-arts de Montréal ne fait pas exception. On en a même fait des reproductions que l'on peut acheter, de même que des affiches, des reproductions de travaux graphiques de l'artiste qui se vendent comme des pains chauds. Devant les gouaches originales dont le prix varie entre \$4,500 et \$8,500, le visiteur constatera avec stupeur, malgré la signature bien en évidence, que les «vrais» Calder n'apportent pas grand chose de plus sauf bien sûr, si on en a les moyens financiers, les plaisirs ambigus de la possession des œuvres d'art. Toutes en tons plats, ces gouaches sont composées de hachures, de couleurs pures où gambade une imagerie simple, fraîche et enfantine. C'est la ménagerie caractéristique de l'artiste que l'on y retrouve: oiseaux, animaux, palmiers, bonshommes...

De format de salon, les mobiles, ces bibelots fabuleux, bougent et s'animent. Jouets somptueux, ces étoiles de fer, ces taches de couleurs pures, blanc, rouge, jaune, assemblées dans l'espace, gardent leur capacité d'évocation poétique. Les plans de métal colorés en équilibre gracieux deviennent de charmante giraffe naïve, *Antimobile* destiné à des grands enfants qui l'enfermeront à tout jamais dans la cage de leur collection. Cet émerveillement continu revient plutôt cher! Paradoxe du marché de l'art, ces jouets si simples, bricolés géniaux faites avec les matériaux du pauvre — un peu de métal et beaucoup d'ingéniosité — coûtent de \$13.000 à \$40.000. Depuis son *Cirque miniature* de 1926, Calder ne cesse de s'amuser. Ses compositions, comme l'a dit si joliment Jean-Paul Sartre sont «une petite fête locale». De-

vant l'exposition chez Waddington et envers toutes les réticences possibles, il faut bien dire que le monde de Calder appartient au jeu. Un jeu ici trop complaisant malgré la sympathie certaine que l'on peut avoir pour ces «mobiles» même revus et corrigés de la sorte, en petit format.

RENE MALO présente

L'homme à tout faire

une comédie romantique

Un film écrit et réalisé par MICHELINE LANOT

Quimetoscope

1204 EST SAINTE CATHERINE 525-8600

POUR TOUS

SELECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES 1980

Quinze des Réalisateurs

SOIRÉE CAMBODGIENNE

Dances classiques et folkloriques aussi:

Gilles Vigneault
Fabienne Thibeault
Yvon Deschamps

vendredi le 30 mai 20h30

AUDITORIUM LE PLATEAU

3700, Calixa Lavallée

billet à partir de \$6.00

Info: 374-2346
626-8829

OLYMPIC 1 35 MILTON/1842-6003

OLYMPIC 2 35 MILTON/1842-6003

MICHEL SERRAULT (La cage aux folles)

7:30 9:30

LESPIRIT DE FAMILLE Nicole Courcel

UN SECOND SOUFFLE ROBERT STACK

7:30 9:30

ETUDIANTS 50¢

Jonathan Livingston le goéland

Harold et Maude

2^e FILM

Musique de CAT STEVENS

HAL ASHBY

JONATHAN 7:30 - HAROLD 9:15

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.

présente

FAUST

Opéra de Charles Gounod

180 ARTISTES EN SCÈNE

Solistes de l'Opéra de Paris. L'Opéra de Vienne et La Scala de Milan, et l'intégrale du ballet «LA NUIT DE WALPURGIS»

Production du Théâtre d'Avignon

directeur: Raymond Dufault

Cour d'Honneur du Palais des Papes Juin 1979

Billets: \$10 \$15 \$20 \$25 \$30

EN VENTE: Ed. Archambault, 500 Ste-Catherine est, Montréal

Trust PVM et Fairview, Sauvé et Frères rue St-Hubert, Galeries d'Anjou, Carrefour et Place Laval, Oratoire St-Joseph, (bureau général)

Aussi en vente à la Place des Arts

CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

29 et 31 MAI 19 h 30 2 et 4 JUIN

ORATOIRE ST-JOSEPH

(À l'intérieur de la Basilique)

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL

25 ANNIVERSAIRE

Le cercle de craie caucasien

DE BERTOLT BRECHT MISE EN SCÈNE DE ANDRÉ BRASSARD

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER 4353 Sainte Catherine est

du 28 au 31 mai, 20 heures

ENTRÉE LIBRE

Gouvernement du Québec

Ministère des Affaires culturelles

14 émissions sur nos revues depuis 1930

A compter de dimanche prochain, à midi, la chaîne FM de Radio-Canada (et quelques postes affiliés) consacre

14 demi-heures à «Nos revues depuis 1930». Voilà l'occasion, dit le réalisateur André Major, de reconstituer une histoire

des idées durant le demi-siècle qui vient de s'écouler. Recherche et interviews sont de Guy Robert.

La première de ces émissions, qui se poursuivra du 1er juin au 30 août, chaque dimanche midi, entend présenter un bilan, attirer l'attention sur les difficultés inhérentes à ce type de publication; souvent, deux revues couvrent pratiquement le même champ et l'on doit s'attendre à une sélection naturelle, ou à une existence éphémère de plusieurs revues. S'entre-tiendront avec Guy Robert, le 1er juin: Wilfrid Lemoine, André Vanasse et Jean-Pierre Tadros.

Dès la deuxième émission (8 juin), l'attention est braquée sur «La Relève», l'une des revues qui tentaient de tirer des courants français (de France) les meilleurs éléments, dans un sens personneliste, avec une optique chrétienne à la Bernanos ou à la Mauriac. Paul Beaulieu viendra lui-même situer l'influence qu'a pu avoir «La Relève» sur toute

une génération de francophones d'ici. Robert Elie et Saint-Denis Garneau figurent au prestigieux palmarès de cette publication dont le Père Georges-Henri Lévesque, o.p., expliquera à sa façon la trajectoire.

Une émission ultérieure sera consacrée aux revues idéologiques, comme Parti Pris et Cité Libre, et une autre, aux revues universitaires. Suivant le type d'invités, certaines émissions sont davantage descriptives, mais il y a aussi des interventions polémiques à propos de certaines revues, disparues ou pas.

Oscar du Meilleur Film Étranger

14 ANS

le Tambour

Le PARISIEN 4 1:00, 3:30, 6:15, 9:00

486 STE CATHERINE 0 866 3856

L'IMPROMPTU D'OUTREMONT de Michel TREMBLAY se poursuit avec des représentations supplémentaires au Théâtre du Nouveau Monde.

Ci-haut les comédiennes qui en composent la distribution remarquable: Denise MORELLE, Monique MERCURE, Eve GAGNIER et Rita LAFONTAINE que l'on n'aperçoit pas sur la photo.

Un spectacle à voir!

(Publicité)

RECHERCHES

Une rencontre internationale sur l'enseignement des arts au niveau supérieur aura lieu du 17 au 20 août à l'Université du Québec à Montréal. Renseignements, 282-7001.

L'École de mime corporel du 4 Sous tiendra un stage d'été d'une durée de deux semaines du 28 juillet au 9 août sous la direction de Jean Asselin, Minda Bernstein et André Fortin. Renseignements, 843-3009 ou 845-8928.

Le Syndicat des placeurs et ouvreuses de la Place des Arts

tient à signaler que le différend qui l'oppose à la Régie de la Place des Arts n'est pas réglé même si la PDA a récupéré ses portes la semaine dernière après avoir obtenu un règlement avec les techniciens de scène. Les 148 membres du Syndicat des placeurs et ouvreuses (CSN) sont en grève depuis le 1er décembre 1979, soit depuis plus de six mois.

Le chorégraphe Édouard Locke présentera sa dernière œuvre, Lily Marlène dans la jungle sur une musique de Robert Racine au théâtre de

L'Eskalet du 4 au 15 juin à 20 h 30, réclame les lundis. Prix d'entrée \$4, 2234 rue Centre à Pointe-Saint-Charles (métro Charlevoix) 931-8401.

Le prochain congrès de l'Union des artistes se tiendra le 25 octobre et abordera un thème unique: la Sectorisation. Il s'agit d'un vieux problème à l'Union des artistes qui trouvera peut-être une solution cette année. Selon les vœux de la présidente de l'UDA, Louise Deschâtelets, la sectorisation amènera des économies de temps et d'argent à tous les membres et favorisera une démocratisation

de l'appareil syndical de l'Union.

Un colloque national sur le thème de La Fête populaire se déroulera à Montréal du 13 au 15 juin à l'UQAM. Organisé par la Société des festivals populaires du Québec, ce colloque permettra à de nombreuses personnalités — le ministre du Loisir, Chasse et Pêche, M. Lucien Lessard, le sociologue Marcel Rioux, le sociologue français Jean DuVignaud, etc — d'aborder le thème de «la Fête». Renseignements, (514) 374-4700 postes 255 ou 258 ou 374-4524.

"Au-delà de l'horizon: le secret d'Ulysse". Télé-série. "Étrange d'où viens-tu?" avec Stéphane Bouy, Jean-Pierre Adreani et Monique Lajeunesse. Actuels régionaux: "Paris, l'île de France".

9.30 Pour les jeunes: "Les quat' amis". "Des livres pour nous".

10.15 "Bergel et fils". "Le clan Beaulieu". "Les cantines scolaires". Les progrès de notre époque en matière de défilés: ceux des tranchés les murs des écoles et ceux des entreprises de restauration collective.

11.30 Midi-primé (variété). "Le groupe Mécadum et Louis Chénier". "Question de temps". "Les temps de vivre: l'heure et la chaîne". Cette émission est composée de deux émissions à l'usage des enfants à l'occasion de l'instauration d'un horaire variable et d'un système supprimant la chaîne. L'expérience a réussi puisque les deux innovations ont été maintenues et développées. Mais qu'en pensent les ouvriers? 13.00 Numéro un. Inv.: Les Rubettes, Jean Plat, Annie Cordy et Michel Fugain.

14.00 Constantine. "Les nouveaux beefsteaks". Quelle viande, quel poisson trouveriez-vous dans votre assiette demain? Déjà dans les plats cuisinés servis par les restaurants, la viande ne provient pas toujours à 100% d'un animal. Bien sûr, des protéines végétales, voire artificielles sont ajoutées. L'usage intensif du steak de bœuf de nos mères? 15.00 Télé-série. "Étrange d'où viens-tu?" avec Stéphane Bouy, Jean-Pierre Adreani et Monique Lajeunesse. Actuels régionaux: "Paris, l'île de France".

17.00 Pour les jeunes: "Les quat' amis". "Des livres pour nous". "Bergel et fils". "Le clan Beaulieu". "Les cantines scolaires". Les progrès de notre époque en matière de défilés: ceux des tranchés les murs des écoles et ceux des entreprises de restauration collective.

18.00 Société d'aujourd'hui. "Rappos: parents-enfants-argent". Entre les parents et les enfants s'établit forcément un rapport d'argent. Assisté financièrement par ses parents, à quel autonomie peut prétendre l'enfant? 19.00 Midi-primé (variété). "En direct du MIP-TV Cannes avec Plastic Bertrand".

19.30 Question de temps. "Les manipulations génétiques". Quels sont les risques et les dangers dans les manipulations génétiques? 21.00 Palmair 80. Gérard Lanier. Inv.: Gérard Lanier, Carlos, le Golden Gate, Western et Dave. Alain Barrière, Jeanne Manson, Eric Charden et Annie Cordy. Connaissance: 22.15

TELEVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement. 9.15 Les 100 tours de Centour. 9.30 Animagerie. 9.45 Virgile. 10.30 Magazine-Express. "Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue. "La femme et ses droits" avec M. Manita Barbeau. Au fil de la semaine. 11.00 Les enfants du 47A. 11.30 Papa, cher papa. Comédie réalisée par W.G. Stewart. Les coqueluches. Claude Souly et Johanne Bédard. 13.30 Le téléjournal. 13.35 Femme d'aujourd'hui. 14.30

Ciné-filles (Franco 1977) Comédie réalisée par Philippe Collin avec Jacqueline Franco, Maurice Chaveira, Raim et Cécile Sorel. 16.00 Bobino. 17.00 Délic. 17.30 La vie secrète des animaux: "Cieux verts de Bornéo". La forêt haute de plus de 60 mètres de Bornéo cache une faune animale et végétale très diversifiée. 18.00 Ce soir. 19.00 Le monde merveilleux de Disney. Place de Monde. Téléjournal. 20.00 Téléjournal de Jean-Louis Beaulieu. Téléjournal de Guy Fournier. 21.00 A communiquer. 22.00 Le son des Français d'Amérique. 23.10 Nouvelles du sport. 23.20 Rencontres. Inv.: Pierre Charette, Est-fooliste, qui après 10 ans d'exil à Cuba est revenu se mettre à la disposition de la justice. 23.50 Cinéma.

RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images: Films documentaires. 11.00 Readalong: Math. Paul. Write on: Émission du ministre de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes. 11.30 Place-mat. Avec l'amit Sol, les jeunes anglophones apprennent le français. 13.30 The Sunrunners. Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais. 13.45 Les Oraliens. 14.00 Passe-Partout. 14.30 Le marché aux images. Films documentaires. 15.30 Les unités de Pierre Nadeau. Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique tant sur la scène québécoise, canadienne, qu'internationale. 16.30 Reflets de Russie: "La ville". Une balade dans les rues de Riga, Moscou et St-Petersbourg maintenant devenu Léningrad et qui demeure à l'avant-garde de la culture et du bon goût comme l'avait voulu son fondateur, Pierre le Grand. 17.30 La publicité au Québec. Les aventures cabuleuses. La vie des crabes et des créatures vivant dans les profondeurs de la mer. Encyclopédie Britannica. 18.00 "Les grosses: royaume des ténébères". Le monde des peintres naïfs. "Les naïfs italiens". L'oeuvre de Melillo, Ligabue, Inverna et Rouesti. 20.00 Recours. Qui arrive-t-il lorsque quel'un d'entre nous introduit chez vous et coupe vos ébrâtes? 20.30 L'écran géant. "Une belle tigresse". Film britannique

CFTM

10.55 Horaire. 7.00 Les p'tits bonshommes. 7.30 Fantan Dédé. 8.00 Gringo et Cie. 8.30 Le 10 vous informe. 8.35 Bonjour le monde. 10.00 Votre amie Suzanne. "Nos plantes". "La nutrition". "Médécine de famille". 11.15 "Le petit canard". 12.15 Les p'tits bonshommes. 12.15 Le 10 vous informe. 12.30 Ciné-Quiz.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) "The Buffalo roars" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) "Kramer vs Kramer" 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15. ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) "Coal miner's daughter" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15. AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) "Small circle of friends" 19 h 00, 21 h 00. BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "Le gris 12" 14 h 05, 17 h 40, 20 h 30. "Keep it in the family" 16 h 45, 19 h 05, 21 h 15. BIJOU, 5030 Papineau (528-9131) "Jeu à trois" 12 h 00, 15 h 25, 18 h 45, 22 h 05. "Année la vergée de St-Tropez" 13 h 35, 17 h 00, 20 h 30. BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) "All that jazz" 19 h 00, 21 h 00. BONAVENTURE II, "The changing" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-9000) "C'est l'apocalypse" 18 h 10, 20 h 20, 22 h 30. BROSSARD II, "Music machine" 18 h 15, 21 h 45. "Flic ou voyou" 19 h 55. BROSSARD III, "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15. CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1665) "Kramer contre Kramer" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. CHAMPLAIN II, "C'est l'apocalypse" 18 h 15, 21 h 45. CHATEAU I, 955 St-Denis (271-1103) "Ces adorables victoriniens" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30. "L'enfer pour Miss Jones" 14 h 30, 17 h 00, 19 h 30, 22 h 00. CHATEAU II, "Frissons" 19 h 00, 21 h 45. "Rage" 19 h 05, 18 h 20, 21 h 45. CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) "Justice pour tous" 13 h 15, 17 h 35, 21 h 05. "L'express de 20 h 15". CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Un explosion de trop" 12 h 00, 15 h 00, 20 h 00. "Rocky 2: la revanche" 13 h 45, 17 h 45, 21 h 45. CINÉMA 76, ART, 3180 est, Bélanger (722-0320) "Jonathan Livingston le goéland" 19 h 30. "Harold et Maude" 21 h 15. CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche. CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-5281) — "Happy Birthday" 19 h 30, 21 h 00. COMMODORE, 5780 ouest, boulevard Gouin, (334-8560) — "Dorothée" 18 h 40, 20 h 00, 22 h 00. "Confession d'un obsédé sexuel" 21 h 45. COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Norma Rae" 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 40, 20 h 50. COMPLEXE DESJARDINS II, "Le pourcentage interne" 12 h 05, 14 h 35, 19 h 45. "Mon nez est bardé" 13 h 50, 17 h 40, 21 h 30. COMPLEXE DESJARDINS III, "Jeu d'amour au soleil" 12 h 05, 14 h 35, 17 h 05, 19 h 35, 22 h 05. "Aventures érotiques de Juliette" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 30, 21 h 00. COMPLEXE DESJARDINS IV, "Les bonheurs débarras" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 21 h 30.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMA TOGRAPHIQUE, 1465 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "The blossom have fallen" (de Tamizo Ishida, Japon 1938) 20 h 30. CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (725-5528) — "The Buffalo roars" 19 h 10, 21 h 10. CÔTE-DES-NEIGES II, "Apocalypse now" 18 h 25, 21 h 30. CREMAZIE, 6810 St-Denis (388-4210) — "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30, 21 h 30. DAUPHIN II, "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30. DORVAL I, 2601 Dorval, Dorval (513-8586) — "Happy Birthday Gimiini" 19 h 05, 21 h 05. DORVAL II, "Kill or be killed" 19 h 10, 21 h 05. DORVAL III, "Meatballs" 19 h 20, 21 h 00. DECARIE, 1011 St-Denis (388-4210) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15. DECARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 10, 21 h 00. "C'est l'apocalypse" 20 h 30. DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Martin et Léa" 19 h 30,

Les attermolements de General Dynamics

CETTE fois-ci, la compagnie General Dynamics n'a pas réussi à se faufiler à travers les chevauchements de juridiction pour retarder, une fois de plus, l'expropriation de la Société Asbestos, sa filiale à 55%. Dans son verdict rendu public hier, le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, rejette très clairement chacun des motifs de contestation soulevés par la firme américaine à travers les procureurs de sa filiale québécoise.

Il est probable que General Dynamics portera sa cause en appel. Comme tout citoyen, la compagnie a droit à un traitement équitable mais jusqu'ou ira cette guérilla juridique qui empêche l'aboutissement d'un dossier majeur pour l'économie québécoise? Il serait inacceptable que ces mesures dilatoires cachent au fond des arrière-pensées électorales pour le moins douteuses.

Tout comme les compagnies d'assurance-automobile en Colombie-Britannique ou les producteurs de potasse en Saskatchewan, General Dynamics a cherché refuge dans les compétences fédérales qui auraient été violées par les lois 70 et 121, adoptées par l'Assemblée nationale. La lecture du jugement montre de façon évidente que le magistrat n'a pas eu à tergiverser sur les prétentions de la compagnie. Plusieurs des arguments invoqués apparaissent tellement grossiers!

Par exemple, soutenir que la législation québécoise «stérilise» une société à charte fédérale aboutit finalement à retirer aux provinces tous leurs pouvoirs sur les entreprises enregistrées à Ottawa. Le juge Deschênes rappelle à la demanderesse que le Conseil privé a tranché cette question, il y a plus d'un siècle. Autrement, il serait trop facile pour une entreprise d'utiliser ce moyen pour se soustraire à toutes contraintes d'ordre provincial.

Affirmer que l'acquisition d'Asbestos vise au fond à donner au Québec des pouvoirs de réglementation du commerce international ne peut, non plus, être pris au sérieux. La Société nationale de l'amiante devra se frotter (ou s'allier) à un des plus puissants cartels mondiaux de producteurs. Les provinces se verraient ainsi retirer le droit d'oeuvrer dans tous les secteurs ayant un prolongement international quelconque. Une firme peut détenir des intérêts du Québec mais le gouvernement conserve néanmoins un certain pouvoir sur les activités intra-territoriales de la société concernée.

Quant à l'argument de la rédaction unilingue du texte de loi, le magistrat reconnaît les vertus remédiatrices de la loi 82 qui a en quelque sorte «bilinguisé» a posteriori les textes adoptés à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi 101.

La compagnie est allée jusqu'à implorer la pitié pour convaincre la Cour: elle invoquait les «difficultés d'investissement» d'une somme aussi importante comme lui proposait Québec (\$65 millions). Le juge Deschênes refuse de s'épancher sur ce genre de misère:

«La Cour ne se sent guère disposée à verser des larmes sur ces malheurs; la Cour se sent encore moins disposée à conclure que la Loi 121 serait invalide au motif qu'elle risquerait de stériliser ou paralyser Asbestos à cause de l'injection dans ses coffres de plus d'une centaine de millions de dollars.»

Un jugement aussi limpide devrait normalement inciter la direction de la multinationale de St. Louis à se plier au mécanisme du conseil d'arbitrage. Mais solidement protégée par une injonction interlocutoire jusqu'à «jugement final», la tentation première de la compagnie sera de porter l'affaire devant une instance supérieure.

Ces tracasseries juridiques ne devraient pas arrêter le gouvernement du Québec dans sa volonté d'assurer une présence québécoise significative dans cette industrie. Il est trop risqué de s'en remettre presque exclusivement à des intérêts étrangers pour le développement d'une richesse naturelle aussi importante pour le Québec. Les producteurs d'amiante n'ont pas assumé leurs responsabilités, par le passé, pour ce qui est de la transformation du minerai, de la recherche et du développement, et la participation des autochtones à la gestion des entreprises et surtout, de la santé et de la sécurité au travail. Encore cette semaine, Canadian Johns-Manville congédiait la moitié de son personnel à son usine de transformation de Scarborough pour se soustraire discrètement aux normes de la Commission des accidents du travail.

Lors de la dernière assemblée annuelle des actionnaires, un porte-parole de General Dynamics a clairement mentionné que la compagnie a offert au Québec le contrôle de la Société Asbestos. Québec a dit non parce que le prix était exorbitant. Il devient de plus en plus évident que General Dynamics ne veut pas passer par le mécanisme du conseil d'arbitrage. Sa demande de \$100 l'action relève de la fantaisie; l'achat récent de Bell Asbestos par le Québec le prouve hors de tout doute.

Encore une partie des Québécois hésitent devant l'initiative du gouvernement dans le domaine de l'amiante. Il est vrai que l'utilisation de ce matériau est soumise à de vives critiques dans certains pays dont les États-Unis. Mais ce minerai est irremplaçable dans la fabrication de plusieurs produits. Les principaux marchés d'exploration de la Société Asbestos sont en dehors des États-Unis. L'amiante extrait par les travailleurs de la Société Asbestos est et demeure, dans un avenir prévisible, en forte demande. Côté financier, disons simplement que si M. Bourassa avait acheté la compagnie en 1975 alors qu'elle était à vendre, elle serait aujourd'hui entièrement payée...

C'est pour assurer l'avenir des quelque 3.500 emplois à la Société Asbestos que des intérêts québécois doivent en prendre le contrôle pour ne plus la laisser dans le poste «divers» des placements de General Dynamics.

Cette acquisition devient maintenant d'autant plus souhaitable qu'elle permettra une rationalisation de la production à Theford-Mines où le Québec est maintenant propriétaire de la petite mine Bell qui jouxte celle de Société Asbestos.

Le verdict du juge Deschênes fait apparaître toute la fragilité de la position de General Dynamics. Il est maintenant clair que tout ce que la compagnie peut gagner, c'est du temps. Il n'est pas déraisonnable de croire que les gens de St. Louis veulent tenir le coup au moins jusqu'à la prochaine élection au Québec. Un changement de gouvernement pourrait peut-être arranger les choses... On se rappelle que General Dynamics avait ouvert l'an dernier ses dossiers confidentiels au chef du Parti libéral du Québec. En orientant sa stratégie vers un renversement politique, General Dynamics montrerait un comportement de multinationale dans une république sud-américaine.

Même si le dossier n'a jamais été bien expliqué à la population québécoise, il n'en demeure pas moins que l'intérêt de l'ensemble de la collectivité se trouve dans le projet du gouvernement. La Saskatchewan n'a jamais eu à se repentir d'avoir acquis le contrôle de la moitié de sa potasse. Il en va de même pour le Québec. Il faut aller au-delà de la peur et du vertige pour prendre un risque raisonnable. En mettant la main sur une partie de la production de l'amiante et à un prix équitable, le Québec ne brime personne. Il ne fait que surveiller ses intérêts.

Michel NADEAU



LETTRES AU DEVOIR

La FFFQ et les Fransaskois

(Lettre adressée à M. André Lalonde, professeur, Centre d'études bilingues, Université de Régina.)

Suite à l'article paru dans LE DEVOIR du 5 mai, je dois répondre à vos propos voulant que... La FFFQ... passe elle-même sous silence la question des droits linguistiques des Fransaskois... La proposition à laquelle vous faites allusion était contenue dans le rapport du comité politique de la FFFQ et la limitation, à laquelle vous faites référence, n'a pas été retenue par l'assemblée générale de la Fédération au moment de l'adoption de sa position constitutionnelle officielle.

Néanmoins, je vous suggère

de reprendre l'ensemble du projet constitutionnel «Pour ne plus être... sans pays» et d'examiner en profondeur les parties traitant des droits fondamentaux et des droits linguistiques. Elle dépasse de beaucoup l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. Si une communauté ne peut avoir le droit à son existence propre, comment peut-on prétendre l'accorder à un individu? Il me semble que la situation à Régina est assez évidente pour vous faire comprendre ce dilemme.

D'autre part, le projet constitutionnel ajoute toute une série de droits linguistiques individuels qui devront s'entendre dans les domaines beaucoup plus vastes que ceux

prévus dans l'AANB; lesquels domaines, d'ailleurs, sont toujours sujet à l'interprétation par les tribunaux. Forest y a goûté!

Finalement, le projet propose des institutions innovatrices pour assurer l'application de ces garanties linguistiques, collectives et individuelles.

Une étude plus sérieuse me semble de mise avant d'accuser la FFFQ de passer sous silence la question des droits linguistiques des Fransaskois.

Le directeur général,
Donald R. CYR
directeur général,
Fédération des francophones
hors Québec
Ottawa, 16 mai

MACQUAINTÉ

Impasse au Moyen-Orient

par Bertrand de la Grange

Le 26 mai était la date limite fixée par l'Égypte et par Israël pour parvenir à un accord sur le statut d'autonomie des territoires occupés. Malgré les tentatives de dernière minute, comme les déplacements récents de MM. Begin et Sadate à Washington, il faut se résigner à reconnaître que la première étape de ces négociations très difficiles a complètement échoué.

La démission du ministre israélien de la défense, M. Ezer Weizman, n'est en fait que le symptôme du malaise qui a conduit les négociations dans l'impasse. Le général Weizman, qui, il n'y a pas si longtemps, était considéré comme un «faucou» et qui appartenait encore aujourd'hui à une organisation politique peu favorable au compromis, avait pourtant compris que la solution du conflit israélo-arabe passait par le dialogue et que le président Sadate devait être un interlocuteur privilégié. L'intransigence et le double-jeu du premier ministre israélien ont conduit à l'impasse.

Au cours des derniers mois, la position du président égyptien est devenue carrément intenable. Comment pouvait-il négocier avec Israël alors que, simultanément, le gouvernement Begin agissait comme s'il avait l'intention d'annexer définitivement

les territoires occupés? En poursuivant sa politique d'«annexion rampante» et en allant même jusqu'à installer des écoles religieuses en plein cœur de la ville arabe d'Hebron, le gouvernement israélien croyait-il négocier de bonne foi? Il est permis d'en douter, à moins que, comme l'affirmait un député de l'opposition travailliste, le gouvernement Begin ait «perdu son dernier lien avec la réalité».

Pour le premier ministre israélien, qui n'a cessé de revendiquer le droit historique des juifs de s'établir en Judée et en Samarie, c'est-à-dire en Cisjordanie occupée, «les implantations sont légales et ne sont pas un obstacle à la paix, car elles la consolident». On se demande alors ce que M. Begin peut bien vouloir négocier avec M. Sadate qui est, malgré lui, le porte-parole de plus d'un million de Palestiniens vivant dans les territoires occupés.

Les pourparlers sont manifestement mal engagés et ne déboucheront sur rien tant que deux conditions préalables n'auront pas été remplies: que les Palestiniens soient représentés autour de la table de négociation car personne ne peut parler en leur nom, et qu'il y ait un changement dans l'équipe au pouvoir en Israël.

En ce qui concerne la participa-

tion des Palestiniens, il est vrai qu'ils ont été les premiers à dénoncer les accords de Camp David auxquels ils n'avaient d'ailleurs pas été conviés. En se comportant comme il l'a fait au cours des derniers mois dans les territoires occupés, Israël a donné raison à ceux qui refusaient de négocier et préféraient la lutte armée ou le terrorisme. Et pourtant l'Organisation de libération de la Palestine cherche visiblement à être intégrée dans le processus de négociation et même une intense activité diplomatique en ce sens.

Quelles que soient les arrière-pensées de M. Yasser Arafat, il n'en demeure pas moins que l'OLP est en train de marquer des points sur la scène internationale et que Israël risque d'être bientôt le seul État à refuser de reconnaître la légitimité de l'organisation palestinienne. Jouant sur l'anti-soviétisme ambiant depuis l'invasion de l'Afghanistan, M. Begin dénonce de plus en plus souvent le danger que constitue la création d'un État dirigé par l'OLP qui deviendrait inévitablement «une base soviétique au cœur du Proche-Orient». C'est un argument bien faible et qui ne convaincra sans doute plus personne lorsqu'il sera devenu évident que les États arabes de la région feront tout ce qu'il faut pour empêcher une telle évolution.

Le gouvernement Begin ne dis-

pose plus que d'une très faible majorité à la Knesset et le départ du général Weizman, qui avait été précédé de celui du ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, pourrait entraîner de nouvelles déflections. Des élections sont donc prévisibles et surtout souhaitées par les travaillistes que tous les sondages donnent gagnants avec une bonne longueur d'avance.

Pour sortir de l'impasse actuelle, il faudra sans doute l'indispensable impulsion extérieure qui a permis les accords de Camp David. Après les États-Unis qui sont paralysés par leur propre campagne électorale, l'Europe aimerait à son tour jouer ce rôle d'intermédiaire. Il est cependant douteux que M. Begin fasse le voyage à Paris ou dans une autre capitale européenne où il ne trouverait pas la compréhension dont Washington a su faire preuve à son égard, malgré tous ses excès.

C'est une raison supplémentaire de souhaiter le remplacement de M. Begin par le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Peres. Car, si rien ne bouge en Israël, c'est la position de M. Sadate sur le plan international qui sera sérieusement menacée. Et avec le départ du président égyptien, tout le processus de paix s'écroulerait comme un château de cartes.

à bout de la résistance qui s'oppose à toute tentative de désorienter le Québec, de l'abuser par de pseudo-réformes ou de le mettre devant un fait accompli. Cette mobilisation se ferait par les structures du Parti québécois et par les Groupements du OUI, qui forment un commencement de coalition nationale et qui pourraient peut-être en effet se transformer en regroupements permanents. Elle servirait de plus à rendre sensible la détermination du Québec à ne pas se laisser avoir et, d'autre part, elle s'emploierait à préparer l'opinion publique et à la tenir en alerte, tout en constituant des forces capables de tenir en échec celles qui cherchent à évincer de la scène le gouvernement Lévesque, dont le fédéral a dit, au début de la campagne, qu'il tenait à se défaire, ce qui est plutôt significatif...

Pendant ce temps, le gouvernement québécois gouvernera. Il a amplement de pain sur la planche. Un large accord social peut se faire sur les buts d'un gouvernement réformiste. Mais cet accord ne peut résulter que d'un programme précis pour l'année qui commence et un nouvel effort est absolument requis à cet égard.

Certains pensent que le Parti québécois, quant à lui, est incapable d'accorder à ses plus hauts représentants la latitude nécessaire à la partie constitutionnelle qu'il annonce. J'estime qu'il le peut et qu'il le fera.

La situation, depuis le 20, est extrêmement sérieuse et délicate. Par toute cette politique, en tout cas, nous éviterons le pire, dont il ne faut pas que nous dissimulions la gravité ni l'imminence possible.

Chaque choix a son coût

La victoire des forces du non aura été le produit d'une longue campagne où l'on aura vu défiler sans retenue les ministres fédéraux d'origine québécoise. N'oublions surtout pas que ce sont eux qui portent maintenant non seulement le fardeau moral de leur réussite (acquise — tout au moins partiellement — par des moyens parfois scabreux) mais aussi toute chose le fardeau réel de la négociation. Le vote négatif des Québécois, après tant d'efforts et tant d'évolution politique comme ce fut le cas depuis vingt ans, est bien plus qu'un mandat de négociation. Ceux qui sont responsables du résultat du 20 mai devront établir la quadrature du cercle — à savoir, prouver, et prouver indubitablement cette fois — que le fédéralisme est rentable et que c'est une structure politique assez souple et efficace pour satisfaire les aspirations et préférences de chaque sous-structure canadienne. Ceci devient une tâche de plus en plus difficile. Les doléances des Albertains et des habitants des Maritimes n'en sont qu'un exemple. Quant aux citoyens de la Colombie-Britannique, leurs relations commerciales nord-sud et vers l'ouest sont si importantes que l'état de la confédération les préoccupe considérablement moins que les Canadiens qui vivent à l'est de cette province. En fin de compte, le Canada «coast to coast» n'est pas pour demain ni après-demain.

Ce qu'il faut absolument souligner, c'est que contrairement aux slogans politiques réfléchis de M. Ryan, le Qué-

Prompt rétablissement

tourner à l'école. Mais ces gens fragiles n'ont pas pour la plupart eu la chance de recevoir une instruction et une information comme on en a, nous, la chance d'en recevoir une dans les années les plus décisives de notre âge de force.

Quant aux personnes âgées, plusieurs ont forcé mon admiration par leur détermination à contrer l'offensive de la peur et de la calomnie menée par le camp du non.

Le goût du «pays» Québec les avait attirés et rajoints eux aussi. Madame Albert, chez nous, une belle arrière-grand-mère de 80 ans, disait à une militante mère de famille beaucoup plus jeune et retournée à l'Université: «Tu fais bien ma petite, si un jour t'as le goût de sortir de la cuisine, tu ne seras pas en peine. Je ne peux m'empêcher de citer un écrivain québécois François Ricard, qui traduit bien le fond de ma pensée en ce lendemain de la veille, sur certaines conceptions de l'intervention politique: «ce qui distingue l'homme de justice de l'homme de droite, c'est

ture politique canadienne au meilleur avantage des Québécois. Trudeau/Ryan devront faire en sorte que, et c'est là l'épée de Damoclès, que le rendement sur l'investissement du NON soit nul.

Il est temps de se rendre compte que la culture, le milieu de vie, les institutions, toutes ces composantes de la vie québécoise constituent des choix dans un ensemble de possibilités. A chaque choix correspond un certain coût et la possibilité de choisir correspond à la possibilité d'assumer des coûts différents selon les préférences de chacun (ou selon celles d'une coalition d'individus). Ainsi, certains coûts correspondent à la loi 101: coûts de francisation des affiches et des documents anglais en particulier. Mais l'erreur fondamentale du NON, c'est de croire que le maintien et la préservation des intérêts culturels québécois n'impliquent pas de tels coûts. Ironiquement, c'est Trudeau qui le sait le mieux, lui qui a investi des millions de dollars de nos fonds dans le concept inutile de biculturalisme puis de multiculturalisme canadiens.

N'oublions pas que c'est la négociation des pouvoirs politiques relatifs du Québec et du Canada qui est peut-être ce qu'il y a de plus coûteux. Ne nous laissons pas: le pouvoir de négociation défini dans la confédération canadienne n'est pas très coûteux. Il reste à voir s'il vaut ce qu'il coûte.

Le rendement ici, c'est un changement (maintenant un «renouvellement») de la struc-

Pierre SAINT-LAURENT, étudiant

LIBRE OPINION

La nouvelle manche

par Pierre Vadeboncoeur

C'est paradoxalement lorsque les situations deviennent complexes qu'un glorieux simplisme, parfois, voudrait le plus s'imposer. Quand tout devient compliqué, il arrive que l'on courre se réfugier dans la sécurité d'une idée absolue — et en même temps gratifiante, car ce genre d'idées ont tout à voir avec l'idéal quoiqu'elles aient quelquefois peu à voir avec les moyens de s'y acheminer et presque rien avec les problèmes réels du chemin.

La situation actuelle est relativement claire bien qu'elle soit difficile et nullement simple. Essayons de voir un peu comment la réalité se présente aujourd'hui.

Nous sommes actuellement dans une situation de faiblesse en ce qui a trait à ce que nous tenons pour essentiel, la souveraineté du Québec, et le fédéral est au contraire, en ce moment, au même égard, dans une position de force. Par contre, ce dernier, en ce qui touche des négociations dans le cadre fédéraliste, est dans une position de faiblesse tandis que c'est nous, dans le même cadre, qui sommes dans une position de force, nous et quelques autres provinces importantes.

En outre, le gouvernement québécois actuel, dans ce contexte, est en mesure de définir les exigences du Québec, d'être le premier à le faire, de fixer le modèle, intérêts nationaux. Cette opération ne doit à aucun prix être confiée à M. Ryan, dont le livre beige annonce que son auteur est tout disposé à s'engager dans une liquidation plus ou moins dissimulée. Celle-ci pourrait alors être consacrée dans une entente pra-

tiquement déterminante entre les appareils politiques, laquelle prenant la forme d'une constitution nouvelle désavantageuse, bouclerait redoutablement le sort du Québec.

Il y aura des négociations. On ne choisit pas son terrain. Elles seront faites par nous ou par d'autres. On ne choisit pas son terrain mais on peut le mettre à profit. Les négociations dans le cadre fédéraliste sont actuellement inévitables. Il ne s'agit pas de savoir si elles auront lieu mais seulement de savoir ce que le Québec ira y faire, qui ira le faire, comment y trouver notre avantage et à quelles conditions.

Il paraîtrait que le fédéral a des choses à offrir substantielles? Égales à nos besoins essentiels? Je n'en crois rien. Mais la négociation sera importante pour plusieurs raisons: elle engagera le processus des discussions de tous ordres et aussi la critique du fédéral, petit exercice pour lequel le Québec ne sera plus seul; elle permettra d'établir, dans un cadre universellement acceptable, un éventail de revendications québécoises; elle forcera le fédéral à ouvrir son jeu; tout le monde saura enfin ce que le gouvernement central retenait jusqu'ici dans un discours vague. Il est indispensable que ce discours vague devienne un discours précis. Autrement on nage dans l'illusion, laquelle fausse le jugement de bien des gens comme nous l'avons vu.

Il faudra être là. Il ne peut pas être question de laisser ce front-là découvert. Bien sûr, notre participation supposera que nous ayons dans notre valise des propositions sans doute fortes et proportionnées aux dimensions du problème québécois mais,

que le premier postule l'égalité de droit tandis que l'autre tire de l'inégalité de fait une morale et une politique qui la justifient et la consacrent. (Interventions I (1975) p. 44-45).

J'ai dit «oui» pour ma liberté et celle des autres et je continuerai pour «vivre».

Raymond LEMIEUX
Rimouski, 22 mai

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$70,00 par année, six mois \$38,00, trois mois \$27,00. À l'étranger \$75,00 par année, six mois \$41,00, trois mois \$29,00. Éditions du samedi, \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste: s'adresser sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0558. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3381 (figures groupées).

Le retour au silence?

par
Paul-M. Lemaire

L'auteur est professeur de philosophie à l'Université Saint-Paul d'Ottawa.

avant tout Québécois; dire non, c'était déclarer: «Je suis avant tout Canadien». Cette fatalité, qui peut encore paraître choquante et heurter les tempéraments normands, provient de la nature même de la question et de la démarche référendaire. Avant de voir un peu pourquoi, disons un mot de la politique en général.

L'histoire réelle pourrait finir par nous faire croire que la politique est un jeu de couilles, ou un jeu de marionnettes, dont les tireurs de ficelle demeurent cachés. Pourtant, la politique est une noble et indispensable entreprise de communication entre les hommes; l'histoire est une lutte et la politique rapport avec des personnes plutôt qu'avec des principes.

C'est Machiavel qui, à l'orée des temps modernes, nous en a instruits, lui qui est pourtant si discrédité par l'opinion commune, par suite de la conduite «machiavélique» de nombreux disciples qui n'ont retenu des leçons de leur maître que le recours opportuniste à la ruse.

Voulant réhabiliter le penseur politique, Merleau-Ponty pouvait écrire: «Machiavel ne demande pas qu'on gouverne par les vices, le mensonge, la terreur, la ruse, il essaie de définir une vertu politique, qui est, pour le prince, de parler à ces spectateurs muets autour de lui et pris dans le vertige de la vie à plusieurs. Véritable force d'âme, puisqu'il s'agit, entre la volonté de plaire et le défi, entre la bonté complaisante à elle-même et la cruauté, de concevoir une entreprise historique à laquelle tous puissent se joindre. Cette vertu-là n'est pas exposée aux renversements que connaît la politi-

que moralisante, parce qu'elle nous installe d'emblée dans la relation avec autrui qu'il ignore».

A cet égard, le référendum constituait une démarche politique d'une qualité peu commune dans notre histoire. C'était une entreprise de communication à un triple point de vue. D'abord le gouvernement s'adressait directement aux citoyens et les invitait à prendre la parole, à se prononcer sur un projet précis. Ce projet était défini comme un mandat de négocier avec le Canada, donc d'entreprendre des pourparlers politiques à partir d'orientations précises. Enfin, le peuple aurait eu le dernier mot et aurait fait connaître le dernier «feedback» de cette boucle communicationnelle, lors d'un second référendum.

Si la politique est ainsi une constante communication avec le peuple, communication qui seule légitime le pouvoir, on peut décrire, comme nous l'avons fait, l'enjeu de l'épreuve référendaire (épreuve au sens de «crisis», de moment dramatique qui départage les choses et les personnes). Pourtant, cette description peut sembler défigurer la réalité, en la simplifiant à outrance.

De nombreux partisans du NON, et même certains partisans du OUI, ne prétendaient-ils pas qu'ils se voulaient tout à la fois Québécois et Canadiens? Certains, comme Tom Sloan, n'ont-ils pas voté OUI, parce qu'ils voulaient avant tout refaire le Canada fédéré avant qu'il ne soit trop tard? En d'autres termes, n'y avait-il pas des NON, et même des OUI, qui mettaient le Canada et le Québec sur le même pied et leur accordaient la même faveur, la même adhésion? Nous ne pensons pas que le vote ait eu cette signification ambivalente, ni qu'il pouvait l'avoir. Il faut, en effet, distinguer entre ce que chaque vote disait, par le fait même qu'il était un OUI ou un NON à une question qui avait la clarté d'une

question politique, et ce que chacun croyait ou croit maintenant lui faire dire.

Si le vote référendaire est une prise de parole, un acte de parole, cet acte peut être considéré soit en lui-même, soit dans le discours idéologique qui le sous-tend, soit dans l'interlocuteur auquel il s'adresse. Comme tout autre acte de parole, l'acte référendaire obéit à des lois internes, qui sont des lois du langage, et qu'il lui est impossible d'entreprendre. Ainsi, on ne peut pas dire à la fois OUI et NON; en disant OUI, on ne souscrit qu'à la façon de dire du OUI et aux suggestions de sens qu'elle emporte, on exclut, par le fait même, la façon de dire du NON et les significations qu'elle connote. «Que votre oui soit oui, que votre non soit non», nous a-t-on appris.

L'erreur serait, ici, de considérer le langage comme un instrument, c'est-à-dire comme un outil qu'on pourrait plier à tous les caprices, soumettre à toutes les interprétations, sous prétexte que chacun a dit ce qu'il a «voulu dire», en disant OUI ou NON. Dire une parole, à plus forte raison, prononcer un mot aussi important que ce OUI ou de NON c'est rejeter toutes les autres paroles possibles, tous les autres dicibles, pour s'arrêter à celui-ci, qui est fixé dans son sens par le contexte de la question et de la conjoncture historique. La volonté individuelle n'y fait rien, dans l'outrepassement de la dureté des mots, s'entend: l'exclusion que l'on observe n'est pas une décision délibérée.

Compte tenu de cette question et de cette conjoncture, il était structurellement impossible, en disant OUI ou NON, de mettre sur le même pied l'adhésion au Québec et l'adhésion au Canada; c'était OUI ou NON; le OUI souscrivait prioritairement au Québec, le NON prioritairement au Canada. Le sondage Hamilton-Pinarid a bien compris qu'il soumettait aux citoyens l'affirmation suivante: «Je me sens plus attaché au Ca-

nada qu'au Québec»; les OUI répondent négativement à 82%, les NON positivement à 65%.

Un acte de parole politique présuppose, comme préalable originel, un discours socio-historique qui a été appris et assimilé dans un certain milieu de vie, c'est-à-dire une idéologie. Il est évident que l'idéologie présidant au OUI diffère, peu ou prou, de l'idéologie présidant au NON. L'originalité du vote référendaire, c'était d'obliger les citoyens à sortir du solipsisme idéologique pour confronter, un tant soit peu, une idéologie particulière avec une autre idéologie adverse. Par le fait même, ce vote et la réflexion qui l'accompagnait démystifiaient les discours idéologiques; par exemple, le Canada dont «on» parle et dont on rêve, le Canada imaginaire (Michel Brunet), d'avoir été intériorisé à l'occasion du référendum, d'avoir été confronté avec le Québec d'aujourd'hui par les Québécois fédéralistes, a fatalement perdu quelque chose de la fascination mystifiante et mystificatrice qu'il conduisait fatalement toute représentation imaginaire se refusant à critiquer les mots et les images du discours idéologique.

Enfin et surtout, un acte de parole se caractérise par une façon de traiter l'autre. Qui était l'autre dans le débat référendaire, qui était l'interlocuteur auquel les Québécois parlaient, qu'ils essayaient de rejoindre? Était-ce les Anglo-Canadiens ou les Anglo-Québécois? Il a été fort peu question des uns et des autres dans cette campagne, qui n'a nullement été un duel ou un règlement de comptes de caractère ethnique. De quoi s'agissait-il?

Les Québécois, ceux de vieille souche française mais même certains d'origine différente, tels Malcolm Reid, se parlaient à eux-mêmes, par médiateurs politiques interposés; ils cherchaient à mieux se connaître, à mieux savoir ce qu'ils voulaient vraiment, à sortir de certaines contradictions, au-delà de leurs préjugés et de leurs peurs. De façon plus nette que jamais, ils ont rencontré leur double, comme disait Bouthillier, ils ont déniché, dans les replis du discours idéologique traditionnel des fédéralistes et jusqu'au fond de leur inconscient, des traces de ce «Canayen» de la légende, de ce parlant-français qui avait élu domicile sur les bords du Saint-Laurent et qui avait cru, jusqu'en 1760, que toute la partie septentrionale de l'Amérique était à lui, parce que certains des siens l'avaient sillonnée et lui en avaient rapporté de fascinants récits d'aventure.

L'appartenance des Québécois à ce qu'on appelle le Canada a d'abord été une affaire de rêve; elle l'est restée avec l'implantation de la Confédération et son histoire ultérieure. Du Canada, les Québécois, collectivement parlant, n'ont jamais vraiment connu, bâti et maîtrisé, au moins en partie, que cette portion précise qui s'appelle le Québec. Mais l'idéologie politique dominante, celle du Canada anglais et celle de la majorité des politiciens, tant provinciaux que fédéraux, jusqu'à nos jours, a voulu que le «Canayen» vivant au Québec, développant le Québec comme son lieu culturel, économique et politique, continuât cependant, de rêver du Canada et de se faire croire qu'il était «Canadien», c'est-à-dire membre à part entière d'une communauté humaine, culturelle et politique, qui serait «canadienne».

C'est cette part imaginaire de son être, ce double inhibiteur et stérile de sa personnalité, que le référendum a mis en question, qu'il a sommé de paraître sous un éclairage cru et impitoyable. Il s'est avéré que ce double a une existence fantomatique, qu'il ne tient que grâce à de vagues nostalgies, à des images d'Épinal du tourisme hypothétique (les Chutes Niagara, les Rocheuses...), et aux illusions bien entretenues de bénéficier gratuitement des richesses naturelles des autres.

Ce double n'a rien à voir avec l'existence réelle du Canada et des Canadiens. Si, dans certains cas, il a la vie dure, l'entêtement des souvenirs qui remontent à la petite enfance, c'est précisément parce que l'idéologie, aidée en cela par un certain conservatisme social et religieux, le fait vivre dans l'inconscient des Québécois et qu'il trouve là son abri le plus sûr, loin des expériences et des affrontements de la vie réelle.

Le référendum a obligé ce double à sortir de son ombre et de son silence, à se justifier sur la place publique; son discours sonnait étrangement creux et faux,

ses arguments étaient particulièrement fragiles, du genre «Nous avons besoin du Canada pour sauvegarder nos libertés civiles». Les Québécois savent mieux maintenant que leur double «canadien» est sans voix et moribond; il ne leur reste qu'à s'en débarrasser comme d'un mauvais souvenir.

Le référendum nous aura permis de nous identifier, ne fût-ce qu'à demi et à tâtons, parce qu'en nous donnant la parole, il nous obligeait à nous prononcer, à porter notre nom sur le devant de la scène. Mais, précisément, nous avons prononcé des noms différents, nous nous sommes dits soit Québécois, soit Canadiens. Apparemment, nous sommes sortis de l'épreuve plus divisés que jamais, séparés en deux clans qui ne s'entendent en rien sur leur identité collective. Selon cette interprétation pessimiste, nous seulement nous aurions raté le rendez-vous de l'histoire, mais nous serions entrés dans une interminable guerre fratricide.

En est-il bien ainsi? Un énoncé de parole comme un vote référendaire identifie un sujet en lui conférant une différence, en le qualifiant de traits spécifiques par rapport à un point de comparaison, nécessairement autre que lui-même. Or l'autre, par rapport auquel tous les Québécois qui ont voté, au moins ceux qui se reconnaissent quelque racine dans le Québec et c'est la très grande majorité, l'autre qui servait, pour ainsi dire, de repoussoir et qui permettait de découvrir la différence, c'était le Canadien tout court.

La chose va de soi pour ceux qui ont voté OUI. Mais, par un curieux paradoxe, ceux qui ont voté NON se posaient aussi contre (au sens de: en face de) les Canadiens. Pourquoi? Parce que, comme ils le disaient eux-mêmes, leur «NON (était) québécois». Dans ce NON, la canadienité, à laquelle ils semblaient d'abord souscrire, était soustraite à son lieu habituel d'énonciation, celui des Canadiens, pour être insérée, comme partie intégrante, dans la québécoïté; le résultat, c'était une affirmation québécoïse, évidemment différente de celle des OUI, mais québécoïse quand même.

La négation était prise à son propre jeu, elle se niait elle-même (comme refus de la priorité québécoïse) en se posant. Dans ce renversement, la québécoïté triomphait d'avoir finalement subordonné, sinon suborné à des fins électoralistes, la canadienité. Désormais, il n'y a parmi nous que des Québécois, dont les uns se disent Québécois, les autres Québécois encore Canadiens.

Des Québécois qui sont fort différents, les uns des autres, qui pourront se confronter les uns les autres jusqu'à l'hostilité civilisée et se parler jusqu'à l'amitié, deux conditions indispensables pour bâtir une véritable communauté politique. Il n'y a de dialogue et de cité démocratiques que si les individus s'identifient et se reconnaissent mutuellement dans leurs différences.

La guerre fratricide, celle où les frères (ennemis) trouvent tous des lieux leur perte mutuelle l'un par l'autre (Hegel), perdure indéfiniment lorsque les individus sont fascinés par leur ressemblance et se refusent à reconnaître mutuellement leur différence. Le combat politique, et donc civilisé, entre Québécois, est devenu indispensable à la confirmation de leur identité collective. Plutôt que de nous faire glisser sur la pente d'un paresseux et morné consensus social, plutôt que de nous ramener au silence politique de la taverne, de la cuisine ou du baseball, l'après-référendum doit nous permettre de garder la parole, de pratiquer un dialogue politique encore plus adulte, de nous confronter entre adversaires politiques, et non pas entre frères ennemis.

Cette confrontation, portant sur la nature même de notre communauté politique, est trop importante pour céder la place aux distractions de notre société de consommation. Souhaitons qu'elle supplante, dans notre intérêt et notre passion, les épisodiques combats de basse-cour, appelés élections, destinés à couronner des amuseurs politiques et à nous distraire de cette grisaille où nous enfonçons encore les flous historiques, constitutionnels et culturels.

Le combat politique centré sur notre identité collective aura fatalement une fin et des vainqueurs, qui ne peuvent être que les Québécois, car l'histoire ne marche pas à reculons et finit toujours par déjouer les ruses de l'inconscient; mais les vaincus d'aujourd'hui et de demain auront été indispensables à cette victoire des Québécois sur eux-mêmes.

Ne plus vivre divisés

par
Michel Le Moignan

M. Le Moignan est chef de l'Union nationale et député de Gaspé à l'Assemblée nationale.

Le Québec ne peut se permettre plusieurs luttes comme celle qui vient de se terminer. Le Parti québécois, s'il ne change pas d'attitude rapidement, portera l'odieux historique d'avoir cruellement divisé les Québécois, particulièrement les Québécois francophones.

L'Union nationale a dit non à la souveraineté politique du Québec, à la brisure politique du régime fédéral. Nous savions d'instinct que les Québécois refusaient de se séparer politiquement du Canada. Le Parti québécois, par un exercice de style, a forcé les Québécois à l'exprimer par vote, sans faire avancer d'un iota la réforme constitutionnelle désirée unanimement par tous. Plus, pour obtenir un OUI, le Parti québécois a, tout au long de la campagne, dilué son option à un point tel qu'il la rendait parfois synonyme de «changement», de nouvelle «entente» ou

cessairement fait progresser l'humanité dans le passé.

Le Parti québécois a perdu; il doit honnêtement accepter la défaite et surtout ne pas faire jouer le vote des ethnies pour l'expliquer. Il est clair que, même si le vote des anglophones est allé carrément dans le camp du NON, il n'y avait aucun consensus véritable chez la majorité francophone dans sa réponse à la question.

Le gouvernement du Québec maintenant doit s'atteler à répondre aux aspirations véritables des Québécois et participer de bonne foi à la refonte du fédéralisme canadien. Que ceux qui, au gouvernement du Québec, ne veulent pas s'atteler à cette tâche, démissionnent et fendent ce qu'ils ont toujours eu en tête et caché par tous les gadgets référendaires possibles, qu'ils fondent, dis-je, un parti résolument indépendantiste; au moins, ils acquerront le respect de leurs adversaires politiques pour avoir retrouvé une certaine honnêteté intellectuelle.

Le combat de la réforme constitutionnelle, il est là, il attend tous les Québécois de bonne volonté. Le gouvernement fédéral est prêt et s'y est engagé, les provinces canadiennes-anglaises sont prêtes et s'y

sont engagées, il ne reste plus que le gouvernement du Québec qui pense que nous tournerions en rond si nous faisons le jeu de la réforme constitutionnelle. Il doit changer d'attitude. Plus, s'il le veut, et s'il accepte de mettre au rancart ses intérêts partisans, il peut, en invitant les partis d'opposition à travailler avec lui, créer une coalition québécoïse de la réforme constitutionnelle. Cette union nationale des partis sur la question constitutionnelle est possible et il y va de la vie même de notre nation que ce front commun constitutionnel se réalise.

M. Lévesque a répété partout que la question référendaire était au-delà de toute partisanerie. Dans les derniers jours de la campagne, il a même dit qu'il inviterait les partis d'opposition à la table des négociations. Il a l'occasion de prouver qu'il était de bonne foi en invitant les partis d'opposition à élaborer avec le parti ministériel la proposition québécoïse de réforme constitutionnelle à l'intérieur du régime fédéral.

Si tous unionistes, libéraux, conservateurs, créditistes et même certains péquistes, avons été capables de travailler main dans la main pour dire NON à la question référendaire, et si l'inverse est vrai dans une certaine mesure pour dire OUI, nous pouvons solidement et sans partisanerie, élaborer la position constitutionnelle québécoïse. Le Québec en sortirait renforcé. Le Québec n'a plus les moyens d'être divisé comme il l'a été pendant la période référendaire.

L'Union nationale offre aux autres formations politiques du Québec d'être le point de rencontre, le lieu d'échange et le noyau de dialogue permettant cette construction nationale. Le Québec est assez grand pour s'épanouir à l'intérieur du Canada et dans le monde, mais il est trop petit pour vivre divisé.

Pour des États généraux de la communication

par Yves Dupré

Conseiller en relations publiques. M. Dupré est président de l'association des relationnistes du Québec. Lors de son congrès de mai, l'ARQ a adopté un projet de convocation d'États généraux de la communication de masse au Québec.

Les communications de masse c'est comme l'électricité. Nous connaissons tous son existence, sa puissance, les canaux qu'elle emprunte mais son essence même nous échappe. Pourtant le développement phénoménal des communications de masse a donné naissance à une foule de spécialistes qui se partagent un nombre grandissant de fonctions dans un nombre non moins impressionnant d'organismes. Ces spécialistes, que l'on craint dans certains cas, dont on se méfie dans d'autres, portent des titres comme Directeur des relations publiques, des communications, des affaires publiques, de l'information. Ce sont ailleurs des journalistes, des reporters, des chercheurs, des courriéristes et encore des animateurs sociaux, de la pastorale, de la vie communautaire et enfin des réalisateurs, des graphistes, des spécialistes de l'audiovisuel. Et j'en oublie certainement. Que l'on convoque une seule conférence de presse et presque tout ces spécialistes seront appelés à y jouer un rôle précis! C'est tout de même étonnant lorsque l'on constate qu'ils ont des formations très différentes et souvent divergentes. Ils se connaissent peu ou mal et travaillent plus souvent côte-à-côte qu'ensemble.

Parallèlement, les progrès de la technologie ont consacré, depuis une dizaine d'années, le mariage des télécommunications et de l'informatique (la télématique); et Jean Cloutier de l'Institut international de la communication parle maintenant de mariage à trois: la télématique. Ces mariages entre machines posent très brutalement la question des interactions entre communicateurs. Cloutier, pour désigner les liens nécessaires qui devront s'établir entre eux, parle de «maillassage». Mais quels que soient les exploits technologiques qu'il aura fallu faire pour amener ce mariage au niveau des machines, le mariage au niveau des communicateurs s'avère déjà infiniment plus complexe. L'humain étant ce qu'il est, il répond à des règles qui ont souvent comme principale caractéristique de nous échapper au moment où on croit les avoir bien identifiées. Il ne faut pas en

conclure que les communicateurs sont en lutte les uns contre les autres, il s'agit de trouver une façon de faire face au changement. Il est surprenant de remarquer à cet effet, que la plupart des congrès regroupant des communicateurs dans une discipline ou une autre, tournent autour de sujets tout à fait identiques. Récemment, les réalisateurs se sont interrogés sur l'évolution de leur rôle dans les années 80; les journalistes feront de même incessamment et les relationnistes viennent d'adopter à Sherbrooke une résolution par laquelle ils reconnaissent leur rôle social «et entendent se donner les moyens de le mettre en application».

L'ARQ a entrepris, au début d'avril, un processus de concertation par voie de table ronde qui lui a permis d'amorcer des discussions avec les publicitaires et les journalistes. Des synthèses de ces premières discussions ont fait l'objet d'études en ateliers au congrès de Sherbrooke en compagnie de publicitaires et de journalistes. Au-delà des principes généraux on peut déjà en tirer deux constatations majeures: d'abord il faudra que chaque discipline fasse le ménage dans son propre jardin avant de se présenter aux États généraux. En effet, il existe plusieurs zones grises, et c'est particulièrement vrai des relations publiques, sur lesquelles on devra jeter de la lumière si l'on veut que les discussions soient fructueuses. Il paraît certain, d'autre part, que de tels États généraux devront prévoir la participation des propriétaires de médias, des dirigeants d'entreprises et des consommateurs d'informations.

L'ARQ propose actuellement quatre objectifs précis à atteindre lors de ces États généraux. Bien entendu, lors des consultations qui vont se poursuivre, il est possible que d'autres objectifs viennent s'y ajouter. Premier objectif: la formation. On sait que depuis quelques années la formation des communicateurs dans les universités et les cégeps du Québec fait l'objet de cours nouveaux et plus en plus nombreux. Il nous paraît important que les communicateurs disent de quoi ils ont besoin en terme de formation et fassent des recommandations pré-

cises aux établissements d'enseignement. S'il doit y avoir «maillassage», il paraît évident que cela devra commencer au niveau de la formation.

Un deuxième objectif consiste à tenter d'identifier la spécificité québécoïse en matière de communications sociales. En effet, depuis quelques années, le Québec est souvent cité en France et ailleurs pour l'approche particulière qu'il fait à la publicité sociale. Cette publicité à pour principale caractéristique de chercher à amener un changement de comportement important chez les consommateurs. De façon générale, elle pousse à la conservation plutôt qu'à la consommation. Il est à prévoir qu'une réunion des différents intervenants en communication de masse nous permettra d'identifier un certain nombre de règles concernant ce type de publicité. En effet, on ne sait actuellement que très peu de choses sur l'impact réel de ce type de communications sur les consommateurs. Le troisième objectif est corollaire au deuxième et il s'agit de susciter l'intérêt d'individus ou d'institutions pour la recherche appliquée en communication.

Enfin, on peut espérer que de tels États généraux permettront de créer un organisme permanent où, une fois par année, les différents intervenants en communication de masse au Québec pourront échanger leurs expériences et faire le bilan de la communication sociale ici.

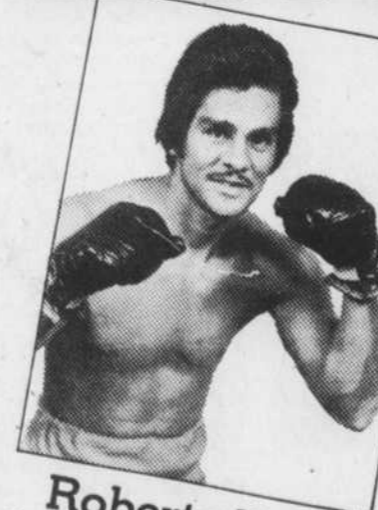
Bien sûr il faudra dans les mois qui viennent mettre au point des mécanismes et une formule précise pour la tenue de ces États généraux. L'ARQ n'a pas voulu pour l'instant pousser la réflexion plus loin à ce sujet, considérant que les différents intervenants qui seront appelés à y collaborer devront participer à son élaboration.

Des démarches ont été entreprises toutefois pour définir clairement les différentes fonctions en relations publiques, faire un inventaire des cours donnés au Québec en communication de masse et faire valoir l'apport considérable des relations publiques en matière de communication sociale. De plus, un comité de coordination multi-disciplinaire sera mis sur pied dans les mois qui viennent.

Si on en juge par l'intérêt qu'on suscite le projet d'États généraux auprès de tout ceux qui y ont été sensibilisés jusqu'ici, il est certain qu'elles répondent à un besoin des communicateurs et qu'elles mèneront sans aucun doute vers une définition plus précise des différentes fonctions de chacun en vue de la naissance d'un nouveau type de communication.

Au Stade olympique, le 20 juin, 20 heures.

LE FACE À FACE HISTORIQUE



Roberto Duran
"Manos de Piedra: Les mains de pierre."



Sugar Ray Leonard
champion mondial mi-moyen WBC

Un championnat mondial qui ne passera pas à la télé. Soyez parmi les privilégiés qui assisteront en personne à cet événement sportif historique. Également au programme: Eddie Melo/Fernand Marcotte.

Billets en vente maintenant. Aux guichets du Stade olympique (514-252-4722) et aux comptoirs TRS du Montréal Trust et des magasins La Baie et Simpson à Montréal, et de Miracle Mart à Montréal, Québec, Sherbrooke, Sorel et Trois-Rivières.

Moi, j'manque pas ça!

Régie des installations olympiques



La taxe scolaire fixée à 13.8 cents; hausse des revenus de \$9 milliards

par Paule des Rivières

Conformément aux exigences de la réforme fiscale — qui, d'ailleurs, l'avantage — le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) se contentera cette année d'aller chercher 5.42% de son budget de 1980-81 dans les goussets des contribuables montréalais.

Ainsi, le CSIM a établi le taux de taxe pour ses dépenses dites hors normes à 13.8 cents du \$100 d'évaluation, ce qui représente un montant de \$35,945 millions, sur un budget global prévu de \$826,743 millions. Ces sommes serviront à l'éducation de 239,545 élèves répartis dans les huit commissions scolaires de l'île.

Ce taux de 13.8 cents représente une baisse de 2.7 cents par rapport à l'an dernier mais il est probable que c'est à une légère hausse de la taxe «hors norme» que les contribuables devront faire face parce que la révision de l'évaluation foncière aux fins de taxation scolaire se traduira par une hausse substantielle à Montréal.

Plus précisément, cet ajustement des propriétés à leur valeur marchande fait passer les recettes fiscales de \$17 mil-

liards à \$26 milliards. C'est que depuis plusieurs années à Montréal, le taux d'évaluation foncière était gelé et n'avait, en conséquence, pas suivi le marché.

Mais, malgré cette hausse, le compte de taxe scolaire ne sera pas aussi élevé que par les années passées, le CSIM ne pouvant plus imposer de taxe foncière normalisée, qui représentait, avant le premier janvier 1980, près de 40% de ses dépenses globales.

Car depuis l'adoption de la loi 57, c'est le gouvernement qui verse directement aux commissions scolaires la majeure partie des subventions.

Le président du CSIM, M. Jacques Mongeau, qui est aussi président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), n'a perdu espoir de faire déclarer illégal par les tribunaux la Loi-57. Mais force lui a été de reconnaître hier que les huit commissions de l'île de Montréal étaient avantagées par le nouveau système de subventions.

«Les nouvelles règles nous donnent plus d'argent», a commenté M. Mongeau hier soir, en ajoutant qu'il ne connaissait pas pour autant le mode de calcul qui a prévalu au gouvernement, d'autant plus

que d'autres commissions scolaires, notamment celles des Cantons de l'Est et de Sainte-Foy près de Québec, sont complètement affolées devant l'insuffisance des subventions annoncées par le ministère de l'Éducation.

A Montréal, le gouvernement versera des subventions totalisant \$674,255 millions, auxquelles s'en ajoutent d'autres pour des besoins précis tels le transport et l'éducation des adultes.

Quant à CSIM, les \$35 millions qu'il demande aux citoyens seront utilisés pour aider les milieux défavorisés, pour améliorer sa politique alimentaire et pour renflouer le fonds d'immobilisation des commissions scolaires, puisque les sommes d'argent que Québec prévoit à cette fin sont trop minces. Pour les milieux défavorisés, le conseil prévoit dépenser un peu plus de \$6 millions dont \$2 millions proviennent du ministère de l'Éducation.

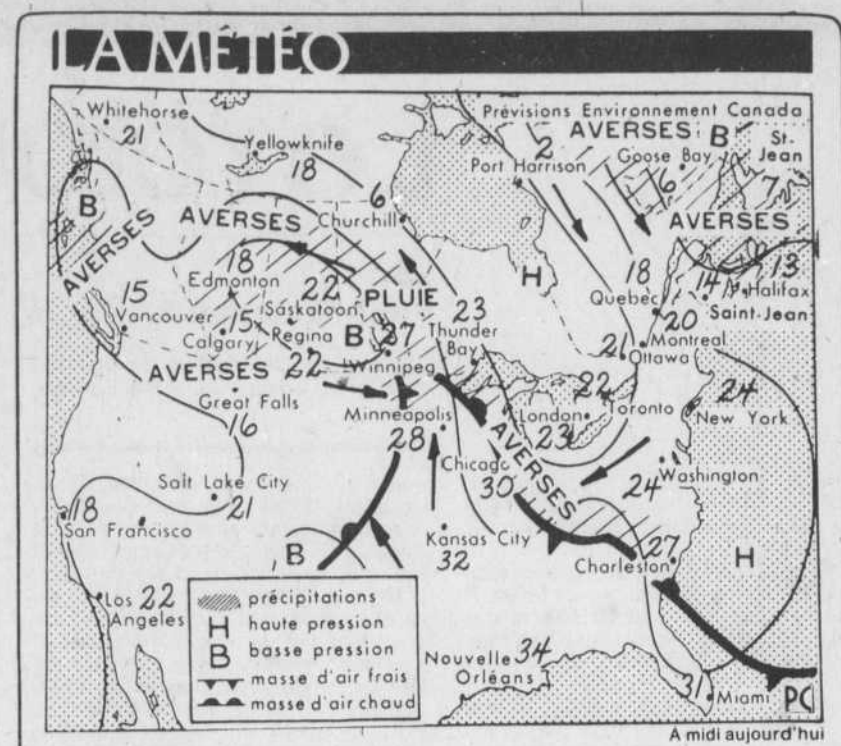
Enfin, le CSIM se joint au fonds provincial d'auto-assurance que le gouvernement a mis sur pied pour toutes les commissions scolaires. L'organisme fait ici figure de pionnier puisqu'il disposait d'un tel régime bien avant que le gouvernement ne le prenne lui-même à sa charge. Pour la première fois, le budget des

commissions scolaires devra être «fermé» au 30 septembre, c'est-à-dire qu'au 30 septembre, après les révisions de la clientèle scolaire, le gouvernement approuvera les budgets et les commissions devront en assumer le surplus comme les déficits. C'est à la suite de la découverte du «trou» de \$500 dans les budgets de l'enseignement primaire et secondaire que des contrôles plus serrés furent annoncés.

Pour la première fois depuis longtemps également, les commissions scolaires disposeront d'une plus grande marge de manœuvre dans l'administration de ces sommes d'argent et pourront effectuer des transferts de fonds d'un secteur à l'autre; il reste cependant que près des deux tiers des budgets vont en salaires.

Le CSIM croit remarquer que le gouvernement a bien prévu, dans ses subventions, l'indexation des salaires et des autres dépenses, notamment du chauffage pour lequel les sommes versées auraient été majorées de 15%.

Enfin, si le CSIM considère que dans l'ensemble il retire plus que ce nouveau mode de subvention, le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal a constaté qu'il lui manquait \$1 million.



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable, maximum 15. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, Malbaie: nuageux avec éclaircies, possibilité d'averses et vent variable, maximum 15. Mercredi: ciel variable.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec éclaircies et quelques averses, maximum 12. Mercredi: nuageux avec éclaircies et venteux.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec brume passagère, maximum 8. Mercredi: nuageux, quelques averses et venteux.



◆ Trudeau

Pour l'instant, et peut-être à cause des résultats du référendum québécois, Ottawa semble avoir renoncé à faire revivre son propre projet de loi référendaire sur les affaires constitutionnelles, déposé également en 1978 mais jamais adopté, que le gouvernement Clark avait au surplus repudié en 1979. Le ministre fédéral du Travail, M. Gerald Regan, a provoqué quelque émoi en rappelant cette possibilité, durant un discours fait à Edmonton au cours du week-end. Mais il a aussitôt nié que ce soit là une décision du gouvernement. Plusieurs premiers ministres provinciaux s'y étaient opposés à l'époque et c'est pourquoi les dénégations se sont multipliées à Ottawa hier, tant on ne veut pas les indisposer à quelques jours de la rencontre d'Harrington Lake. M. Chrétien n'aurait d'ailleurs pas effleuré le sujet au cours de sa récente tournée.

M. Trudeau semble pour l'instant plus préoccupé par le contenu des pourparlers et a reconstruit autour de lui une équipe de conseillers constitutionnels, dont un compagnon de toujours, M. Gordon Robertson, qui fut responsable du Bureau des relations fédérales-provinciales. Pour la direction proprement politique des travaux de réforme, M. Chrétien restera le premier porte-parole et il n'est pas question, semble-t-il, de donner quelque rôle que ce soit à M. Jean-Luc Pépin, ministre des Transports, pas plus que de ramener sur la table le rapport Pépin-Robarts.

◆ Pétrole

quelque 25 projets d'une valeur de \$6.5 milliards.

Sentant que toutes les cartes se trouvaient dans leurs mains surtout depuis la crise iranienne et la baisse de la production de pétrole des pays de l'OPEP, les Mexicains ont dénoncé ces deux ententes de principe et exigent maintenant que les deux secteurs de coopération soient liés. Autrement dit, en échange de leur pétrole, les Mexicains exigent aujourd'hui l'engagement des Canadiens à leur fournir de la technologie, et non seulement des produits ou de la machinerie construits au Canada.

Selon des fonctionnaires canadiens ayant participé aux discussions, les secteurs qui intéressent surtout les Mexicains, et où le Canada a quelque chose à offrir seront:

- les équipements liés aux télécommunications, notamment les transmissions par satellite et les centraux téléphoniques. Incidemment, la seule visite industrielle au programme du président Portillo concerne le centre de recherches de Bell — Northern à Ottawa;
- la technologie nucléaire, c'est-à-dire le réacteur Candu lui-même mais aussi les techniques d'exploration et d'extraction de l'uranium dont le Mexique a d'importantes réserves. Le Mexique a l'intention de combler 25% de ses besoins énergétiques avec le nucléaire d'ici à 20 ans;
- augmentation d'au moins trois millions de tonnes par année des importations de charbon métallurgique;
- enfin le Mexique semble être intéressé à installer chez lui une fonderie d'aluminium.

◆ Bush

leront à notre but commun de rétablir la confiance du peuple américain dans leur gouvernement et dans l'avenir de notre pays.

M. Bush n'a pas fait allusion, dans sa déclaration, aux difficultés financières éprouvées par sa campagne électorale depuis que la victoire de M. Reagan a commencé à paraître inéluctable il y a plus d'un mois.

Un membre de son entourage a indiqué qu'il avait déjà environ 150,000 dollars de dettes et qu'il aurait dû en emprunter 600 ou 700,000 de plus s'il avait voulu continuer à faire campagne jusqu'aux dernières élections primaires du 3 juin, même

◆ Asbestos

Au moment de plaider sur les inconvénients que la Société Asbestos devrait subir après l'expropriation de ses biens au Québec, ses procureurs avaient estimé à \$119,154,084 l'indemnité globale qui pourrait être versée et ils avaient rappelé les malheurs éprouvés par d'autres sociétés, comme la BC Electric, la Brinco et la Brascan, qui avaient éprouvé des difficultés à réinvestir les sommes énormes dont elles disposaient.

A cet argument, le juge déclare que «la cour ne se sent guère disposée à verser des sommes sur ces malheurs et qu'elle se sent encore moins disposée à conclure que la loi 121 serait invalide au motif qu'elle risquerait de stériliser ou de paralyser Asbestos à cause de l'injection dans ses coffres de plus d'une centaine de millions de dollars».

Le juge en profite pour rappeler que les lettres patentes d'Asbestos lui ouvrent de vastes champs d'activité, soit tout le domaine minier, tout le domaine de l'énergie: gaz, eau, électricité et leur distribution, tout le domaine du commerce du bois et tout le domaine de l'immobilier.

Dans le seul domaine minier, par exemple, les dirigeants actuels de la Société Asbestos pourraient mettre à profit leur longue expérience. On avait incidemment révélé, au cours du procès, que le président de la compagnie, M. Maurice Taschereau, a consacré toute sa carrière à ce domaine, que le vice-président des ventes et marketing, M. Jean Gaudry, possède une expérience d'une dizaine d'années dans le cuivre, le zinc et le plomb.

«On comprendrait mal, conclut le juge, qu'avec de tels dirigeants et un capital liquide considérable, la Société Asbestos se sente paralysée et dérive à la ruine.»

En ce qui concerne la prétention d'Asbestos que les deux lois seraient inconstitutionnelles du fait de leur adoption dans la seule langue française, le tribunal rappelle que la loi 82, adoptée à la suite d'un jugement de la Cour suprême, avait pallié au vice constitutionnel.

Traitant enfin des trois autres points soulevés par les procureurs d'Asbestos, le tribunal rappelle que l'objet de la loi 70 est de créer une société pouvant acquérir des biens et que celui de la loi 121 est d'autoriser l'expropriation de certains biens qui sont, en l'occurrence, des richesses naturelles. Il conclut donc que, contrairement aux prétentions d'Asbestos, ces deux lois ne sauraient empiéter sur le domaine du commerce international et que, la Cour supérieure ne possédant pas, en 1867, le pouvoir exclusif de fixer l'indemnité en matière d'expropriation, l'Asbestos a tort de reprocher à la loi 121 de confier cette procédure à des personnes qui ne sont pas nommées par le gouvernement général.

◆ Chrétien

nous n'accepterions pas le huis clos. Cette époque est bien révolue. Nous n'exigerions pas forcément la présence des journalistes sur les lieux. Mais, une fois la séance terminée, nous ferons rapport à la presse. Nous dirons publiquement ce que nous avons dit et ce que les autres auront dit. M. Lévesque l'a dit: tout doit être public désormais.

M. Morin a d'autre part affirmé qu'il était disposé à recevoir M. Chrétien à Québec ce lundi 26 mai, mais le ministre fédéral ne pouvait accepter cette date en raison de ses projets de vacances. On sait que le ministre fédéral avait exprimé l'intention de s'entretenir avec le ministre des Affaires intergouvernementales le vendredi 23 mai; mais celui-ci, absorbé par les réunions post-référendaires à l'échelon du conseil des ministres et du groupe parlementaires, n'était pas en mesure de recevoir son collègue d'Ottawa. M. Morin attend maintenant ou bien la réception d'une lettre d'Ottawa ou bien la visite d'un autre ministre fédéral.

«Il est clair, a encore dit M. Morin, qu'Ottawa veut procéder rapidement. Nous sommes également désireux de faire vite et sans cachette. Vous verrez bientôt...»

◆ Kwangju

une grande quantité de chars et de véhicules blindés.

Au cours de leur progression, les soldats ont détruit plusieurs barricades construites et abandonnées par les étudiants. L'une d'entre elles, immense, était constituée d'un amoncellement d'autobus, de camions et d'arbres.

En ordonnant l'assaut, les autorités ont probablement mis un terme à une insurrection qui a duré près d'une semaine. Les émeutes avaient débuté mercredi dernier à l'issue d'une manifestation estudiantine brutalement réprimée par les forces de l'ordre au prix de nombreux morts: 450 selon les étudiants.

Les étudiants, qui réclamaient la levée de la loi martiale et la démission du général Chun Sou-hwan, homme fort de l'armée, ont constitué semble-t-il l'âme de la résistance dans le chef-lieu de la province de Cholla où s'était étendue la révolte. Les jours suivants de véritables scènes d'émeutes se sont déroulées. De nombreux commissariats de police, des casernes de pompiers et des stations de radio locales dépendant du gouvernement ont alors été détruits. Les manifestants se sont ensuite emparés de grandes quantités d'armes après avoir attaqué des arsenaux.

Les autorités avaient tout d'abord réagi en contrôlant progressivement la province, à l'exception de Kwangju entourée par les blindés et par l'infanterie.

Hier matin, les étudiants ont menacé d'organiser une manifestation de civils non-armés et d'étudiants en armes contre la barricade la plus éloignée du centre, si l'armée ne retirait pas ses barrages de blindés, de véhicules transporteurs de troupes et de barbelés.

Les délégués des comités de citoyens qui se trouvaient sur place ont persuadé l'adjoint au commandant de la loi martiale pour le district, le général Kim Ki-Suk, de faire reculer les troupes d'environ 500 mètres. Un millier de manifestants ont salué ce retrait par des applaudissements.

Les négociations entre délégués de la

population et autorités sont marquées par une certaine confusion. Les étudiants ont finalement déclaré qu'ils refusaient le contact avec les autorités, et qu'ils allaient demander à des diplomates de Séoul, dont l'ambassadeur américain William Giamy, d'agir en médiateurs. Il n'y a pas eu de réponse immédiate du gouvernement.

Les dirigeants étudiants avaient demandé que les États-Unis, en tant qu'allié fidèle de la Corée du Sud, apportent leur aide pour une médiation permettant de résoudre la crise. «Les États-Unis devraient exercer leur influence sur le gouvernement», ont déclaré les militants aux journalistes, alors que l'impasse se poursuivait entre les insurgés et les autorités de la loi martiale.

◆ Interdictions de feux à ciel ouvert

L'interdiction de feux à ciel ouvert, qui précède habituellement la fermeture de certains secteurs forestiers, a été décrétée hier par les autorités du ministère de l'Énergie et des Ressources pour quatre régions du Québec.

Il s'agit, dans l'Outaouais, des unités de gestion des rivières Coulonge, Noire, Lavenderdy, haute et basse Galineau, Lièvre supérieure et inférieure, Petite-Nation et Rouge. En Mauricie, l'interdiction s'applique aux rivières Gouin, Assomption-Matawin, bas Saint-Maurice, Portneuf et Windigo.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est interdit d'allumer des feux dans la région de Chibougamau, tandis qu'au sud du Québec, les unités de gestion visées sont celles de la Beauce, de l'Estrie et du sud de Montréal.

Hier, en 24 heures, on avait dénombré 18 nouveaux feux en forêt. Dimanche, les 21 avions-citernes C1-215 et Canso du gouvernement ont totalisé 70 heures de vol et effectué 546 largages, ce qui représente au-delà de trois millions de litre d'eau.

L'interdiction est rendue nécessaire à cause de l'indice extrême de danger qui prévaut dans les régions où l'interdit a été appliqué. Car malgré le temps frais que l'on connaît depuis dimanche, l'humidité relative demeure basse, et les forts vents allant jusqu'à 50 km/h représentent le principal facteur de propagation du feu.

◆ Les Acadiens portent à Ottawa leur dossier contre Radio-Canada

par Claude Turcotte

OTTAWA — Rien ne va plus entre les Acadiens des provinces atlantiques et la direction de Radio-Canada à Moncton.

Le Père Léger Comeau, président de la Société nationale des Acadiens (SNA), M. Eddy Cormier, président de la Société Saint-Thomas d'Aquin, et quelques autres Acadiens sont venus à Ottawa hier pour donner une conférence de presse, voulant rappeler aux autorités politiques et administratives que l'Acadie n'est pas satisfaite des services de Radio-Canada.

Les représentants acadiens demandent le remplacement immédiat des trois directeurs de la station de Moncton et ils veulent la mise sur pied d'un conseil de programmation impliquant les gens du milieu. Ils désirent enfin «le redressement des situations les plus boiteuses pour tout le territoire couvert par la station de Moncton».

C'est pour célébrer un double anniversaire que cette conférence de presse a eu lieu un 26 mai. Il y a un an, 150 Acadiens participaient à une rencontre régionale de Radio-Canada; il y a deux ans, la SNA présentait un mémoire au CRIC pour faire le compte de toutes les lacunes.

Hier, les porte-parole acadiens concluaient: «Inutile de dire que ces lacunes sont toujours aussi nombreuses.»

«La mauvaise qualité des services de Radio-Canada, leur insuffisance et le désintéressement des autorités en place à nous mieux desservir contribuent dans une grande mesure au danger d'assimilation. Dans toutes les régions acadiennes dont nous parlons, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard, des réseaux anglophones sont très facilement disponibles et tiennent compte, eux, des réalités régionales et provinciales», a déclaré M. Comeau.

Les représentants acadiens font des reproches à plusieurs égards, aussi bien pour la radio que la télévision de Radio-Canada, une institution à laquelle ils attachent une grande importance puisque c'est la seule à leur livrer un message francophone.

Mais la radio de Moncton est encore

rebrousser chemin sur une distance d'environ 30 mètres. Ils devront ensuite commencer à enlever la glaise qui bloque l'accès. Ces opérations visent à secourir cinq des huit mineurs, c'est-à-dire ceux qui ont le plus de chance d'être encore vivant. Les experts estiment qu'ils se trouvent au fond du puit d'aéragé qui était en construction.

Trois autres mineurs manquent à l'appel. Deux d'entre eux se trouvent probablement à 60 mètres sous le sol, à l'endroit le plus près où s'est produit l'effondrement de la mine. Un autre se trouverait non loin de la station de pompage, également à environ 60 mètres de profondeur. Il y a peu de chances de retrouver ces trois mineurs en vie. Les recherches se poursuivent, mais là encore, elles sont lentes puisque les débris et la boue jonchent toujours les voies d'accès.

◆ La plupart des demandes des postiers ont été accordées

OTTAWA (PC) — Dans la nouvelle convention collective des postiers se trouve à peu près tout ce qu'ils ont demandé au cours des négociations, y compris la semaine de travail écourtée, des avantages sociaux améliorés, la limitation des surnuméraires et un système d'accélération du règlement des griefs.

En outre, les postiers bénéficient d'une hausse salariale de huit pour cent, d'une allocation de vie chère, d'une demi-heure

À la mine Belmoral L'eau empêche les mineurs d'avancer

VAL D'OR — Les secouristes ne croient pas être en mesure d'atteindre avant jeudi l'endroit où se trouvent cinq des huit mineurs emprisonnés dans la mine de Belmoral depuis bientôt une semaine.

«Si tout va bien, ce sera jeudi», a déclaré hier un des experts, M. Edmond Legault, qui participe avec près de cent autres hommes aux opérations de sauvetage depuis l'effondrement de cette mine d'Abitibi, mardi soir dernier.

Les opérations avancent péniblement. Hier encore, des retards ont été enregistrés lorsque l'eau a recommencé à inonder la rampe principale; les secouristes venaient d'arriver au niveau de 105 mètres de profondeur. Une pompe a dû être installée qui permet l'évacuation de l'eau à une vitesse de 1,000 gallons la minute.

L'inondation a obligé les mineurs à

La plupart des demandes des postiers ont été accordées

payée pour le déjeuner, de compensations plus élevées pour les heures supplémentaires, le travail de nuit et de week-end et d'une meilleure allocation pour l'achat de gants et de bottes.

Il y a également des vacances plus longues pour les salariés les plus expérimentés et une définition détaillée des tâches, qui a notamment pour but d'améliorer la sécurité d'emploi et de faciliter la fabrication d'horaires.

Le contrat contient tout ce qui a été recommandé par le président du comité de conciliation, M. Germain Jutras, en plus d'une interdiction sur l'évaluation du travail individuel. Seule la productivité de groupe peut être mesurée.

Cette interdiction a été acceptée par le ministère des Postes en échange de la promesse du syndicat d'aider à trouver un moyen pour que les postiers fournissent le même rendement en 37.5 heures qu'en 40. Les heures de travail sont réduites à cause de la demi-heure payée pour le déjeuner.

M. Jean-Claude Parrot, président du syndicat des 23,000 postiers du pays, a ainsi commenté la convention collective: «Si le ministère des Postes ne choisit pas la route du harcèlement, les gens sont plus heureux et la productivité peut augmenter automatiquement.»

D'ailleurs, a signalé M. Parrot, le syndicat est en meilleure position que jamais pour obliger le ministère à respecter toutes les clauses du contrat.

AUJOURD'HUI

- 9 h 15, reprise des délibérations de la 109e assemblée annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens, au Château Laurier d'Ottawa.
- 9 h 30, causerie du Dr Patricia A. Burger, dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des dentistes du Québec, en l'hôtel Reine-Elisabeth. A 13 h 30, causerie du Dr Hans Selye.
- 12 h 30 et 20 h 30, présentation publique de films dans le cadre de la rencontre annuelle de l'Association canadienne des études asiatiques, au pavillon 3290 de l'Université de Montréal.
- 14 h, causerie de M. André Desgagné, président de l'Office des professions du Québec, au congrès annuel de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec, en l'hôtel Reine-Elisabeth.
- 16 h, 50e assemblée annuelle de la Société pour les enfants infirmes du Québec, au salon Printemps de l'hôtel Quatre-Saisons.
- 19 h 30, causerie sur le tourisme au Québec par M. Normand Cazelas, à la Bibliothèque municipale de Longueuil, 100, Saint-Laurent ouest.
- 19 h 30, dernière conférence d'introduction à la gnose, à l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique, 8010, Saint-Denis. Entrée libre.
- 20 h, soirée-causerie de l'Association québécoise de parents et amis du malade mental,

- au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame, 1560, Sherbrooke est.
- 20 h, réunion mensuelle de la section Laurentides de l'Association des familles uniparentales du Canada, au 1745 boul. Décarie, à Saint-Laurent.
- 20 h 30, causerie du Dr David Hartman pour le Ralph Ordover Memorial Fund, à la synagogue Tifereth Beth David Jerusalem, 6519, chemin Bailey, à Côte-Saint-Luc.
- Colloque international sur les techniques administratives dans les petites entreprises prend fin en l'hôtel Bonaventure.
- La semaine d'hommage à la Grèce se poursuit à Place Bonaventure.
- Premier congrès de l'Association du Québec des représentants de vins et de spiritueux, au Castel de l'Estrie, à Granby.
- Un colloque international sur les systèmes de hauteur géodésique en Amérique du Nord se poursuit jusqu'à vendredi, au Holiday Inn d'Ottawa.
- Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, à la Société des alcools, 7500, rue Teller, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30; à Radio-Canada, salle Papineau, 1400, Dorchester est, de 9 h 30 à 16 h 30; à Saint-Léonard, au 8120, rue Colletterie, de 14 h 30 à 20 h 30.

27 mai par la PC et l'AP

- 1978: la Chine annonce l'envoi de bateaux au Vietnam afin d'évacuer les Chinois qui, selon elle, sont persécutés.
- 1973: les colons grecs au pouvoir annoncent l'organisation d'un référendum sur l'avenir de la monarchie.
- 1975: renversement du gouvernement Adnan Menderes et du président Celal Bayar en Turquie, où le général Cemal Gürsel prend le pouvoir.
- 1941: la Royal Navy coule le cuirassé allemand Bismarck, au large des côtes françaises: 2,300 marins périssent.
- 1918: les Allemands lancent une offensive sur le front occidental.
- 1905: les Japonais anéantissent une flotte russe de 32 bâtiments dans le détroit de Tsushima, au large de la Corée.
- 1890: les Garibaldiens débarquent en Sicile et prennent Palerme.
- Ils sont nés un 27 mai: Enoch Arnold Bennett, écrivain anglais (1867-1931); la danseuse américaine Isadora Duncan (1878-1927); Henry Kissinger, ancien secrétaire d'État américain (1923).